

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

GIP D'IVRY-VITRY

ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
VOTRE PARCOURS

Les structures du GIP d'Ivry-Vitry

La Mission Locale



Les missions locales remplissent une activité de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et sont définies aux articles L.5314-1 à 4 du code du travail. La Mission locale au sein du GIP d'Ivry-Vitry est chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter (pour construire un projet professionnel déterminé) et d'accompagner les jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans. Conformément à l'article 13 de la loi de programmation pour la cohésion sociale, elle s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation. Ce même article 13 a créé un droit à l'accompagnement pour tout jeune en risque d'exclusion professionnelle et en a confié la mise en œuvre aux missions locales.



Le PLIE

Créé en 2004, le PLIE au sein du GIP d'Ivry-Vitry a deux missions :

- accompagner les chômeurs de longue durée, les jeunes sans qualification de plus de 26 ans, les bénéficiaires de minima sociaux, toutes les personnes en difficulté d'accès au marché du travail, à qualification peu élevée ou inadaptée, et qui manifestent une volonté de s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle visant l'accès à un dispositif professionnalisant et à un emploi durable. Le PLIE se charge de coordonner, de mobiliser (pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés) l'ensemble des actions intervenant avec l'Etat et le Service Public de l'Emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations).
- mettre en œuvre une animation territoriale auprès des acteurs institutionnels et opérationnels qui concourent à la construction des parcours d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (collectivités, organismes de formation, SIAE, entreprises, acteurs du champ social...) afin de leur faire bénéficier de crédits du Fonds Social Européen.





Les structures du GIP d'Ivry-Vitry



Le SERCI

Créé en 2008, le Service Clauses Insertion au sein du GIP d'Ivry-Vitry a pour mission de mettre en œuvre les clauses sociales d'insertion sur Ivry-Vitry. Ces clauses sont créées dans le cadre des chartes insertion signées avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le Conseil départemental, la Région Île-de-France et les villes ou tout autre donneur d'ordres ayant intégré une obligation de clauses d'insertion dans son cahier des charges.

Dans cette perspective, le Service Clauses Insertion a pour objectif :

- d'aider les donneurs d'ordres à repérer et rédiger les clauses d'insertion dans leurs marchés,
- d'aider les entreprises à mettre en œuvre les clauses d'insertion,
- d'être le lien facilitateur de la démarche de travail qui doit s'initier entre les entreprises et les partenaires de l'insertion pour l'embauche et le suivi des bénéficiaires.



Le CLLAJ

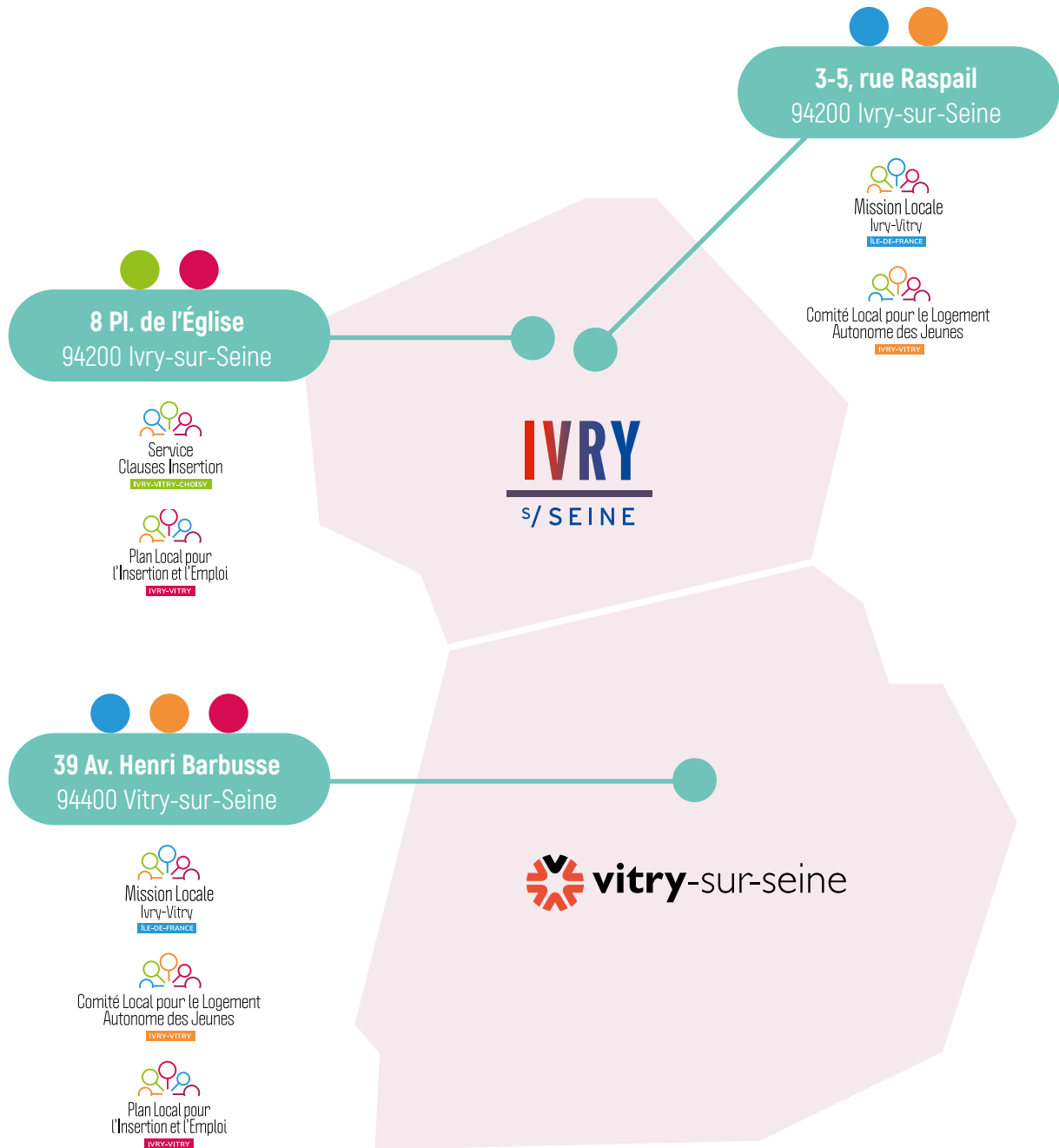
Le CLLAJ concourt à la définition et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée de l'habitat des jeunes, conformément à la circulaire interministérielle de création des CLLAJ (n°383 du 29 juin 1990).

Le CLLAJ au sein du GIP d'Ivry-Vitry a pour mission d'accueillir les jeunes de 18 à 30 ans résidant ou travaillant sur le territoire et rencontrant des problématiques d'accès à un logement et à s'y maintenir.

Le CLLAJ a pour mission d'informer sur les conditions d'accès à un logement autonome et sur les droits et les obligations du locataire. Il se charge d'accompagner les jeunes pour sécuriser et pérenniser leur accès au logement autonome en levant les freins à leur insertion sociale. En fonction des difficultés, un travail est proposé sur la gestion budgétaire, la mobilisation des dispositifs et des droits ainsi que des solutions de logement temporaire avec un accompagnement social associé.



Les lieux d'accueil



Sommaire

La Mission Locale

Édito	9
Activité générale.....	13
L'orientation professionnelle.....	27
La formation professionnelle	31
L'emploi et l'alternance	33
La création d'activité.....	53
Le logement	57
La santé	59
Le handicap.....	65
La justice.....	67
Les sorties culturelles et sportives.....	71
Focus : Le Conseil Consultatif des Jeunes	75
Les dynamiques nationales et locales.....	81
La démarche qualité.....	93
Le financement et le budget	101
Les perspectives 2026.....	103

Le PLIE

Édito	109
Activité générale.....	113
Les dynamiques partenariales.....	129
Le Fonds Social Européen.....	137
Le financement et le budget	139
Les perspectives 2026.....	141

Le SERCI

Édito	145
Activité générale.....	149
La synthèse des heures d'insertion	151
Les marchés soumis aux clauses.....	153
Le profil des participants.....	155
La mise en œuvre des clauses d'insertion	159
Le financement et le budget	161
Les perspectives 2026.....	163

Le CLLAJ

Édito	165
Activité générale.....	169
L'accès au parc social.....	177
L'accès au logement temporaire et CHRS	187
L'accès au parc privé	193
Les propositions d'accompagnement du CLLAJ.....	199
Le financement et le budget	203
Les perspectives 2026.....	207



Rapport d'activité 2025



Mission Locale
Ivry-Vitry

ÎLE-DE-FRANCE



2025 restera une année marquante pour notre Mission locale

L'année écoulée a été marquée par des avancées majeures pour la Mission locale, avec notamment la création du Conseil Consultatif des Jeunes et une dynamique toujours forte autour du Contrat d'Engagement Jeune. Elle s'est également inscrite dans un contexte budgétaire contraint : l'État, principal financeur via le ministère du Travail, a réduit de près de 7% ses subventions en 2025 et annoncé une baisse de 13% pour 2026, interrogeant durablement notre capacité d'action.

Malgré ces incertitudes, l'engagement sans faille des équipes nous a permis de maintenir un impact social significatif auprès des jeunes les plus fragiles. Plus de 700 jeunes ont intégré le Contrat d'Engagement Jeune, bénéficiant d'un accompagnement intensif, personnalisé et exigeant. Le nombre total de jeunes accompagnés a continué de progresser, porté par une politique volontariste d'aller-vers. Notre Forum pour l'emploi a rassemblé plus de 800 participants, tout comme nos ateliers de techniques de recherche d'emploi, qui ont soutenu activement l'accès à l'insertion professionnelle.

Le dispositif de parrainage s'est structuré pour offrir un appui humain et inspirant aux jeunes dans leurs parcours, tandis que notre partenariat renforcé avec la justice a permis à de jeunes primo-délinquants de se reconstruire et de retrouver des perspectives d'avenir.

Au-delà de l'emploi, la Mission locale agit de manière globale : accès à la formation, prévention des addictions, accompagnement des jeunes en situation de handicap, réduction de la fracture numérique grâce à un accueil ouvert et un espace numérique en libre accès. Enfin, l'orientation professionnelle demeure au cœur de notre action, pour permettre à chaque jeune de construire un avenir choisi.

En 2026, nous souhaitons renforcer notre dynamique départementale, mieux accompagner les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance, développer des actions d'emploi innovantes et faire de la santé un axe important de nos accompagnements.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce rapport d'activité, reflet de l'engagement quotidien de la Mission locale au service des jeunes de notre territoire.



Maryse Dorra
Présidente
du GIP Ivry-Vitry



Florent Michelin
Directeur général
du GIP Ivry-Vitry

2000

Création de la Mission locale

La création de la Mission locale soutenue par les Maires d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et les services de l'Etat (DDTEFP*).

*Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

2010

Nouvelle implantation

La Mission locale fait «peau neuve» en déménageant en face du Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne.

2022

ConseillerLib'

Enrichissement d'un outil de programmation des rendez-vous construit pour les jeunes.

2022

+ de 4000 jeunes accompagnés

Le cap des 4000 jeunes accompagnés est dépassé.

2024

Labellisation

100% des critères AFNOR retenus.



2025

Conseil Consultatif des Jeunes

Permettre aux jeunes de comprendre les enjeux du débat démocratique.



2016

Création du service emploi

Consciente de placer la question de l'emploi au cœur de la réflexion, la Mission locale se dote d'un service emploi à part entière.

2016

Groupement de créateurs

L'offre de services de la Mission locale continue de s'étoffer avec un poste dédié à la création d'activité.

2021

Concept d'accueil

Repenser l'accueil comme une phase d'accompagnement.

2024

Forum Emploi

Organisé par la Mission locale d'Ivry-Vitry avec 800 visiteurs.



Activité générale



Activité générale

Analyse 2025

Les missions locales évoluent dans un écosystème fragile, dépendant des politiques nationales et territoriales mais également très ancré localement.

Depuis deux ans maintenant, les bouleversements successifs en lien avec l'entrée en vigueur de nouveaux décrets, de changements de priorité et d'arbitrages budgétaires imprévisibles de nos financeurs ont peu à peu fragilisé les opportunités de formations et notre offre de services, allant même jusqu'à impacter directement nos ressources humaines.

Pour faire face à ce contexte, nous devons faire preuve d'agilité afin de trouver les meilleurs compromis pour les jeunes que nous accompagnons en étant :

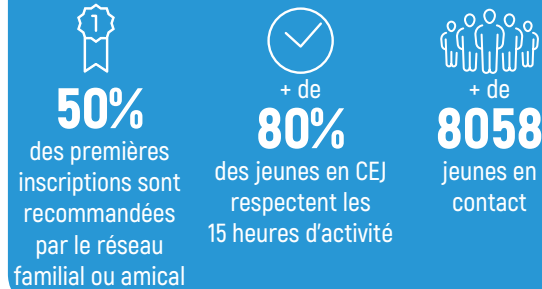
- un soutien social, professionnel et financier,
- mais aussi en leur donnant une voix et une possibilité d'agir sur leur environnement et sur leur Mission locale.

De plus, avec le déploiement de la Loi Plein Emploi en 2025, sont arrivées de nouvelles pratiques qui ne sont pas toujours en phase avec l'ADN des missions locales.

L'enjeu est donc de garder notre identité qui est un repère pour les jeunes, tout en intégrant un nouveau système et de réussir à en extraire le meilleur pour nous permettre de répondre pleinement à nos missions.

C'est ce à quoi nous nous sommes appliqués tout au long de l'année 2025, qui a été riche en événements, en développement de projets et forte d'une belle dynamique dans notre activité.

Chiffres clés



Cette année a été placée sous le signe de la conduite du changement.

En effet, en cours d'année nous avons connu plusieurs évolutions qui ont engendré des ajustements constants.

Fort heureusement, la force de notre équipe est justement de savoir s'adapter et d'être réactive.

C'est en cela que nous observons de belles réussites dans notre activité grâce à des choix stratégiques efficaces, au travers :

- de l'augmentation du nombre de jeunes accompagnés et du nombre d'accès à des situations d'emploi,
- d'une gestion de plus en plus fine du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ),
- du succès de notre Forum de l'emploi,
- de la mise en place du Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ).

Le maintien d'une offre de services attractive, diversifiée et innovante, participe à notre visibilité et à la densité que nous donnons à nos accompagnements. Ce sont tous ces facteurs qui impactent directement notre activité.

Premiers accueils¹

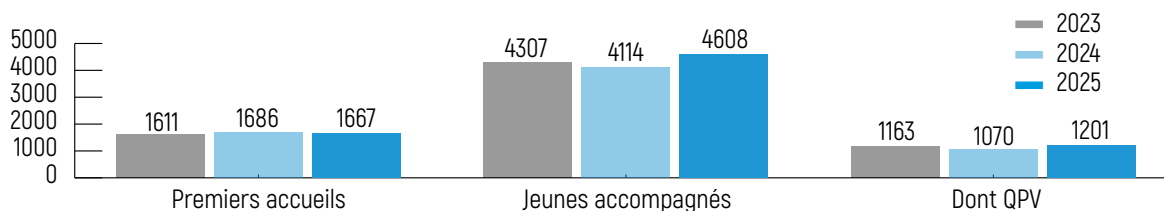
1 667 jeunes se sont inscrits pour la première fois en 2025, soit une légère baisse de 1% par rapport à 2024. Notre investissement dans des choix de communication (réseaux sociaux) utilisés par les jeunes, porte ses fruits. Nous donnons également de plus en plus de place aux jeunes qui souhaitent s'investir pour la Mission locale notamment par le biais du Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ), faisant d'eux de bons ambassadeurs.

De plus, **notre visibilité grandit** au travers de nos événements forts (forum, job dating) mais aussi grâce aux **recommandations familiales et amicales** qui représentent **50% de l'origine de nos premiers accueils**.

En 2025, les premiers accueils représentent 36% des jeunes accompagnés.

Jeunes accompagnés²

4 608 jeunes ont été accompagnés en 2025 soit une **augmentation de 12%** comparativement à 2024 et 26% d'entre eux résident en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).



○ Premier accueil.

1/ Premiers accueils : un jeune est en 1^{er} accueil quand il vient s'inscrire pour la première fois - 2/ Jeunes accompagnés : un jeune est accompagné sur une période s'il a été présent à au moins un rendez-vous dans l'année.



Tranches d'âge

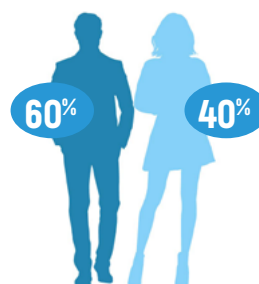
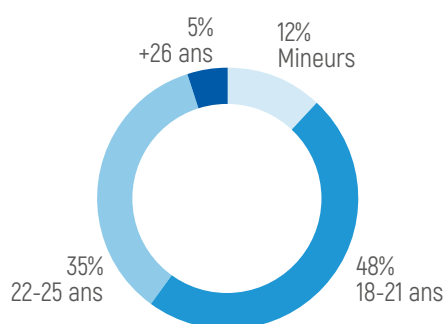
83% des jeunes que nous avons accompagnés en 2025 ont entre 18 et 25 ans.

Cette année la part des mineurs a augmenté de 7 points. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette hausse de 158% :

- Une meilleure identification de la Mission locale par les partenaires de l'Éducation nationale au travers des dispositifs de la réforme des lycées professionnels.
- Une plus grande mobilisation des jeunes décrocheurs contactés dans le cadre des relances de l'Obligation de Formation.
- Le développement d'actions avec nos partenaires municipaux comme la Maison de la jeunesse et la médiathèque de Vitry, ainsi que le renforcement de nos liens avec le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).

Grâce à ce maillage, nous observons une augmentation des présentations spontanées des mineurs et nous pensons une offre de services plus spécifique pour réussir à les capter.

Enfin, nous poursuivons le travail collaboratif engagé avec les autres structures du GIP (le CLLAJ¹ et le PLIE²). Cela favorise la poursuite de l'accompagnement des jeunes de plus de 26 ans les plus précaires et ceux suivis dans le cadre des contrats aidés. En 2025, ils représentent 5% du public, soit une baisse de 3 points.



Cette année, la répartition homme/femme reste stable, la part des hommes est toujours plus importante que celle des femmes.



Niveaux de formation

En 2025, 60% des jeunes accompagnés ont un niveau inférieur au BAC dont 51% n'ont aucun diplôme.

Nous observons une augmentation de 7% du nombre de jeunes sans diplôme comparativement à l'année 2024 et une stabilité pour les jeunes de niveau CAP-BEP.

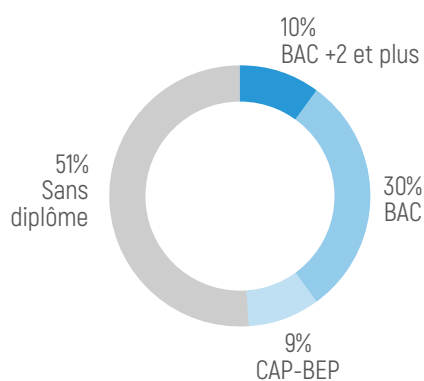
Cela confirme que nous touchons bien le cœur de cible des missions locales : les jeunes de faible niveau de qualification.

La part de jeunes de niveau BAC+2 et plus est quant à elle en augmentation de 2 points.

Nous accompagnons de plus en plus de jeunes diplômés, cette tendance se confirme notamment dans le cadre des orientations effectuées par France Travail vers la Mission locale.

Dès lors, il est important que nous répondions à la demande de tous nos publics, c'est pourquoi nous travaillons à une offre de services dédiée aux jeunes diplômés.

Répartition des niveaux de formation



○ Les demandes des jeunes

Qu'est-ce qu'une demande ?

Une demande correspond à un besoin repéré par le jeune ou son conseiller en fonction des problématiques identifiées au cours de l'accompagnement.

Selon la situation, plusieurs demandes pourront être formulées lors des entretiens et renseignées sur notre logiciel I-milo.

4 196
demandes formulées
par les jeunes
accompagnés
en 2025

En 2025, **4196 demandes ont été formulées par les jeunes accompagnés** lors de leurs entretiens avec leur conseiller.

L'analyse de la demande des jeunes est une source d'informations précieuses, car elle nous permet de définir des orientations dans le développement ou plus largement l'ajustement de notre offre de services. En effet, si une thématique est en forte demande mais que nous ne sommes pas suffisamment outillés pour y répondre, nous prenons le risque de ne plus être identifiés par notre public, comme un moyen efficace de répondre aux besoins exprimés.

Concrètement nous avons plusieurs options qui s'offrent à nous :

- Créer une offre en interne,
- Ou chercher le ou les partenaires les plus adaptés pour traiter la demande des jeunes.

C'est grâce à ce type de réflexion que nous répondons plus efficacement à notre mission d'écoute, d'accompagnement et de conseil.

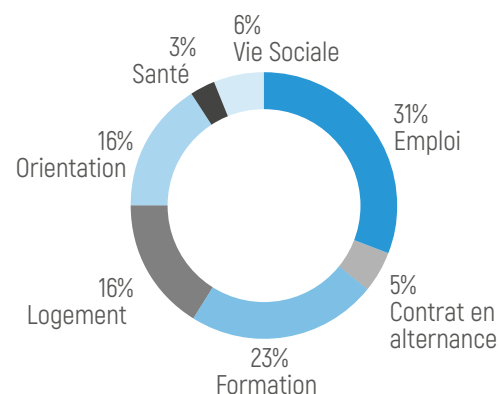
La nature des demandes est plutôt stable en 2025.

Avec un taux de **36%**, la part de l'emploi et l'alternance est la plus significative comme les années précédentes. Ces résultats confirment qu'il s'agit bien de la première demande des jeunes.

En dehors de ces deux thématiques, celle de la formation enregistre une baisse de 21%, contrairement à l'orientation qui retrouve son niveau de 2023 avec un taux de 16%.

Cette année encore, les changements de modalité de financement du Conseil régional d'Île-de-France ont eu pour conséquence directe une baisse de la diversité d'accès aux formations conventionnées et rémunérées. En dépit de ces éléments de contexte, la qualification reste une préoccupation forte pour notre public. Mais il est clair que faute de trouver des formations adaptées à leurs demandes, les jeunes se tournent davantage vers l'accès à l'emploi ou engagent un travail plus profond sur leur projet professionnel, afin que celui-ci soit plus en adéquation avec les réelles opportunités qui s'offrent à eux.

Répartition des demandes des jeunes par thématique



Les situations créées en 2025



3 393
situations
créées en 2025

En 2025, les 4608 jeunes que nous avons accompagnés ont pu accéder à **3393 situations**, soit une augmentation de **9%**.

En effet, le **nombre de situations "emploi" représente 77% de la totalité des situations créées**. La Loi Plein Emploi (LPE) et le travail engagé sur les "communs numériques" entre les membres du réseau pour l'emploi nous ont permis d'accéder à un nouvel outil fin 2025 : **la liste de Déclaration Sociale Nominative (DSN)**.

Cet outil nous donne désormais accès à toutes les situations emploi des jeunes déclarés en recherche d'emploi dans les dispositifs CEJ et PACEA, là où avant nous étions limités aux retours des jeunes, sans possibilité de vérification.

Le travail d'accompagnement sur mesure que nous effectuons est donc renforcé par ces nouvelles données, et met davantage en lumière la qualité du suivi mis en place par les équipes.

Aussi nous constatons globalement une augmentation des situations sur l'ensemble des thèmes hors formation, dont **16% de plus pour l'alternance et 83% de plus pour les immersions en entreprise**.

Pour la troisième année consécutive, le taux d'accès à la formation est en baisse (-24% en 2025). Cela résulte de la nouvelle gestion mise en place par le Conseil régional Île-de-France. Concrètement, nous observons de plus grandes difficultés à trouver des formations conventionnées pouvant répondre aux besoins des jeunes et à cela, s'ajoute la suppression des rémunérations pour un certain nombre d'entre elles.

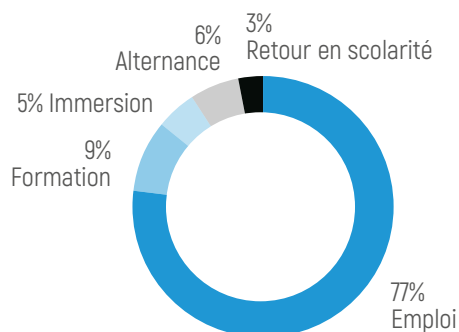
Ce sont, malheureusement, autant de solutions d'insertion qui ne sont plus offertes à notre public.

La Mission locale reste, quoiqu'il arrive, un soutien pour tous ces jeunes. Au travers des opportunités et des perspectives que nous leur offrons, nous contribuons à la réussite de leur dynamique durant leur parcours d'insertion.

Nous observons :

- **2 609 situations d'accès à l'emploi dont 778 en emploi durable (30%)**, soit une très nette augmentation de 43% par rapport à 2024.
- **220 accès à l'alternance**, soit une hausse de 16% par rapport à l'année précédente.
- **297 accès à la formation**, soit une baisse de 24 %.
- **170 immersions en entreprise**, soit une augmentation de 83%.
- **97 situations de retour dans le système scolaire**, soit 11% de plus qu'en 2024.

Répartition des situations créées



○ Le poids des demandes en rapport avec les situations créées

La mise en évidence de notre taux d'accès aux situations d'emploi, d'alternance et de formation au regard du niveau de demandes enregistrées sur ces mêmes thématiques comparativement à l'année N-1, nous semble primordiale.

C'est un bon indicateur d'efficacité et de cohérence dans notre accompagnement.

En 2025, nous observons une poursuite de l'évolution du taux de l'emploi proche des 100% de plus. Le taux de l'alternance est également en augmentation (+21%) par rapport à 2024.

Tout comme l'an passé, le taux d'évolution de la formation enregistre une baisse de 6%.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces résultats :

- **L'accès à la liste de Déclaration Sociale Nominative, nous a permis de comptabiliser beaucoup plus de contrats dont nous n'avions pas connaissance avant.** Nous avons également renforcé notre stratégie emploi en effectuant un gros travail de relance durant l'année, ainsi que plusieurs actions de promotion et d'accompagnement vers l'alternance.
- La poursuite de la baisse du nombre de formations conventionnées dans les secteurs plébiscités par les jeunes en cours d'année, ainsi que l'arrêt de la rémunération de certaines formations, ont participé à la raréfaction de formations comme les PEE¹ (très sollicités par nos jeunes). Les conseillers ont donc un éventail de propositions beaucoup moins étoffé et concordant avec les demandes des jeunes.

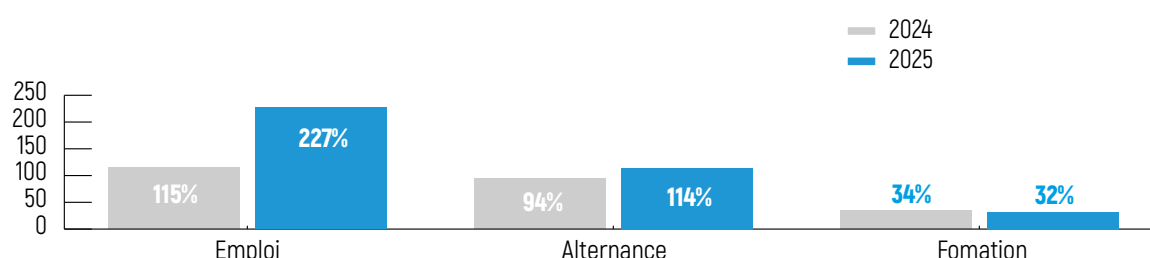
La tendance principale qui en résulte est que **nous avons une bonne capacité à répondre aux demandes exprimées par les jeunes en termes d'emploi ou d'alternance**, et cela que ce soit en matière de sensibilisation aux métiers, de recherche d'entreprise, ou de préparation à l'embauche.

En dépit d'un contexte teinté d'instabilité pour la formation, la Mission locale continue à faire preuve de créativité et d'adaptation afin de provoquer des opportunités d'insertion en cohérence avec le niveau et la demande des jeunes.

Tout ce travail participe à la conception d'un parcours sur mesure pour notre public, modulable dans le temps et en phase avec les réalités du marché.



Pourcentages des situations créées par thématique





Où vivent les Vitriots qui fréquentent la Mission locale ?

En 2025, la **répartition du niveau de fréquentation des jeunes par quartier, est globalement en hausse**. Tout comme en 2024, le quartier du Centre-ville, reste celui qui concentre le plus haut niveau de jeunes accompagnés avec un taux de 19%, ainsi que celui de la Commune-de-Paris (13%).

Néanmoins, nous identifions des variations pour trois quartiers : Le-Fort, Vitry-Sud/Ardoines et Coteau-Malassis.

En effet, le quartier Le-Fort enregistre, cette année encore, une baisse de fréquentation de 1 point. Il serait pertinent d'avoir une action ciblée sur ce quartier, afin de limiter la baisse de fréquentation des jeunes qui y résident.

Concernant le **quartier Vitry-Sud/Ardoines (8%)**, il enregistre une belle augmentation de 27% de sa fréquentation. Ce quartier a connu une rénovation urbaine les dernières années avec l'arrivée de la nouvelle gare qui deviendra un pôle d'interconnexion entre 3 lignes de transport et la volonté de la ville d'y bâtir un véritable quartier.

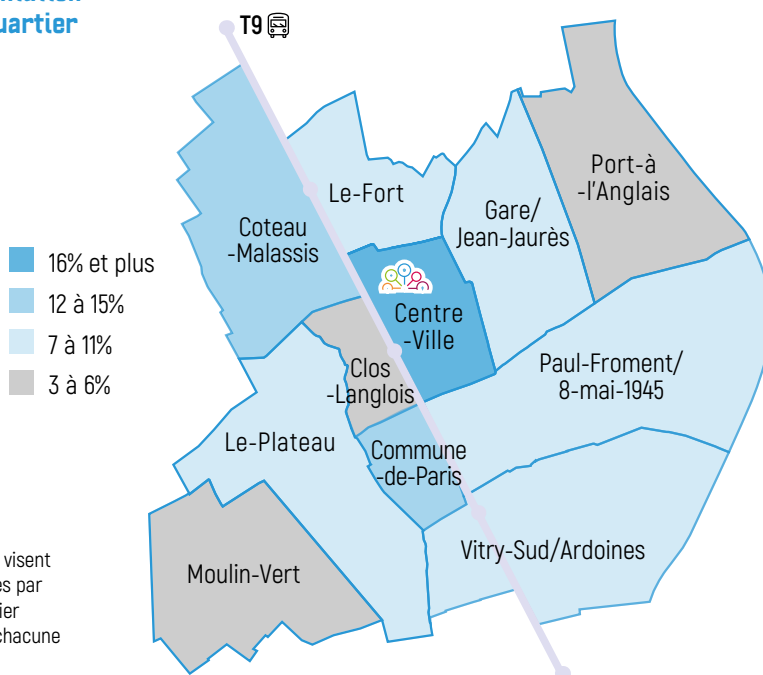
De nombreux logements y ont vu le jour, ce qui a permis d'accueillir de nouveaux habitants, favorisant ainsi une diversification de la population.

De même, le nombre de jeunes fréquentant la Mission locale et provenant du quartier Coteau-Malassis (12%) est en augmentation de 25% par rapport à 2024.

Le quartier Clos-Langlois, même s'il reste toujours en marge, poursuit sa **progression avec une augmentation du nombre de jeunes accompagnés** soit 1 point de plus en 2025.

Cette année,
le quartier **Vitry-Sud/Ardoines** enregistre une progression de son taux de fréquentation de **27%**. Nous constatons de légères variations pour certains quartiers, mais le taux de fréquentation est globalement stable.

Niveau de fréquentation des jeunes par quartier



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

○ Quelle est la densité d'accompagnement des Vitriots ?

Cette année, **2 886 jeunes Vitriots accompagnés** à la Mission locale, ont bénéficié de **18 167 événements physiques de type entretiens, informations collectives ou encore ateliers**. Nous observons une légère baisse du nombre d'évènements moyens par jeune et par quartier, soit une moyenne de 6 évènements.

Les quartiers Centre-ville et Commune-de-Paris cumulent le plus de jeunes accompagnés et la plus grande densité d'accompagnement, avec respectivement 3570 et 2478 évènements comptabilisés.

Le quartier Port-à-l'Anglais qui est également l'un des plus éloignés géographiquement de la Mission locale, **cumule moins d'évènements moyens par jeunes (5) contrairement à 2024**.

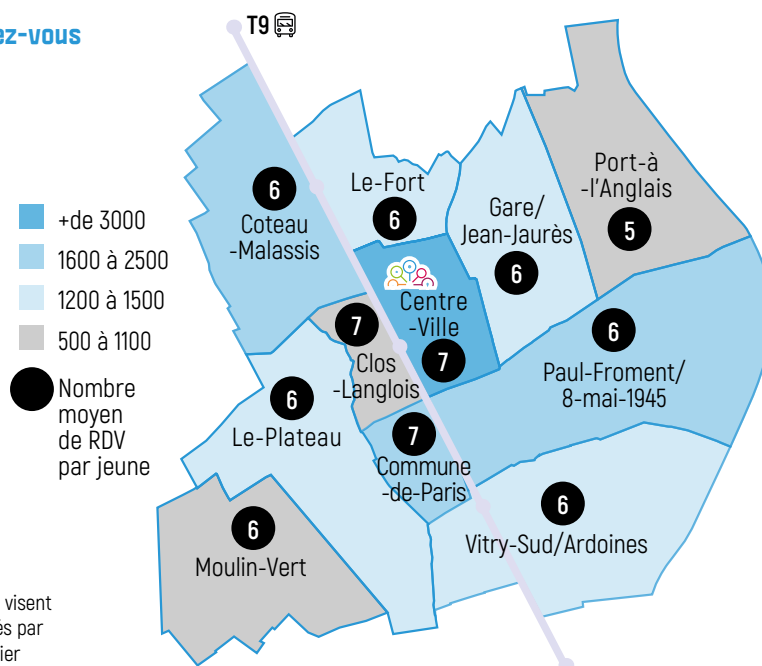
Notre stratégie, basée sur l'accompagnement des pratiques de saisie des conseillers et la mise en œuvre d'évènements réguliers à destination de notre public, a contribué au maintien de la densité d'accompagnement des jeunes.

En effet, il est important que les conseillers valorisent toutes les interactions qu'ils peuvent avoir avec les jeunes, de façon à mettre davantage en lumière toutes les étapes de leurs parcours.

En 2025, la situation RH a été complexe, mais notre priorité a été d'assurer la continuité dans l'accompagnement des jeunes. Nous avons dû recruter afin de compenser le départ de conseillers, mais les nouvelles recrues sont arrivées tardivement. La mobilisation des conseillers présents et la mise en place de temps de relance réguliers nous ont tout de même permis de maintenir un bon niveau d'accompagnement des jeunes.

Avec 35% des rendez-vous physiques, les quartiers Centre-ville, Communes-de-Paris et Coteau-Malassis concentrent la plus grande densité d'accompagnement.

Nombre de rendez-vous physiques



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.



Quel est le niveau des Vitriots qui fréquentent la Mission locale ?

En 2025, les jeunes sans diplômes résident majoritairement dans les quartiers Gare/Jean-Jaurès et Le-Fort. Nous observons une baisse respective de 8 et 7 points pour ces deux quartiers, ce qui les rapproche davantage de la moyenne des autres quartiers.

Le quartier Vitry-Sud/Ardoines comptabilise 11% des Vitriots ayant un niveau CAP-BEP, et ce sont les quartiers du Port-à-l'Anglais (47%) et Paul-Froment-8-mai-1945 (36%) qui concentrent le plus de jeunes de niveau BAC. Si le taux de jeunes de niveaux BAC est en augmentation pour ces deux quartiers, la plus forte progression concerne Paul-Froment-8-mai-1945 avec 8 points de plus qu'en 2024.

De même, la situation évolue pour les quartiers Port-à-l'Anglais et Moulin-Vert où nous retrouvons le plus grand nombre de Vitriots détenant un diplôme de niveau BAC+2 jusqu'à BAC+ 5 soit 18% et 14%. Les jeunes de ces quartiers bien qu'éloignés de la Mission locale et d'un niveau supérieur, sollicitent et bénéficient de notre offre de services et notre accompagnement de proximité.

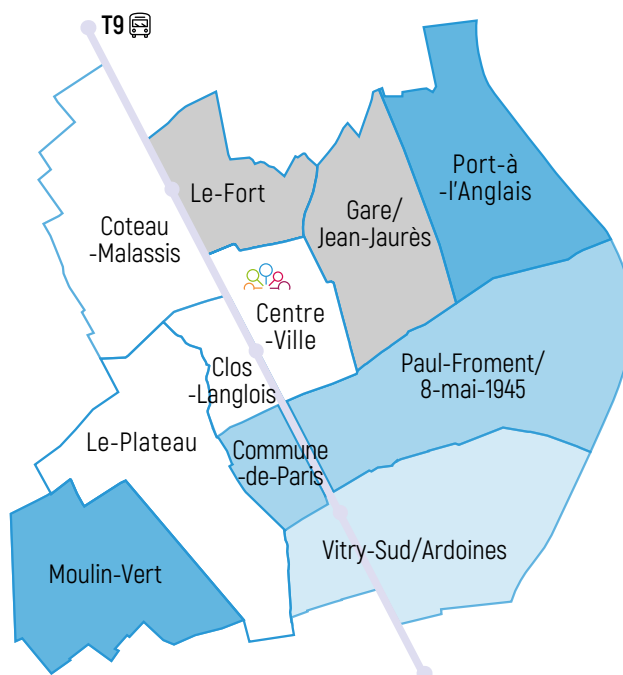
Toutes ces données comparatives, nous amènent à constater qu'il y a un changement manifeste de répartition des niveaux de formation des jeunes Vitriots que ce soit en termes de localisation mais aussi en termes de volume.

La ville se redessine progressivement et cela semble avoir un impact direct sur les caractéristiques du public que nous accompagnons.

Cette année, la catégorie observant la plus forte évolution par quartier concerne les jeunes diplômés qui sont aussi plus représentés qu'en 2024. Le quartier Gare / Jean-Jaures enregistre une progression de 3 points pour les jeunes de niveau BAC +5 et le quartier Moulin-Vert passe de 3 à 7% de jeunes de niveau BAC+3.

Répartition des niveaux les plus représentés par quartier

- +de 13% Niveau BAC+ 2 et plus
- +de 35% Niveau BAC
- +de 11% Niveau CAP/BEP
- +de 50% Niveau infra BEP et sans diplôme
- Données dans la moyenne



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

○ Quel est le niveau des Ivryens qui fréquentent la Mission locale ?

Cette année, la ventilation des répartitions par niveau est sensiblement différente.

Globalement, les catégories les plus impactées par des évolutions marquantes se concentrent autour de jeunes de niveau Bac+2 et plus.

Le quartier Louis-Bertrand/ Mirabeau-Semard conserve le plus fort taux de jeunes sans diplôme avec 62%.

De même, nous observons que les quartiers Ivry-Port et Marat-Parmentier dépassent également les 55% de jeunes sans diplôme.

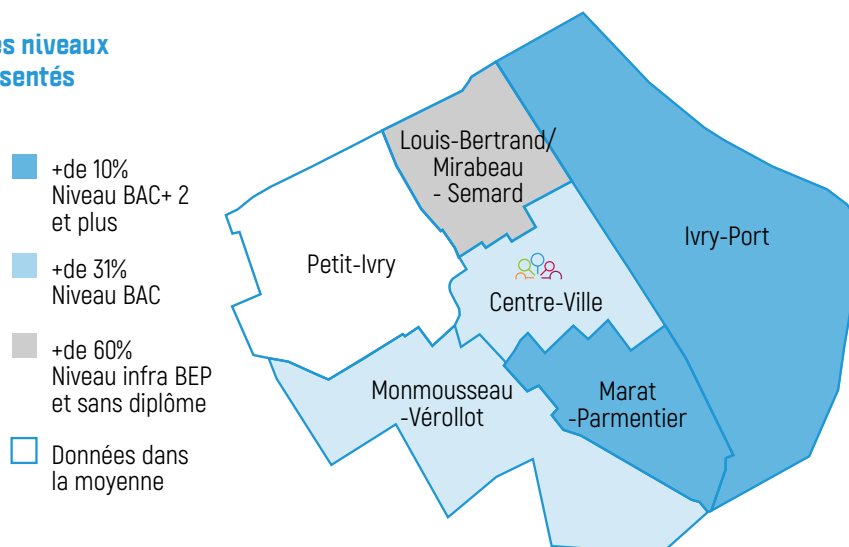
La Mission locale touche bien les publics le plus fragiles du fait de leurs niveaux de qualification et elle est bien identifiée par ces jeunes, comme un outil support à leur insertion socioprofessionnelle.

De surcroît, bien qu'en légère baisse, ce sont les quartiers **Monmousseau-Vérollet et Petit-Ivry** qui concentrent le plus de jeunes de niveau BAC avec respectivement **32% et 30% des Ivryens accompagnés** à la Mission locale.

Les quartiers Ivry-Port et Marat-Parmentier comptabilisent quant à eux + de 13% de jeunes de niveau BAC +2 et plus.

En 2025, le quartier Marat-Parmentier, qui est aussi le quartier dont les jeunes fréquentent le moins la Mission locale, concentre 8% de jeunes de niveau BAC+3 soit une progression de 2 points et le quartier Ivry-port comptabilise quant à lui le plus fort taux de jeunes de niveau BAC+5 (5%).

Répartition des niveaux les plus représentés par quartier



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.



○ Où vivent les Ivryens qui fréquentent la Mission locale ?

En 2025, 1495 jeunes Ivryens ont été accompagnés par la Mission locale.

Nous constatons une stabilité dans la répartition des trois quartiers dont sont issus les jeunes qui fréquentent le plus la structure. En effet, les taux de fréquentation du trio de tête restent sensiblement les mêmes avec une variation de 1 point pour les quartiers Centre-ville (25%) et Petit-Ivry (22%) et 21% pour le quartier Ivry-Port, bien que plus éloigné géographiquement de la Mission locale.

Depuis l'an dernier, nous avons renforcé notre collaboration avec les médiateurs de la ville et nos liens avec les éducateurs spécialisés se sont consolidés, les associations présentes dans les centres d'hébergement nous ont également bien identifiés, ce qui a eu un impact sur la fréquentation des jeunes.

De plus nous constatons une harmonisation du taux de fréquentation pour 3 quartiers dont le taux se situe entre 19 et 22% : Petit-Ivry, Ivry-Port et Monmousseau-Vérolot.

A la marge, **le quartier Louis-Bertrand/Mirabeau-Sémard comptabilise 8% des publics (en baisse de 1 point), et le quartier Marat-Parmentier conserve un taux stable.**

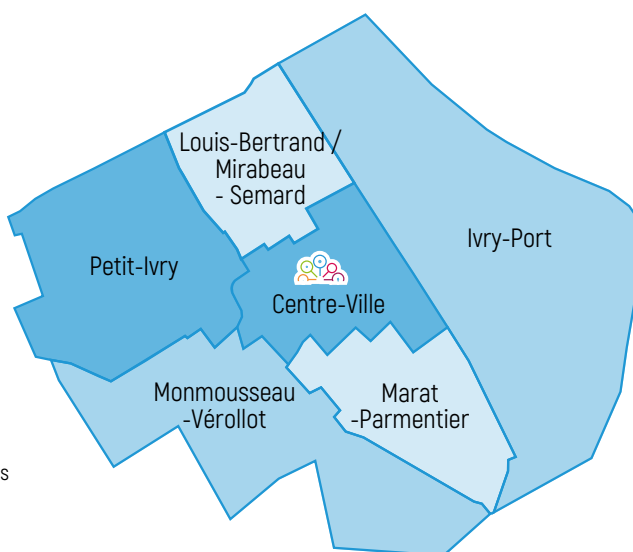
La Mission locale semble bien identifiée par les jeunes Ivryens et l'augmentation de 14% du nombre de jeunes suivis cette année vient conforter ce constat.

Même si des disparités persistent dans certains quartiers, globalement la Mission locale est un outil bien utilisé par les jeunes.

Le quartier Centre-ville reste celui dont sont issus les jeunes qui fréquentent le plus la Mission locale (25%).

Niveau de fréquentation des jeunes par quartier

- 22 à 25%
- 18 à 21%
- 5 à 10%



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

○ Quelle est la densité d'accompagnement des Ivryens ?

En 2025, la situation des ressources humaines pour le site d'Ivry a été complexe. En effet, malgré nos recrutements et une organisation repensée suite à de nombreuses absences, nous n'avons pas une pleine capacité d'accueil des publics. Nous avons tout de même effectué près de 6880 rendez-vous avec l'objectif d'assurer une continuité de service pour les jeunes que nous accompagnons.

En dépit de notre mobilisation, ce contexte a directement impacté notre activité en termes de densité d'accompagnement.

Aussi, le nombre d'évènements (rendez-vous physiques) moyen par jeune est globalement en baisse pour l'ensemble des quartiers et celui de Marat-Parmentier est celui qui accuse la plus forte baisse (- 3 points).

Avec 1610 rendez-vous physiques, au bénéfice des jeunes accompagnés, le quartier Petit-Ivry est celui qui concentre le plus de rendez-vous, suivi de très près par le quartier Centre-Ville.

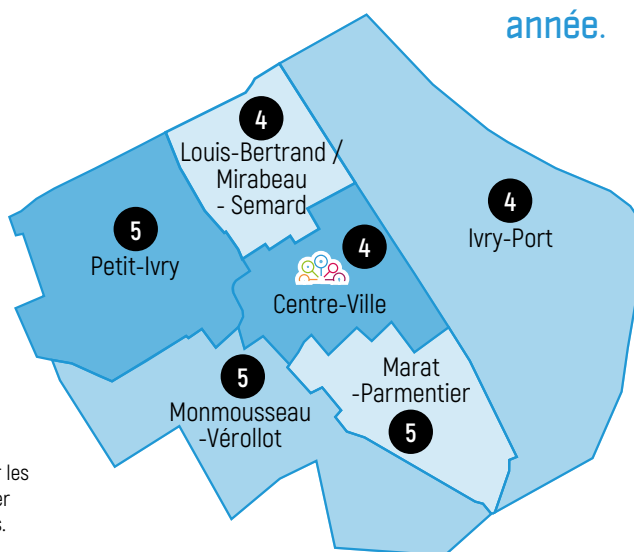
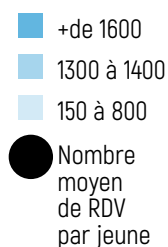
Le quartier Marat-Parmentier se distingue par une densité d'accompagnement plus importante au regard du nombre de jeunes accompagnés en moyenne 5 rendez-vous par jeunes.

Concernant le quartier Monmousseau-Vérolot, nous constatons une baisse de 13% du nombre d'évènements, avec une fréquentation des jeunes supérieure à 2024.

La Mission locale a une mission d'accueil inconditionnelle des publics, elle doit tout mettre en œuvre pour que les jeunes qui le souhaitent, soient accompagnés dans les meilleures conditions. C'est pourquoi la stabilisation de l'équipe d'Ivry-sur-Seine est une priorité pour nous.

Les quartiers Marat-Parmentier, Monmousseau-Vérolot et Petit Ivry sont ceux qui concentrent la plus grande densité moyenne d'accompagnement cette année.

Nombre de rendez-vous physiques



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

L'orientation professionnelle

MISSION LOCALE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



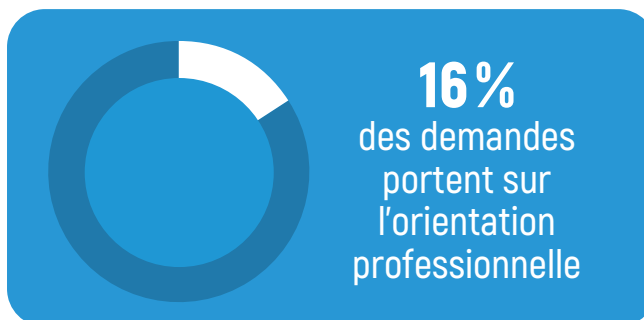
L'orientation professionnelle

Analyse 2025

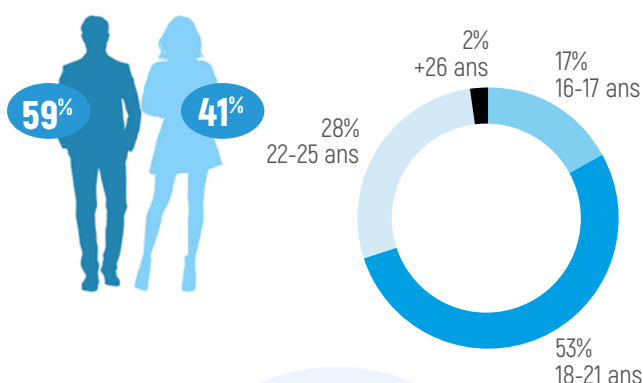
L'orientation est un aspect essentiel de l'accompagnement à la Mission locale.

En 2025, l'accès à la formation a été difficile car les opportunités ont été plus rares et plus ciblées sur les métiers en tension. De ce fait, les jeunes ont été contraints de réfléchir soigneusement à leur orientation afin de s'ouvrir le plus de portes possibles.

La diversification de l'offre de services sur cette thématique a permis d'apporter une réponse spécifique aux jeunes en fonction de leurs besoins.



Répartitions hommes/femmes et âges



En 2025, **16% des demandes** portaient sur l'orientation, soit **3% de plus** que l'année dernière. Ce sont **656 jeunes** qui ont bénéficié de **1 262 propositions** sur la thématique de l'orientation. Une légère hausse, qui s'explique par la poursuite des ateliers d'orientation mis en place en 2024.



L'orientation au cœur des pratiques des conseillers

L'aide à l'orientation est le socle de l'accompagnement des jeunes à la Mission locale.

Cette pratique vit et se développe grâce à l'écoute et aux connaissances des conseillers, au maillage entre les collègues et au partage d'informations, ainsi qu'aux ressources dont s'est dotée la Mission locale (abonnements IJBOX, GdRE, outils d'orientation, Parcoureo...).

Elle s'appuie également sur une conseillère référente orientation, avec des temps de transmission et des ateliers réguliers.

Les sessions d'orientation

Les ateliers d'orientation initiés en 2024, se sont poursuivis, à raison d'une session de 3 jours toutes les 6 semaines environ (sauf en juillet et août). Ces sessions comprennent un entretien individuel avec un bilan remis aux jeunes et à leurs conseillers. La démarche utilisée est l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel), une démarche favorisant l'émergence de désirs personnels, à travers un retour sur le vécu et les échanges entre les pairs.

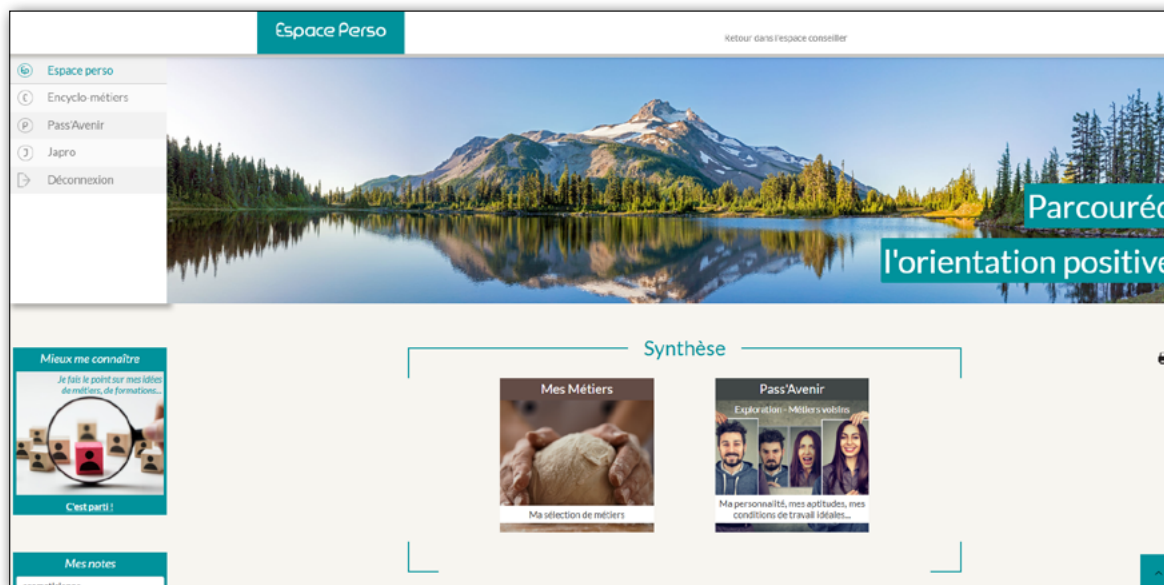
8 à 12 jeunes par session étaient présents.



Fiona COMPAGNON, conseillère et référente orientation, lors d'un atelier orientation.

Les journées d'orientation

Les demandes d'orientation ayant été importantes en septembre 2025, des sessions supplémentaires d'une journée ont été mises en place ponctuellement. Elles ont permis à des jeunes ayant déjà des pistes de métiers, d'approfondir leurs connaissances et de préciser leurs choix. Les jeunes ont pu aborder leurs choix d'environnements professionnels avec l'outil photolangage Explorama, et explorer des domaines et des métiers en profondeur avec le logiciel d'aide à l'orientation Parcoureo.



○ Plateforme d'orientation Parcouréo

○ De nouveaux outils pour l'orientation

En 2025, la Mission locale s'est dotée de nouveaux outils d'orientation afin de proposer un accompagnement en phase avec les réalités actuelles.

Ces derniers sont à la disposition de tous les conseillers et peuvent être utilisés tant pour l'accompagnement individuel que collectif.

Au total ce sont 4 nouveaux outils qui explorent plusieurs méthodes ou dimensions en lien avec le travail du projet professionnel des jeunes dont :

- « La Mallette pour créer et trouver un accompagnement », des séquences actualisées en lien avec l'esprit de l'ADVP.

- « Cartométiers », un jeu pour découvrir des métiers.
- « Anim'mots », un photolangage favorisant l'expression des émotions.
- « L'Explorama », dernière édition, photolangage sur l'environnement professionnel et les compétences.

La conseillère référente et animatrice des ateliers d'orientation, est également montée en compétence sur les questions d'orientation au travers de différentes formations, dont les acquis sont ensuite partagés avec le reste de l'équipe. Ainsi nous veillons à ce que chacun soit en capacité de réaliser un accompagnement de qualité avec des outils cohérents et partagés.

○ Les perspectives pour l'orientation

Afin de faire reconnaître les compétences sur l'orientation de l'ensemble des conseillers, il est envisagé en 2026 une valorisation de cette thématique par le biais d'un financement FSE¹. Dans ce cadre, les conseillers seront amenés à mettre en lumière le travail réalisé lors des entretiens et la mise en place d'ateliers dédiés pour les jeunes qu'ils accompagnent.



Mission Locale Ivry-Vitry

ÎLE-DE-FRANCE

Formation Professionnelle



Métier ?



Compétences

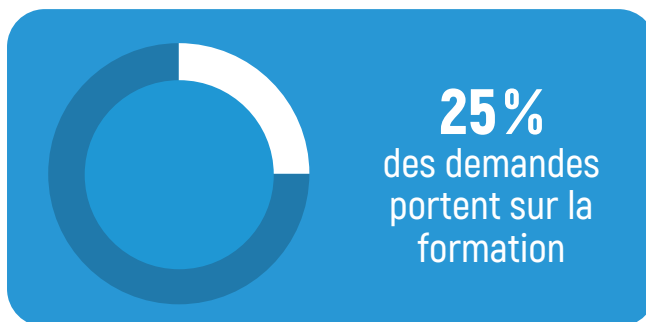


La formation professionnelle

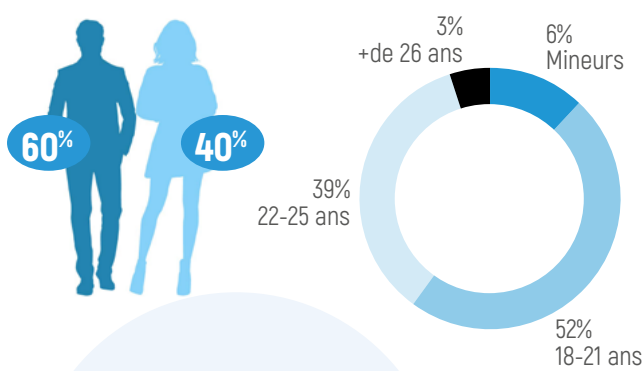
Analyse 2025

La formation professionnelle demeure un levier majeur d'insertion pour les jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par notre Mission locale. Elle favorise leur accès à l'autonomie, à la qualification et à l'emploi durable.

En 2025, dans un contexte marqué par une baisse de l'offre de formation et des prescriptions à l'échelle régionale, la Mission locale a poursuivi son engagement. Le parcours de formation est d'autant plus essentiel que 59% des jeunes accompagnés présentent un niveau de qualification inférieur ou égal au CAP/BEP, et que 69% des jeunes entrant en formation sont sans qualification. L'enjeu principal reste donc l'accès à des formations qualifiantes, garanties d'une insertion professionnelle durable.



Répartitions hommes/femmes et âges

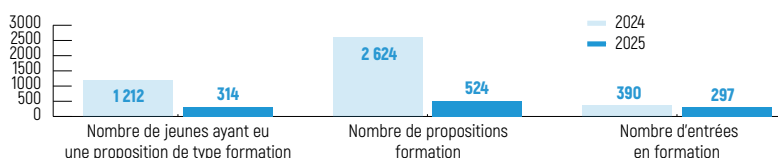


314
jeunes ont bénéficié de 542 propositions de formation

Cette année, 524 propositions de formation ont été formulées auprès des jeunes accompagnés. Elles ont donné lieu à 420 prescriptions de formation, soit une baisse de 50% par rapport à 2024, en cohérence avec la tendance régionale observée. Parmi ces prescriptions, 297 ont abouti à une entrée effective en formation, représentant une diminution de 24% par rapport à l'année précédente.

La formation repose sur une forte mobilisation partenariale, avec le Conseil régional comme principal financeur (43%), suivi de France Travail (16%) et de l'État (10%).

Évolution de l'offre de formation entre 2024 et 2025



Les parcours sont majoritairement qualifiants (59%), visant l'obtention d'un diplôme ou d'une certification. À l'issue des formations, 50% des jeunes qualifiés accèdent à l'emploi dans les six mois, contre 40% pour les parcours non qualifiants, confirmant le rôle déterminant de la formation dans l'accès durable à l'emploi.

L'emploi et l'alternance



Mission Locale
Ivry-Vitry

ÎLE-DE-FRANCE

Orientation

Formation

Emploi

Insertion



L'emploi et l'alternance

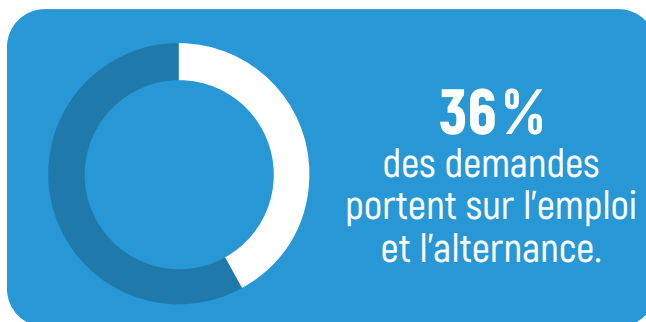
Analyse 2025

En 2025, l'augmentation du taux de jeunes ayant été en situation d'emploi se poursuit avec une nette croissance du nombre de contrats signés, pour atteindre un taux de plus de 54%.

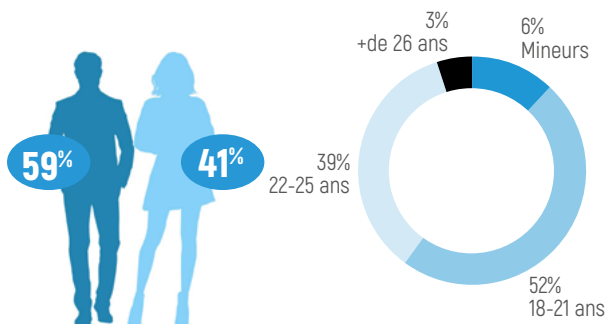
Cela s'explique par un surcroît de contrats de travail en intérim de plus 20 % pour la ville de Vitry-sur-Seine et de 10% pour la ville d'Ivry-sur-Seine.

Cette tendance est confirmée par la prédominance de l'intérim dans le top 3 des entreprises qui recrutent le plus à la Mission locale d'Ivry-Vitry.

En 2025, le traitement des listes issues de la « Déclaration Sociale Nominative » a été un levier d'identification des contrats non déclarés par les jeunes.



Répartitions hommes/femmes et âges



En 2025 les jeunes de 18 à 21 ans sont ceux qui ont le plus formulé de demandes d'emploi ou d'alternance (52%), suivis des 22 à 25 ans (39%).

6% de jeunes mineurs ont quant à eux fait une demande d'emploi ou d'alternance.

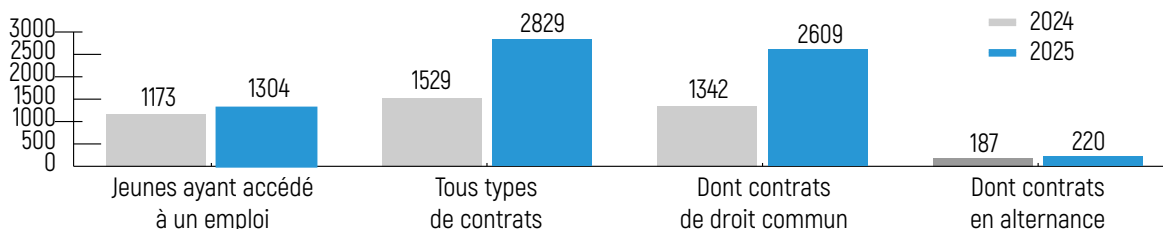
Dans la continuité des années 2023 et 2024, le taux de jeunes accompagnés dans l'emploi en 2025 est à nouveau en augmentation (11% pour cette année : soit 4 points de plus qu'en 2024). Cette hausse s'accompagne, également d'une forte augmentation des contrats de travail signés avec un pourcentage de 85%.

36% des demandes faites par les jeunes portent sur l'emploi et l'alternance.



Situations d'emploi créées en 2025

En 2025, 1 304 jeunes accompagnés dans l'emploi par la Mission locale ont pu accéder à 2 829 contrats dont 2 609 contrats divers et 220 en alternance.



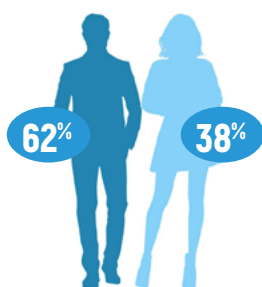
Qui sont les jeunes qui accèdent à l'emploi et à l'alternance ?

1 304 jeunes (contre 1 173 en 2024) ont pu accéder à 2 829 contrats (1529 en 2024) dont 2 609 en emploi et 220 contrats d'alternance. En 2025, ce sont les 22-25 ans qui sont les plus nombreux à accéder à des contrats (51%) suivis des 18-21 ans avec 41%.

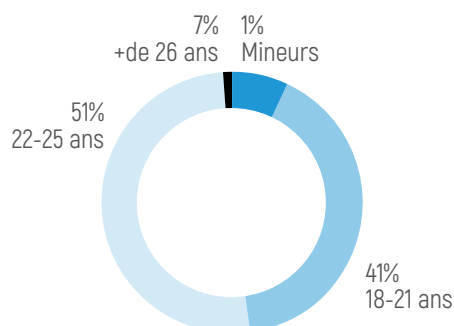
Concernant le type de contrats auxquels les jeunes ont pu accéder, le CDD Intérim est largement majoritaire avec 38 % des contrats, suivi du CDD temps plein avec 25%.

En 2025, les hommes représentent 62% des contrats signés (contre un taux de 38% pour les femmes).

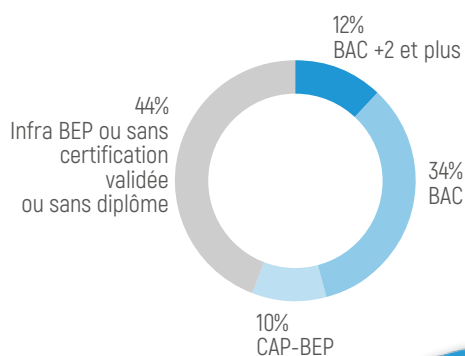
Répartition hommes/femmes



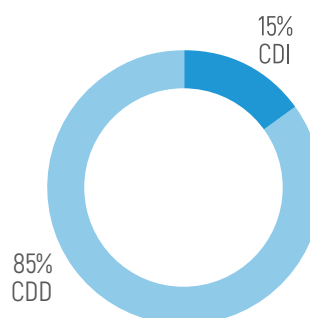
Répartition par âge



Niveaux de diplôme



Types d'emploi



Quelles entreprises les recrutent ? Quels emplois occupent les jeunes ?

Principaux recruteurs

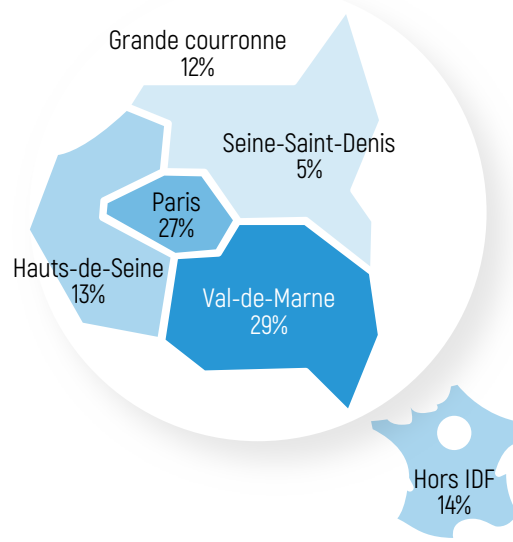
Le travail temporaire s'impose fortement parmi les recruteurs des jeunes de la Mission locale d'Ivry-Vitry en 2025. Les 3 principaux sont : en tête l'Agence d'Intérim R.A.S basée à Chevilly-Larue, suivi de l'Agence Adecco et pour finir à la troisième position l'Agence Staffmatch.



Où se trouvent les entreprises qui ont le plus recruté les jeunes Ivryens et Vitriots ?

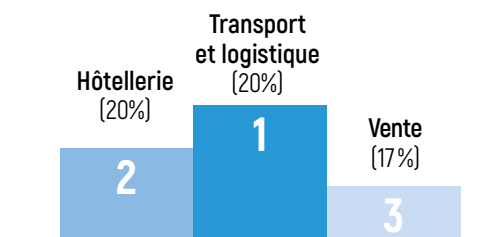
En 2025, on observe une hausse de +2% dans le Val-de-Marne qui reste le département le plus pourvoyeur d'emplois pour les jeunes de la Mission locale d'Ivry-Vitry.

Il est important de rappeler que la localisation de l'entreprise (sa domiciliation) n'est pas forcément le lieu de travail des jeunes. Notamment pour les entreprises localisées hors Ile-de-France.

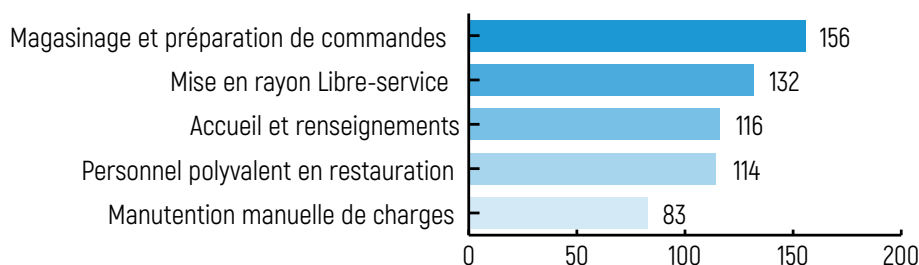


Les secteurs qui recrutent

Parmi les 2 829 contrats d'emploi et d'alternance signés par les jeunes en 2025, **3 secteurs d'activité ont recruté 57% des jeunes accompagnés** par la Mission locale.



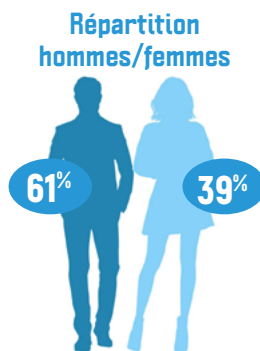
Le top 5 métiers qui recrutent le plus (nombre de contrats) :



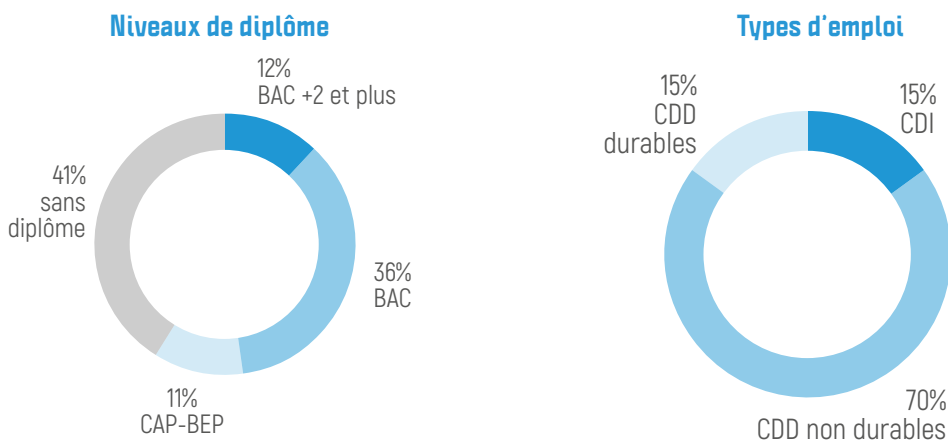
Accès à l'emploi des Vitriots



1 715*
Vitriots
ont accédé
à un emploi
en 2025

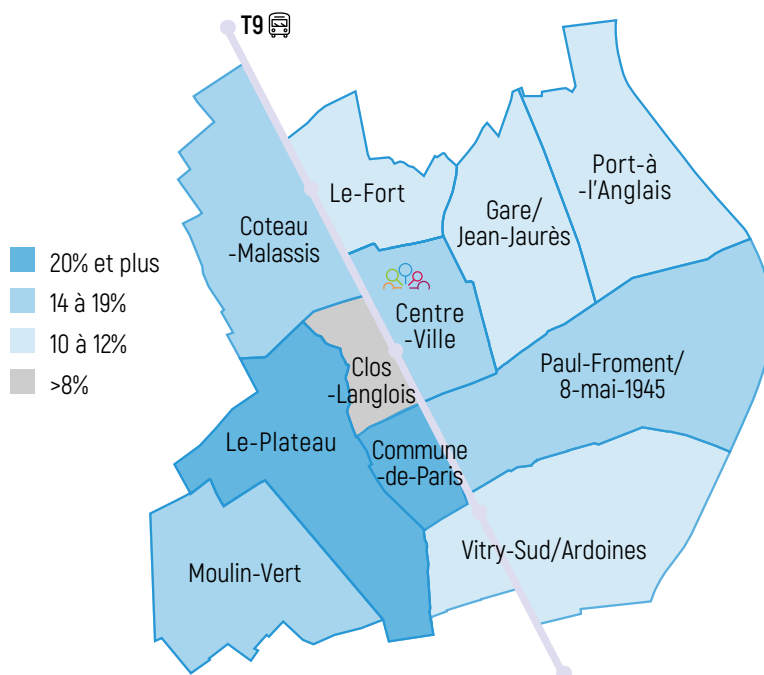


*La majorité étant des jeunes non diplômés, suivi de ceux détenteurs d'un niveau BAC.

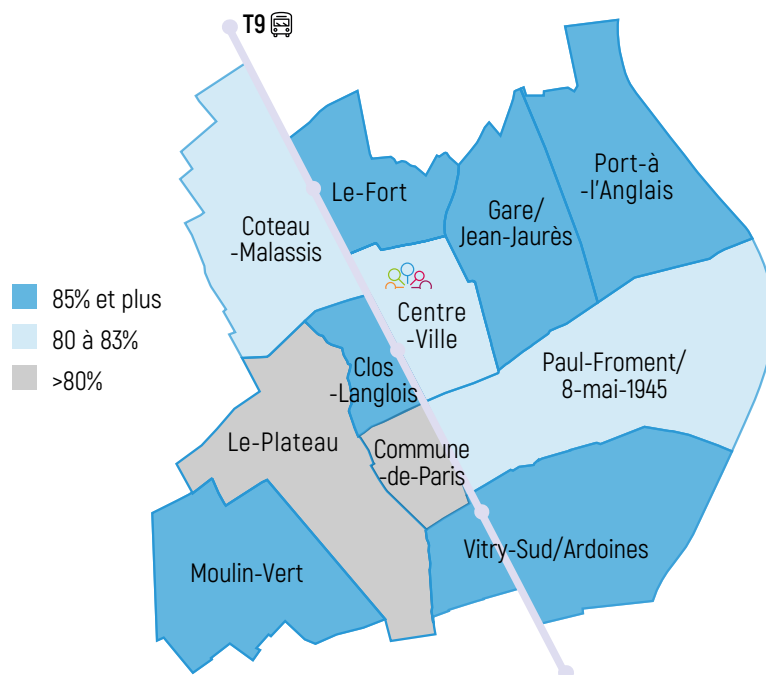


À quels types de contrats accèdent les jeunes par quartier ?

Moyennes de CDI par quartier



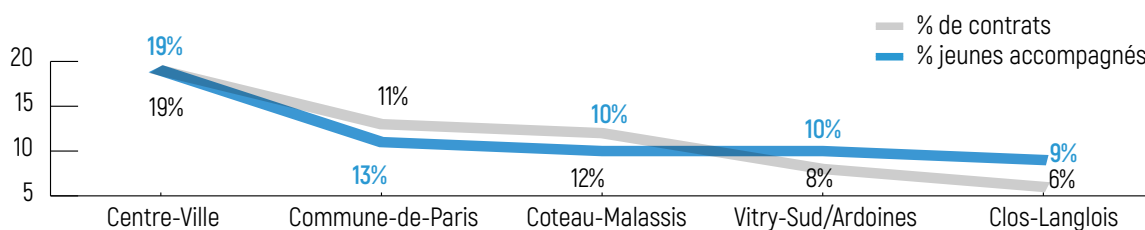
Moyennes de CDD par quartier



Les quartiers où les jeunes ont accédé le plus au CDI sont Le-Plateau (21%), Commune-de-Paris (20%) et Coteau-Malassis (19%).

Les quartiers où les jeunes ont accédé le plus au CDD sont Clos-Langlois (93%), Port-à-l'Anglais (89%) et Moulin-Vert (86%).

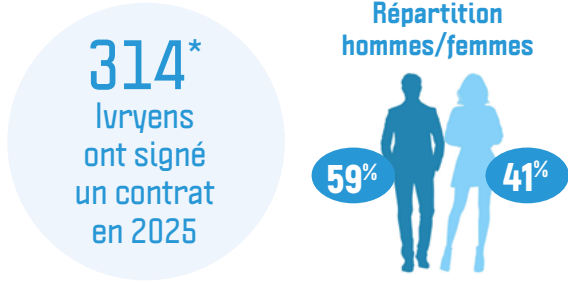
Quartiers ayant le plus recruté



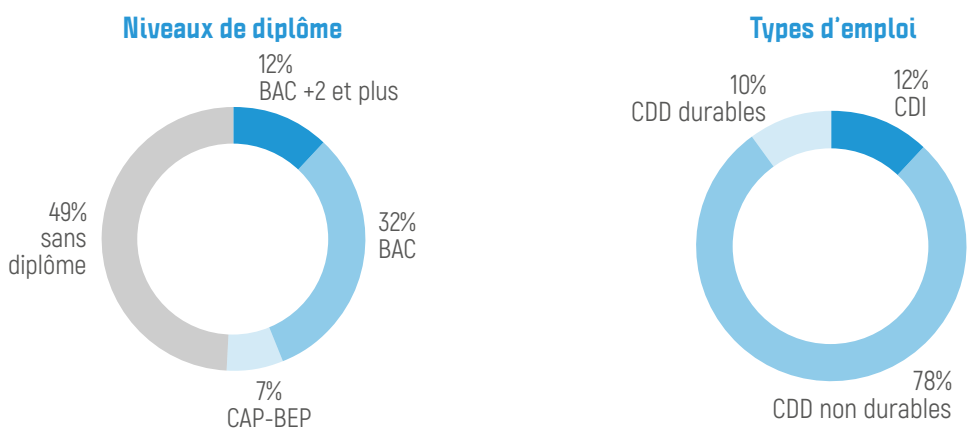
Les 5 premiers quartiers où les jeunes ont le plus accédé à l'emploi sont « Le Centre-Ville » avec 323 contrats, Commune-de-Paris avec 183 contrats, Vitry-Sud/Ardoines avec 175 contrats, Coteau-Malassis avec 171 contrats et Clos-Langlois avec 147 contrats.

Pour l'ensemble des quartiers, les contrats sont majoritairement à durée déterminée et non durables (inférieurs à 6 mois).



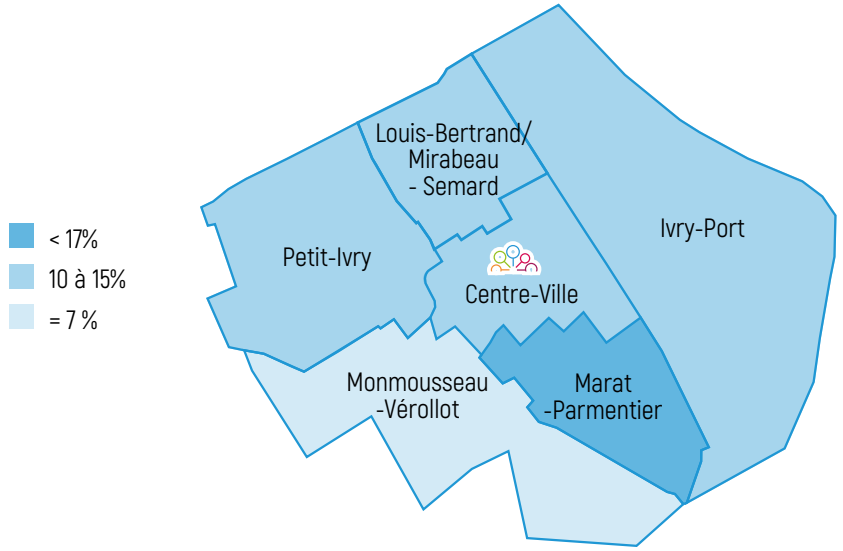


*La majorité étant des jeunes non diplômés, suivi de ceux détenteurs d'un niveau BAC.

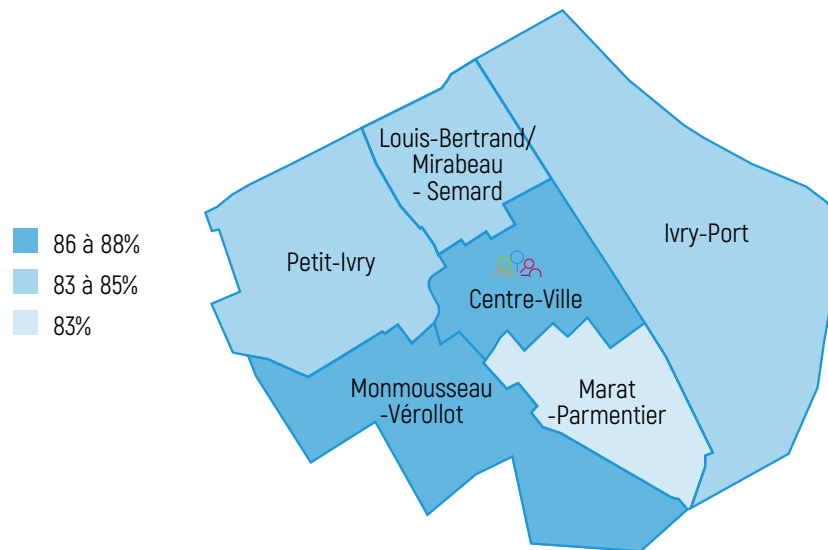


À quels types de contrat accèdent les jeunes par quartier ?

Moyennes de CDI par quartier



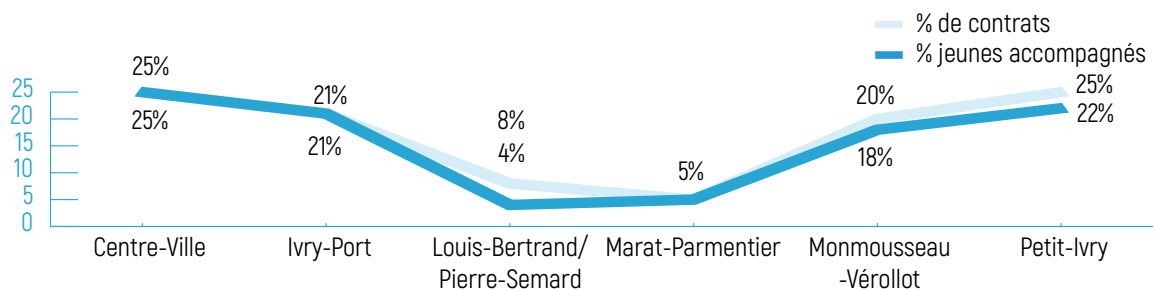
Moyennes de CDD par quartier



La signature de contrats en CDI est la plus importante dans les quartiers de Marat-Parmentier (17%), Ivry-Port (14%) et Petit-Ivry (13%).

Le nombre de CDD contractualisés est plus important dans les quartiers de Monmousseau-Vérolot (93%), Centre-Ville (89%) et Louis-Bertrand/Mirabeau-Semard (88%).

Quartiers ayant le plus recruté



Globalement, les quartiers où les jeunes ont signé le plus de contrats de travail sont : Centre-Ville (191 contrats), Petit-Ivry (190 contrats) et Ivry-Port (157 contrats). Les quartiers ayant le plus faible

nombre de contrats signés sont Louis-Bertrand/Mirabeau-Semard et Marat-Parmentier. Ce sont les deux quartiers où la Mission locale d'Ivry-Vitry accompagne le moins de jeunes.



○ Préparer les jeunes au rôle de demandeur d'emploi

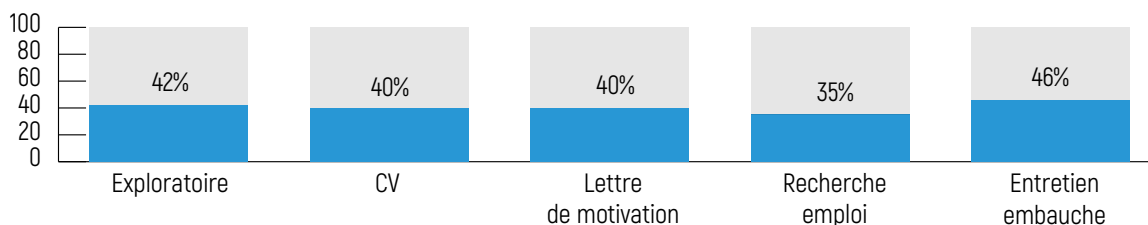
Les ateliers : des outils pour donner aux jeunes une chance d'accéder à un emploi.

En 2025, 1 282 jeunes se sont inscrits aux 7 ateliers hebdomadaires, avec un taux de présence moyen de 41%.

Compte tenu du recul de l'offre de formations conventionnées, et de la difficulté de faire coïncider les projets de formation des jeunes suivis par la Mission locale d'Ivry-Vitry et de l'offre réelle disponible de formations conventionnées, nous avons été contraints de suspendre l'atelier spécifique formation.

En revanche, afin de venir en appui aux conseillers sur le volet de l'emploi pour les jeunes inscrits dans le « Contrat d'Engagement Jeune », un atelier spécifique a été mis en place. Le service emploi de la Mission locale d'Ivry-Vitry a ainsi pu rencontrer 38 jeunes lors de 13 ateliers.

Taux de présence journalier



Des rencontres pour faciliter l'emploi.

En 2025, le service emploi de la Mission locale d'Ivry-Vitry a organisé 18 événements emplois : Présentation de métiers (Caoutchouc, MIN de Rungis...) et jobs dating (Dunkin Donuts, RATP technicentre Paris 13). **240 jeunes ont été inscrits à ces événements, 149 ont été présents et 74 jeunes ont été retenus** pour poursuivre le processus de recrutement.



○ Les Dispositifs d'Accompagnement Renforcé (DAR)

Lors de leur inscription à la Mission locale, les jeunes rencontrent, au moment du premier entretien, un conseiller qui deviendra leur conseiller référent.

Dans une démarche d'accompagnement global, le conseiller établit son diagnostic et évalue le degré d'accompagnement correspondant à la demande exprimée par le jeune en lien avec les freins périphériques identifiés.

Dès lors, un accompagnement personnalisé peut s'articuler autour de trois modalités :

1. L'accueil, l'information et l'orientation : dans une faible proportion (4%), les jeunes ont besoin d'une information isolée, d'un conseil précis qui se traduira par un unique passage à la Mission locale.
2. L'appui ponctuel : dans une faible proportion (5%), les jeunes effectuent des entretiens sporadiques avec leur conseiller sans vouloir s'engager dans une relation contractuelle avec la Mission locale.
3. L'accompagnement renforcé : dans 91% des cas, les jeunes sont accompagnés dans les dispositifs d'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi et l'insertion professionnelle.

En 2025, les jeunes accompagnés ont bénéficié de 1 239 entrées en dispositifs d'accompagnement renforcé, soit une baisse de 6% comparativement à 2024.

L'application de la loi Plein Emploi dès janvier 2025, est le facteur principal qui en est à l'origine.

En effet, le dispositif PPAE³ a lentement disparu au profit des entrées dans le Réseau pour l'Emploi. L'objectif étant que chaque jeune se déclarant en recherche d'emploi, soit automatiquement inscrit en PACEA² ou CEJ¹. **Nous avons donc normalisé la situation des derniers jeunes orientés dans le cadre du PPAE³ (soit 91% de jeunes en moins).**

Mécaniquement cela a eu une répercussion sur le volume de jeunes orientés par France Travail accompagnés dans le cadre du CEJ¹ et du PACEA² sans réévaluation du nombre de places possibles en Contrat d'Engagement Jeune notamment.

Si le nombre de signataires d'un CEJ¹ n'a pas augmenté, nous observons tout de même, une **augmentation de 11 % des entrées en PACEA².**

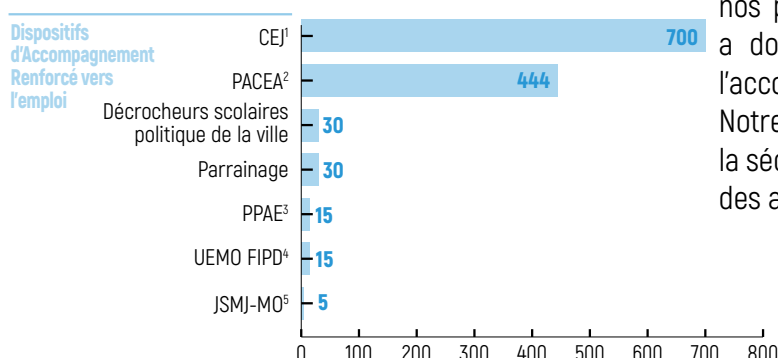
De plus, pour la première fois cette année, nous avons initié des accompagnements dans le cadre du « parrainage Etat », à hauteur de 30 places. La mise en oeuvre de ce dispositif a limité la baisse des dispositifs d'accompagnement renforcé.

Le Parrainage reste une vraie opportunité que nous donnons aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, d'être accompagnés par des bénévoles salariés ou retraités dans des domaines d'activités divers. Ils peuvent ainsi profiter de conseils personnalisés, de partage de réseau et d'un autre regard sur le monde du travail.

Cette année encore, les baisses de subventions, ainsi que la mise en oeuvre de la loi Plein Emploi, ont fortement impacté notre activité et nos pratiques d'accompagnement.

Les jeunes restent cependant au cœur de nos préoccupations et notre objectif principal a donc été de garantir une pérennité dans l'accompagnement renforcé de notre public. Notre priorité étant de préserver la continuité et la sécurisation des parcours, ainsi que la qualité des accompagnements.

Nombre d'entrées initiales en dispositif



Soit au total
1 239
entrées en DAR⁶

1/ CEJ : Contrat d'Engagement Jeune - 2/ PACEA : Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie - 3/ PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi - 4/ UEMO-FIPD : Unité Éducative en Milieu Ouvert - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - 5/ JSMJ-MO : Jeunes Sous Main de Justice en Milieu Ouvert - 6/ Dispositifs d'Accompagnement Renforcé

Le dispositif PACEA, permet à de nombreux jeunes de bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et de limiter leur exposition à des risques d'exclusion professionnelle.

Cette année, **444 jeunes** ont intégré ce dispositif soit **une hausse de 11%**.

L'application de la Loi Plein Emploi a engendré des modifications dans les critères d'accès du public à ce dispositif. En effet, les jeunes doivent désormais répondre aux mêmes critères d'inscription que ceux de France Travail, ce qui a exclu une grande partie du public PIAL¹ que nous avions jusqu'alors.

Le PACEA permet (sous conditions d'éligibilité à une inscription dans le Réseau Pour l'Emploi) :

- À des jeunes non ressortissants européens, de bénéficier d'une formation linguistique et d'une allocation totale de 1685 euros durant 3 à 6 mois maximum, lorsqu'ils intègrent la phase PIAL¹.
- Aux jeunes d'accéder à un accompagnement plus souple et modulable, lorsqu'ils ne sont pas encore prêts à s'engager dans le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), qui est la forme la plus renforcée d'accompagnement que nous proposons.
- A un certain nombre de jeunes de bénéficier également de l'aide au permis de la Région Île-de-France, dont ce dispositif est l'un des critères d'accès.

Lors de la contractualisation du PACEA, il est mentionné : les phases du parcours, leurs objectifs, leur durée, ainsi que les engagements de chaque partie pour chaque phase, de même que l'attribution d'une allocation, son montant et sa durée prévisionnelle.



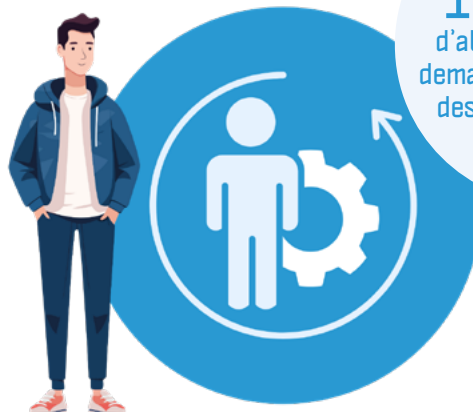
L'allocation PACEA participe à la sécurisation du parcours du jeune ; elle est destinée à soutenir ponctuellement ses démarches d'insertion, par un « coup de pouce » ou à faire face à une urgence dans ses démarches d'emploi.

La notification du montant et de la durée prévisionnelle sont inscrites dans le contrat et peuvent être révisées à l'issue de l'évaluation de chaque phase par le conseiller. Le montant mensuel est inférieur ou égal au montant du RSA² pour une personne seule. L'allocation du bénéficiaire est plafonnée à six fois ce montant pour une année soit 3 370€ (suite à l'évolution du SMIC³).

En 2025, nous avons été confrontés à des variations à la baisse, puis à la hausse du montant de l'enveloppe d'allocations pour les bénéficiaires de ce dispositif.

La sécurisation des parcours des jeunes a donc été directement impactée, et les conseillers ont dû revoir dans l'urgence, les plans d'action établis avec les jeunes pour tenir compte de ces nouvelles réalités.

169 849 €
d'allocations ont été demandées au bénéfice des jeunes en PACEA en 2025



1/ PIAL : Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue
2/ RSA : Revenu de Solidarité Active
3/ SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.

Une plus grande stabilité du montant de l'enveloppe serait un vrai plus pour améliorer notre gestion annuelle d'attribution d'allocations et ainsi garantir des étapes de parcours fiables à notre public.

Enfin, en prenant en compte **les 444 jeunes qui ont accédé au PACEA en 2025**, en plus des jeunes ayant intégré le dispositif avant 2024 et toujours accompagnés, **ce sont 748 jeunes au total qui ont été accompagnés en PACEA en 2025**. De plus, **169 849€ d'allocations ont été demandées au bénéfice de ces jeunes**.

○ Les dispositifs d'État : le Contrat d'engagement Jeune (CEJ)

Le Contrat d'Engagement Jeune est un dispositif d'état, qui conserve les fondamentaux de la Garantie Jeunes (dynamiques collectives et « working first¹ ») tout en élargissant son offre de services vers l'orientation professionnelle et les démarches socioprofessionnelles nécessaires au parcours du jeune.

Ce dispositif est conclu pour une durée initiale de 6 à 12 mois renouvelable dans la limite de 18 mois pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Les parcours intensifs proposés ont pour objectifs, en complément de celui de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes accompagnés dans le cadre de l'approche globale, **de trouver un emploi, choisir un métier et/ou créer son activité.**

Ces différents objectifs ne sont pas pensés comme exclusifs les uns des autres, mais au contraire, comme potentiellement cumulatifs et évolutifs pour s'adapter de manière réactive aux besoins des jeunes, dont la ou les demandes évoluent au fur et à mesure de l'avancée du parcours.

Bien que très engageant pour notre public, la grande force de ce dispositif est de laisser de la souplesse dans la construction de son parcours, en somme de faire « du sans couture ».

Par ailleurs, ce dispositif permet via l'allocation (attribuée sous condition de respect des engagements) de sécuriser les parcours d'une part et, d'autre part, de valoriser l'accompagnement global effectué par les conseillers au travers des nombreuses démarches engagées par les jeunes.

En 2025, ce sont 700 jeunes qui ont intégré le CEJ et 30% d'entre eux sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).



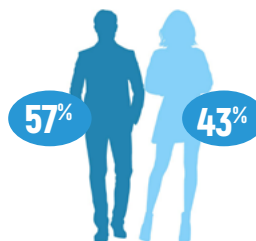
Depuis l'an dernier, le nombre de places est strictement encadré et ne permet aucun dépassement. Les conseillers doivent donc avoir un diagnostic fin, pour permettre aux jeunes les plus fragiles d'accéder en priorité au CEJ.

De plus, il est primordial pour notre Mission locale, de maintenir une vraie qualité de suivi de jeunes en veillant à ce que les 15 heures d'activité hebdomadaires soient bien effectuées et que notre public accède bien aux solutions structurantes et/ou à l'emploi et l'alternance.

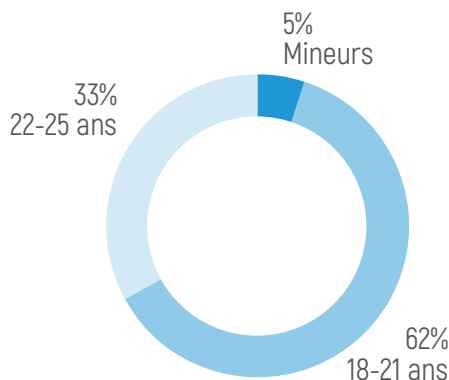
La généralisation de l'utilisation de l'application CEJ dans l'accompagnement des jeunes depuis deux ans maintenant, en plus des coordinations de suivis hebdomadaires (analyse régulière du portefeuille de jeunes par conseiller) nous permettent de maintenir cette qualité d'accompagnement.

49 %
des jeunes
bénéficiaires du
CEJ sont sans
diplôme

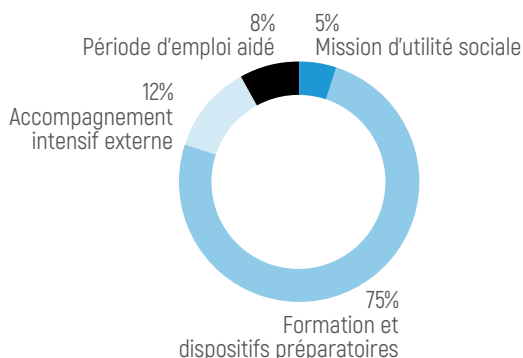
Répartition hommes/femmes



Répartition par âge



Répartition solutions structurantes



Ainsi, 708 jeunes sont sortis du dispositif (cumul des entrées 2024 inclus), dont :

213 sorties positives*, 41 en situation de formation, 32 en CDD de moins de 6 mois et 6 en contrats aidés.

La Mission locale contribue ainsi à l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi, de leur qualification à leur accès à l'emploi.

* après avoir trouvé un emploi durable, une alternance ou être retournés en formation initiale.

○ Les dispositifs de rattachement des décrocheurs

La lutte contre le décrochage scolaire est l'un des axes prioritaires de la Mission locale.

Plusieurs actions sont mises en place afin d'y parvenir.

Grâce à notre étroite collaboration avec l'Éducation nationale, le CIO¹ d'Ivry-Vitry, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, renforcée par la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs Scolaires, nos équipes sont en mesure de répondre à deux objectifs communs :

- La diminution du temps d'errance entre la sortie du système scolaire et l'entame d'un processus d'insertion.
- La mobilisation du partenariat local et des modalités d'accompagnement renouvelées et renforcées.



○ Rencontre de la PSAD² au sein de la Mission locale d'Ivry-Vitry.

Lutte contre le décrochage, financée par la Politique de la ville pour les jeunes majeurs

En 2025, l'action de lutte contre le décrochage, financée par la Politique de la ville, a été maintenue malgré une nouvelle baisse des financements. Pour faire face à cette situation nous avons cette année encore limité le nombre de bénéficiaires à 30 jeunes accompagnés.

Les caractéristiques du public visé sont les suivantes : des jeunes peu ou pas qualifiés, ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an et n'ayant pas ou peu eu accès au marché du travail ou de la formation pendant cette période. Ils bénéficient d'un accompagnement durant un an.

La totalité des jeunes accompagnés dans ce dispositif sont **issus des quartiers prioritaires de la ville**.

Parmi eux, il y'a 43 % de femmes et les 18-19 ans représentent 46 % des bénéficiaires de l'action.

70% des jeunes que nous avons accompagnés sont sortis du système scolaire sans certification validée.

Ils ont pu accéder aux situations suivantes :

- 6 jeunes en alternance.
- 13 jeunes en emploi.
- 5 jeunes en formation.
- 6 ont validé leur projet professionnel et sont en attente de formation.

Les résultats obtenus nous confortent dans le fait que cet accompagnement spécifique est essentiel à l'insertion professionnelle des jeunes décrocheurs car 60% d'entre eux sont actuellement en emploi ou en alternance.

Les dispositifs de l'Éducation nationale



Tous Droits Ouverts

Mis en place début 2024 dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, le dispositif « Tous Droits Ouverts » a été reconduit en 2025.

Il s'adresse aux lycéens à partir de 16 ans en situation de décrochage ou identifiés en risque de décrochage scolaire, ayant été repérés par les établissements scolaires et les acteurs de l'Éducation nationale (CIO¹, Mission de lutte contre Le Décrochage Scolaire).

Ce dispositif vise à prévenir le décrochage scolaire et à accompagner les jeunes à travers une phase de remobilisation, d'une durée maximale de quatre mois, en lien avec la Mission locale.

À l'issue de cette période, le jeune peut choisir de reprendre sa scolarité, de l'interrompre ou de poursuivre un accompagnement adapté à sa situation.

Au sein de notre structure, des informations collectives sont planifiées une fois par semaine tout au long de l'année (hors vacances d'été).

Avenir Pro

Ce dispositif a pour objectif de sécuriser l'accès à l'emploi des élèves en dernière année de lycée professionnel n'envisageant pas de poursuivre leurs études ou qui souhaitent effectuer une formation en alternance.

La Mission locale doit permettre à ces jeunes d'acquérir, via des ateliers thématiques organisés au sein des lycées, les bases indispensables pour la recherche d'emploi :

- Faire le point sur mes compétences.
- Organiser efficacement ma recherche d'emploi.
- Convaincre à un entretien d'embauche.

Ce temps permet de présenter le dispositif et l'accompagnement aux jeunes, mais aussi de vérifier leur éligibilité au dispositif. Par la suite, les jeunes peuvent choisir de bénéficier de l'accompagnement sous réserve de la validation de leur établissement scolaire.

En 2025, deux conventions ont été signées dans le cadre du dispositif. Par ailleurs, 22 jeunes ont participé aux informations collectives, permettant de mobiliser ce dispositif comme un levier supplémentaire dans la prévention du décrochage scolaire.

Les problématiques les plus rencontrées par ces jeunes :

- La phobie scolaire.
- Une filière non choisie.
- Une poursuite d'étude en alternance.



Les ateliers sont co-animés par la Mission locale et un personnel du lycée (professeur/responsable du bureau des entreprises interne aux établissements scolaires).

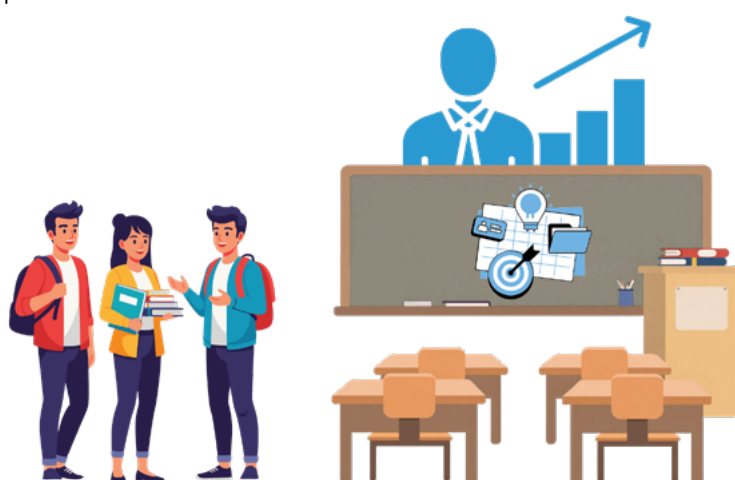
En 2025, les lycées professionnels Jean-Macé et Fernand Léger avec qui nous travaillons en partenariat, nous ont permis de réaliser 18 ateliers auprès des élèves préalablement repérés par les équipes éducatives.

Ambition Emploi

Le parcours Ambition Emploi s'adresse aux élèves volontaires sans solution d'emploi ou de formation ayant obtenu ou non leur diplôme à la fin du cursus du lycée professionnel.

Son objectif est de sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études aux élèves concernés par la mesure, grâce à la co-animation opérée entre la Mission locale et les établissements scolaires dont sont issus les élèves.

Ce parcours débute à partir de la rentrée scolaire, sa durée est adaptée aux objectifs définis pour chaque élève et ne peut excéder 4 mois.



« L'Obligation de Formation » pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans

« L'Obligation de Formation » vise à éviter le décrochage en agissant avant l'échec scolaire ou, lorsque celui-ci est avéré, à sécuriser le parcours du jeune en permettant une intervention rapide du réseau des missions locales.

Cette obligation est respectée lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou encore lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion professionnelle à la Mission locale.

Sont concernés par cette mesure, tous les anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation d'un établissement d'enseignement du second degré et/ou d'un centre de formation d'apprentis.

Afin d'accueillir au mieux ce public, une conseillère dédiée à « L'Obligation de Formation » prend contact avec les jeunes apparaissant dans les listes de décrocheurs envoyées régulièrement par l'Éducation nationale afin de leur proposer un accompagnement.



Son objectif est :

- de permettre aux jeunes de 16-18 ans d'identifier les différentes offres de services du territoire leur étant destinées, afin de mieux s'en saisir.
- de favoriser leur accès à l'alternance ou à la formation.
- de leur permettre de mieux connaître le monde de l'entreprise, en priorisant les périodes d'immersion en entreprises.
- d'avoir un lien étroit avec l'Éducation nationale afin de prévenir le non-respect de « l'Obligation de Formation » et d'articuler nos offres de services respectives pour éviter les temps d'errance.

Cette année, des temps prioritaires ont été ouverts les mercredis après-midi pour les entretiens d'initialisation des jeunes relevant de l'Obligation de Formation avec la conseillère référente. Qu'ils soient nouvellement inscrits (premiers accueils à la Mission locale), provenant des listes de l'Éducation nationale (suite aux appels), ou orientés par des partenaires (Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Centre Médico-Psycho-Pédagogique, centres sociaux, foyers, Aide Sociale à l'Enfance...).

Cette organisation permet d'optimiser les chances de suivi à la Mission locale et de réduire les délais d'attente du premier rendez-vous.

En 2025, parmi les 696 jeunes mineurs en contact avec la Mission locale, 571 étaient concernés par « l'Obligation de Formation », et 168 ont bénéficié d'un accompagnement. Soit un nombre de jeunes qui a presque triplé pour ces deux catégories par rapport à 2024 :

- **72% des jeunes identifiés comme décrocheurs (et par conséquent dans le non-respect de « l'Obligation de Formation »), ne le sont pas.**

Dans les faits, suite à nos relances, ces derniers étaient déjà rescolarisés au moment où nous avons reçu les listes, d'autres avaient déménagé ou encore les parents et les jeunes n'ont jamais donné suite à nos relances ; nous laissant sans information complémentaire quant à leur réelle situation.

- **98 jeunes ont été accompagnés dans le respect de l'obligation de formation cette année.**

Ils ont accédé aux situations suivantes :

18 jeunes en formation, 24 en alternance, 7 en emploi, 23 en PACEA¹, 20 en CEJ², 3 services civiques, 2 en scolarité, 1 en situation autre.



Les dispositifs d'insertion plébiscités

Concernant **la formation**, la Promo 16-18 à l'AFPA¹, répondant aux attentes de ce public mineur, a été une orientation souvent proposée et aboutissant à des entrées régulières de même que la formation « Explore ton talent » qui permet de découvrir les métiers liés au numérique. Les « Parcours Entrée dans l'Emploi » et les parcours sécurisés sont également une option intéressante pour des jeunes souhaitant se préparer et accéder rapidement au monde du travail.

Les **accès à l'alternance**, ont souvent portés sur des titres professionnels de niveau CAP² dans la vente, le magasinage, la cuisine où les métiers du BTP. En effet, le format hybride permettant de se former tout en travaillant, est une modalité souvent recherchée par les jeunes sortant du système scolaire.

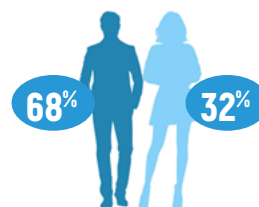
Si le **service civique** est une solution également attrayante pour les jeunes, car combinant la découverte de domaines professionnels, et un soutien humain et financier, peu de demandes ont néanmoins abouti.

Les **accès à l'emploi** ont concerné plutôt des jeunes ayant atteint la majorité.

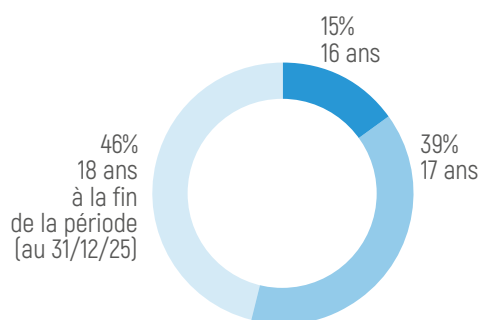
Certains jeunes ont préféré un **accompagnement individuel**, avec des entretiens réguliers et une intégration du **CEJ**³ ou du **PACEA**⁴, une modalité vue comme plus sécurisante dans un premier temps avec la levée progressive des freins, le travail sur l'orientation.

La préparation du code de la route, et le passage du BAFA⁵, sont des demandes fréquentes chez ce public jeune, avec un engagement généralement concluant.

Répartition hommes/femmes



Répartition par âge



Objectifs pour 2026

Nous envisageons pour 2026 :

- Des ateliers ludiques réguliers les vendredis après-midi à la Mission locale, pour échanger et s'informer, tout en s'amusant, autour de thématiques comme la découverte de métiers, les valeurs, la citoyenneté, l'engagement, les styles de décisions...
- La poursuite des rencontres « bibliociné » à la bibliothèque de Vitry-sur-Seine.
- Des sorties thématiques incluant des visites culturelles et des événements emploi/formation.



Le partenariat

Afin de mieux coordonner les parcours des jeunes, des rencontres régulières avec les structures concernées par l'obligation de formation, ont lieu tout au long de l'année :

- Une réunion avec le CMPP¹ de Vitry-sur-Seine, en juin 2025.
- La participation à certaines actions proposées par la Maison de la Jeunesse de Vitry-sur-Seine.
- Enfin lors d'une PSAD² restreinte à la Mission locale, en décembre 2025, nous avons pu rencontrer la nouvelle directrice du CIO³ d'Ivry-Vitry, accompagnée du référent MLDS⁴ départemental.

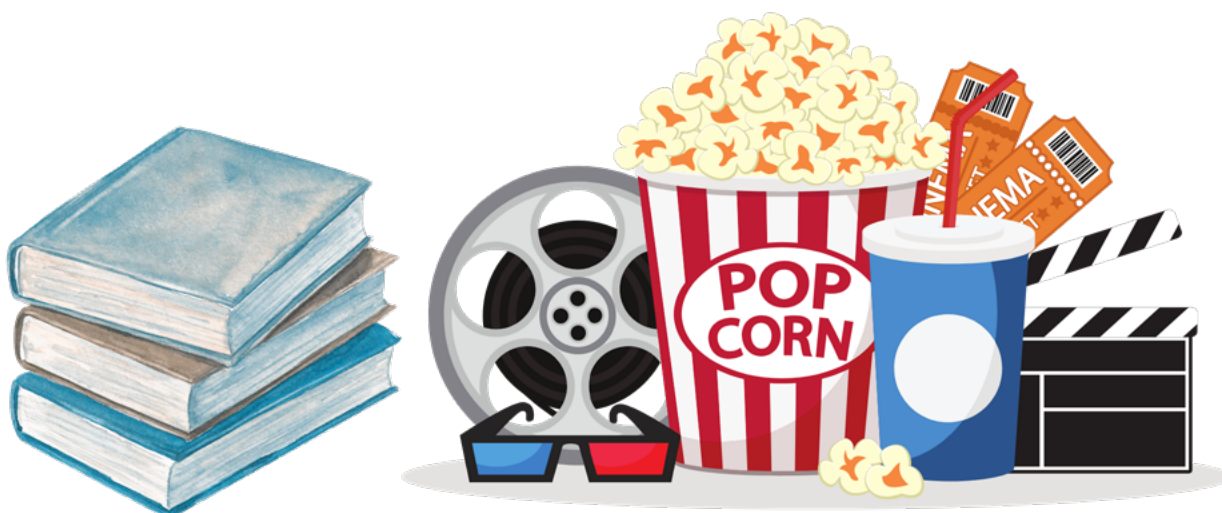
Une nouvelle offre de services : les regroupements pour les jeunes de 16 à 18 ans

Afin de répondre à la demande de lien et de sociabilité de ce public et en complément de l'offre de service de la Mission locale (ateliers hebdomadaires, ateliers du CEJ⁵, informations collectives de partenaires à la Mission locale...), nous avons souhaité leur proposer des temps de regroupement.

Biblio-ciné : un partenariat avec la bibliothèque de Vitry-sur-Seine

De mars à juin 2025, 3 rencontres ont été organisées à la Médiathèque de Vitry-sur-Seine. Accueillis par l'une des bibliothécaires de la médiathèque, les jeunes ont pu (re)découvrir la bibliothèque, les ressources (livres, ciné, musique, jeux, évènements...), obtenir leur carte de bibliothèque et avoir accès au mode d'emploi pour utiliser les ressources numériques. Pour clôturer cette action, une séance de projection de films a eu lieu dans l'auditorium, véritable petite salle de cinéma.

Ces rencontres ont été appréciées et étaient attendues par les jeunes. Elles leur ont permis de se retrouver dans un environnement accueillant, de connaître mieux les ressources de proximité et de découvrir des films.






**NOVEMBRE
DÉCEMBRE**

16/18 ans
inscrit à
la Mission
Locale

BIBLIO-CINÉ

4 rendez-vous autour du cinéma
avec la bibliothèque Nelson Mandela – Vitry

**VENDREDI 14 NOV.
LE MATIN (10H)**

(Re)découvrez la bibliothèque

Présentation des espaces
livres, cinéma, jeux vidéo,
musique et mode d'emploi
pour l'accès aux ressources
en ligne (films, formations,
musique...).

**VENDREDI 21 NOV.
APRÈS-MIDI (14H)**

Cinéma à la bibliothèque !

Projection d'un film dans l'auditorium
de la bibliothèque.

**JEUDI 27 NOV.
APRÈS-MIDI (14H)**

Le lavoir numérique

Un lieu dédié à l'audiovisuel actuel,
à l'image et au son.

**VENDREDI 5 DÉC.
APRÈS-MIDI (14H)**

Cinéma à la bibliothèque !

Projection d'un film dans l'auditorium
de la bibliothèque.

Les points de RDV
sont à la Mission
Locale de Vitry.
Ces rencontres
étant organisées
spécialement pour
vous, il faut informer
de votre présence ou
absence.



Contact : Fiona Compagnon
f.compagnon@ivryvitry-mlidf.org

**2 autres cycles de 4 rencontres
sont prévus :**

- > Entre janvier et mars 2026
- > Entre Avril et juin 2026



La création d'activité

Mission Locale
Ivry-Vitry
ÎLE-DE-FRANCE



Atelier
Entrepreneuriat

- Nos Cités
- Nos projets
- Le financement
- Les risques

La création d'activité

Oser réaliser son rêve, son projet...

Porté par la Mission locale d'Ivry-Vitry, le Groupement de Créateurs accompagne les jeunes dans la transformation de leurs idées et aspirations en projets concrets. Ce dispositif leur propose un cadre bienveillant favorisant l'écoute, la réflexion et la structuration. Son objectif est de les aider à prendre conscience de leurs capacités à initier et à porter un projet, qu'il s'agisse d'un rêve, d'une envie ou d'une idée de création d'activité.

L'accompagnement propose des temps d'échanges individuels et des ateliers collectifs. Cette approche vise à développer l'autonomie, la capacité à faire des choix, l'appropriation des bases de l'entrepreneuriat et le renforcement des compétences. Le programme facilite également la mise en lien avec les acteurs spécialisés de la création d'activité. Une fois les fondamentaux acquis, les porteurs de projets du Val-de-Marne peuvent être orientés vers ces partenaires afin de poursuivre leur parcours. Grâce à cet accompagnement, les participants apprennent à structurer leur idée, à adopter une posture entrepreneuriale et à maîtriser le vocabulaire associé, constituant ainsi un socle solide pour leur entrée dans l'univers de l'entrepreneuriat.



Le parcours s'articule autour de deux grandes étapes :

- Une phase de sensibilisation à l'entrepreneuriat, permettant de découvrir les premières notions et étapes de la création d'activité.
- Une phase d'émergence, dédiée au passage de l'idée au projet.

Cette dernière étape s'appuie sur des entretiens individuels ainsi que sur des ateliers collectifs, déclinés en deux formats : des ateliers dédiés à l'émergence de projet et des ateliers complémentaires animés par des partenaires extérieurs. Les thématiques abordées sont notamment l'identification des compétences et des aptitudes, la définition de l'idée de projet, la découverte de son environnement et de l'étude de marché, ainsi que la prise de parole et le pitch. Enfin, ces ateliers permettent aux participants de bénéficier de témoignages d'entrepreneurs. En lien avec l'ADIE¹, ils peuvent ainsi s'outiller et s'initier aux questions de budget et de financement. Un dernier atelier, « 3, 2, 1, Créez ! », est également proposé en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).



Par ailleurs, des permanences mensuelles sont assurées à la Cité des Métiers afin de sensibiliser et d'orienter les futurs porteurs de projet dans leurs premières démarches. Des ateliers de sensibilisation sont également organisés chaque trimestre au sein de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne.

En 2025, l'accompagnement dans ce dispositif a été revu un peu à la baisse mais le taux de sensibilisation reste constant sur **nos objectifs** :

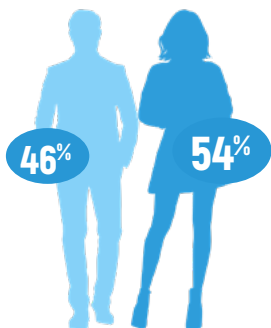
107 personnes ont été reçues en sensibilisation (-28%) et **26 Val-de-Marnais ont été suivis en phase d'émergence.**

Nous mettons la lumière sur la participation des femmes (54%), qui bénéficient toujours fortement de cette action contrairement aux tendances observées dans l'entrepreneuriat.

107
personnes ont été reçues
en sensibilisation

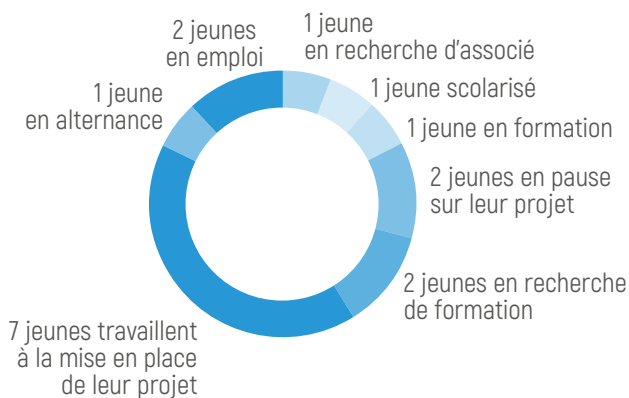
26
personnes
suivies en phase
d'émergence

Répartition hommes/femmes



Les projets couvrent des secteurs variés : tatouage, cadeaux de mariage, création de vêtements, création de jeans, photographie, podcasts, coaching sportif, digital planner, graphisme, vente de vêtements en ligne, institut esthétique, art, épicerie, bar à thème, société de ménage, cuisine, industrie alimentaire.

Situations actuelles connues :



91%
des personnes
accompagnées sont
satisfaites de
l'accompagnement



Témoignage

« Je m'appelle Adam, j'ai 17 ans et je veux devenir entrepreneur. Mon projet c'est : **JEAMS une entreprise dans le domaine du prêt-à-porter (jeans) qui est éco-responsable.**

La Mission locale m'a accompagné à travers ma conseillère Inès LABIDI qui m'a aidé à affiner ma vision de mon projet et cela m'a rendu plus productif et conscient du risque de mon projet ce qui m'a permis d'en apprendre bien plus sur mon projet.

Ce qui m'a plu dans cet accompagnement c'est : Avoir compris ce que je dois faire maintenant et je me suis senti écouté. Cela m'a permis de faire le travail demandé sans pression et en plus de ça j'ai une base pour commencer mon projet.

Actuellement je travaille sur mon premier prototype et je l'ai même commandé alors j'attends de le recevoir sinon je vais passer mon dernier rendez-vous à la Mission locale prochainement. »



Adam, futur entrepreneur de JEAMS



Le logement



Le logement

Lors de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, les professionnels des missions locales effectuent un diagnostic permettant l'identification de leurs demandes ainsi que de leurs freins périphériques.

Pour les missions locales, il est important d'accompagner les jeunes de façon globale et la question du logement est régulièrement soulevée comme préalable ou aboutissement d'un parcours vers l'emploi.

En 2025, comme les deux années précédentes, 16% des demandes concernent le logement.

Depuis maintenant 4 ans, les jeunes entre 22 et 25 ans restent la tranche majoritaire des jeunes en demande de logement (47%). Il est intéressant de constater que cette donnée ne correspond pas à la tranche majoritaire de jeunes accompagnés par la Mission locale, où ce sont les jeunes entre 18 et 21 ans qui sont le plus représentés.

Les jeunes peu ou pas qualifiés expriment la plus large part des demandes de logement.

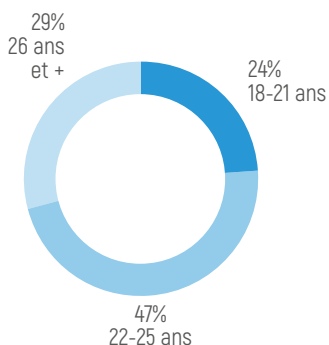


Afin de répondre aux demandes du public accompagné, les connaissances des conseillers ainsi que leurs compétences techniques sont régulièrement mises à jour via des formations. L'instruction d'un dossier SIAO¹, par exemple, permet de faciliter l'accès à de l'hébergement ou à du logement.

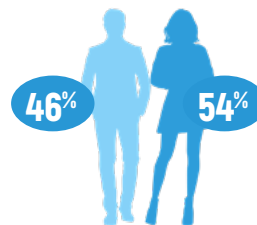
En interne, l'articulation entre la Mission locale et le CLLAJ² a été organisée afin de faciliter les orientations. En effet, les travailleuses sociales du CLLAJ reçoivent les jeunes sur les 2 sites de la Mission locale à raison de 2 créneaux hebdomadaires. De ce fait, les inscriptions vers le CLLAJ peuvent se faire dans la même semaine. Des rencontres régulières sont également organisées entre les équipes pour faciliter les suivis.

Si un jeune a les critères requis, il pourra être accompagné par les 2 équipes de professionnels (Mission locale et CLLAJ) afin de sécuriser son insertion tout en accédant à un logement et en y étant préparé.

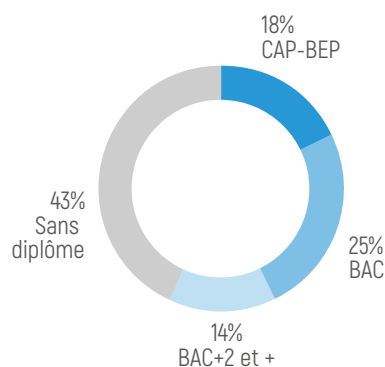
Répartition par âge



Répartition hommes/femmes



Répartition par niveau scolaire



La santé

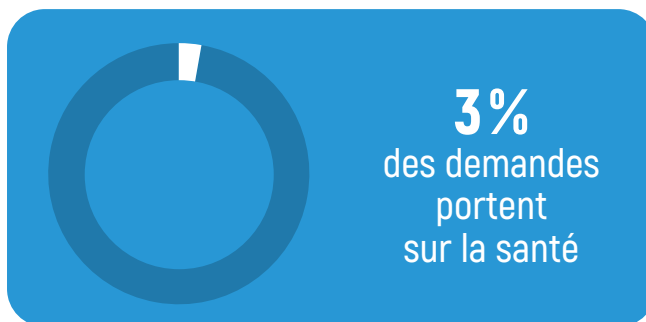


La santé

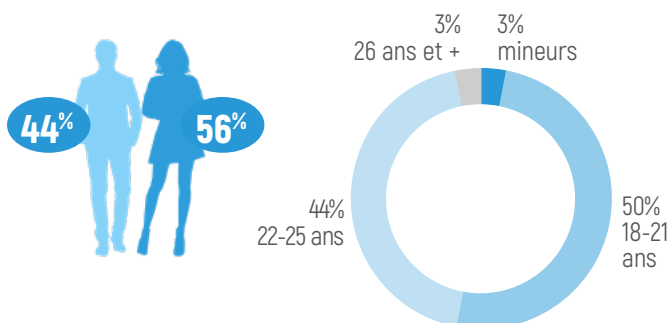
Analyse 2025

En 2025, dans un contexte marqué par une précarisation croissante des jeunes et une augmentation des problématiques de santé, notamment en matière de santé mentale, la Mission locale d'Ivry-Vitry inscrit le **volet santé** comme un levier essentiel de l'accompagnement global vers l'insertion sociale et professionnelle.

Les jeunes accompagnés par la Mission locale d'Ivry-Vitry rencontrent fréquemment des **freins liés à la santé** : renoncement aux soins, méconnaissance des droits, troubles psychiques, conduites addictives, fatigue chronique ou encore difficultés liées à l'hygiène de vie. Ces problématiques impactent directement leur capacité à s'engager durablement dans un parcours d'insertion, de formation ou d'accès à l'emploi.



Répartition hommes/femmes et âges



523
propositions
en 2025

C'est dans ce contexte que la Mission locale d'Ivry-Vitry développe une approche globale de la santé, intégrée aux dispositifs d'accompagnement (PACEA¹, CEJ²), reposant sur :

- Le repérage précoce des fragilités.
- L'accès aux droits et aux soins.
- La prévention et la promotion de la santé.
- Le travail partenarial avec les acteurs du territoire.

Ce dernier point demeure essentiel pour faciliter l'accès aux soins et aux démarches de santé pour notre public. Cette année, un travail de réflexion départemental et institutionnel a été engagé autour de thématiques telles que « répondre aux besoins des publics les plus fragiles et/ou les plus éloignés des dispositifs ». Il a réuni des professionnels d'autres missions locales du territoire, ainsi que des acteurs municipaux et départementaux.

Les actions menées

Différentes actions ont été menées cette année au sein de la Mission locale :

- Dans le cadre du CEJ, **des actions de sensibilisation et de dépistage** sont proposées toutes les deux semaines, en collaboration avec le Centre Municipal de Santé (CMS) d'Ivry-sur-Seine. Par ailleurs, des ateliers sur la santé sexuelle sont organisés au sein du CMS de Vitry-sur-Seine.
- **Des ateliers de sensibilisation**, animés par des jeunes en mission civique formés et encadrés par l'association Unis-Cité, se déroulent tous les quinze jours. Ces interventions s'inscrivent plus largement dans une **démarche de promotion du bien-être physique** auprès des jeunes accompagnés.



« Safe Bus », consultation mobile

- La participation d'un groupe de jeunes au dispositif de **consultation mobile « Safe Bus »** qui vise à améliorer la prise en charge des 15-26 ans souffrant de troubles psychiatriques.
- En juin, la participation de deux groupes de jeunes à la **journée « prévention santé des jeunes »** organisée à la Cité des sciences à La Villette, comprenant deux parcours ludiques : un Escape Game animé par la CPAM 75 et un atelier de self-défense.

Atelier de sensibilisation autour du « mois sans tabac »



Atelier « Fresque de la Santé Mentale »

- Un **atelier « Fresque de la santé mentale »** en partenariat avec l'association Nightline qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes via des espaces de discussion, de leur diffuser des ressources utiles et de proposer des pistes d'action et d'engagement en faveur de la santé mentale.



Atelier de sensibilisation du cancer du sein « Octobre Rose »

- En octobre, un **atelier de sensibilisation au cancer du sein** a été animé par la chargée de projet « promotion de la santé, accès aux soins et aux droits » du Service Promotion de la Santé de la Ville de Vitry-sur-Seine. Le temps d'une matinée, les jeunes ainsi que le personnel de la Mission locale ont pu y participer, autour d'une animation interactive incluant un quiz thématique.

- Dans le cadre du **mois sans tabac**, l'intervention de l'infirmière santé publique du Contrat Local de Santé (CLS) de Vitry-sur-Seine a été menée auprès des jeunes de la Mission locale le 19 novembre, sous un format pédagogique. Les jeunes ont participé à un « Escape Game Tabac », un jeu coopératif sur l'arrêt du tabac. Cette action a permis de les sensibiliser aux conséquences du tabagisme sur la santé, aux bénéfices de l'arrêt, aux différentes étapes du sevrage, ainsi qu'à l'importance du soutien de l'entourage, tout en développant les capacités de coopération au sein du groupe.



Atelier de sensibilisation sur les IST¹



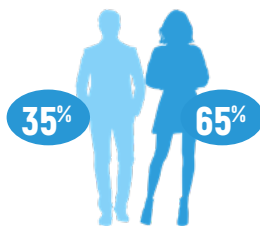
Atelier de sensibilisation sur la dépendance et les drogues

1/ IST : Infections Sexuellement Transmissibles

Permanences d'écoute à Vitry-sur-Seine, avec Guy DECROIX, psychanalyste

200
propositions
en 2025

Répartition hommes/femmes



56
entretiens
réalisés

La permanence psychologique s'est déployée tout au long de l'année 2025, y compris pendant les congés scolaires, **avec une continuité assurée via l'application WhatsApp.**

Les **56 jeunes** accueillis cette année ont **majoritairement entre 19 et 26 ans**. Sur environ **200 propositions de rendez-vous**, **25 % n'ont pas été honorées**. Le public reçu est composé à **65 % de femmes et 35 % d'hommes** (sex-ratio : 0,56) et **près de la moitié des jeunes déclarent avoir déjà consulté un professionnel de santé**. Les orientations vers la permanence ont été réalisées par les conseillers, avec une attention particulière portée à l'adéquation des situations.

Les situations rencontrées relèvent principalement de manifestations de mal-être psychique non spécifiques : anxiété, sentiment de perte de repères, isolement, difficultés de projection dans l'avenir, baisse de la motivation ou fragilité de l'estime de soi.

Certaines situations font également apparaître des problématiques en lien avec l'isolement social, les relations familiales complexes, les difficultés relationnelles, ainsi que des conduites à risque ou des atteintes à l'image de soi.

Des questionnements relatifs à la vie affective et sexuelle, au vécu de violences ou de harcèlement, ainsi qu'aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle ont également été abordés dans le cadre des entretiens.

La permanence psychologique propose un espace d'écoute et de soutien, permettant aux jeunes d'exprimer leurs difficultés, de prendre du recul sur leur situation.

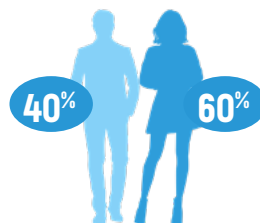
Elle contribue ainsi à soutenir les parcours de socialisation et d'insertion des jeunes accompagnés.



Permanences d'écoute à Ivry-sur-Seine, avec Laëtitia CARMENT, psychologue

101
propositions
en 2025

Répartition hommes/femmes



Tout au long de l'année, les permanences d'écoute ont permis l'accompagnement de 20 jeunes sur le plan psychologique. 4 créneaux sont disponibles le lundi matin ce qui permet à la fois un suivi des jeunes déjà identifiés et la prise en compte de nouvelles orientations.

Les orientations sont faites par les conseillères et/ou à la demande des jeunes. L'importance et le fonctionnement de la permanence étant bien intégrés par l'équipe d'une part et, d'autre part, les jeunes étant demandeurs d'un accompagnement psychologique, cela permet de garantir une régularité des rendez-vous, un suivi fiable et continu, ainsi qu'un engagement fort des participants. Dans le cas où des rendez-vous ne peuvent pas être honorés au sein de la Mission locale, un accueil est proposé au centre municipal de santé ou, selon les besoins, un suivi en psychothérapie est proposé.

En complément, des temps d'échanges trimestriels avec l'équipe d'Ivry-sur-Seine et la psychologue ont permis d'ajuster les suivis, d'échanger sur les pratiques et d'assurer un accompagnement plus efficace et plus global. Ces temps permettent à l'équipe des professionnels du site d'avoir un soutien méthodologique et d'adapter les propositions faites aux jeunes dans le cadre de leur suivi.

Parmi les 20 jeunes accompagnés, les âges varient de 18 à 28 ans. Les tranches les plus représentées sont 22 ans et 24 ans, chacune comptant 20 % des jeunes, suivies par 23 ans et 25 ans avec 15 % chacune.

Au total, 101 propositions d'accompagnement ont été faites, avec un suivi très variable selon les jeunes : il est à noter que certains ont bénéficié d'un entretien unique, tandis que d'autres ont été reçus jusqu'à 25 fois. Cela démontre une très grande variabilité dans le suivi. Parmi les jeunes accompagnés, on compte 12 femmes et 8 hommes, ce qui traduit une légère surreprésentation féminine.



Le handicap



Mission Locale
Ivry-Vitry

ÎLE-DE-FRANCE

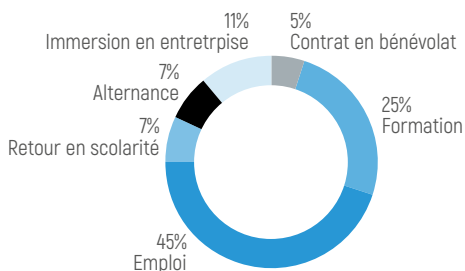


Le handicap

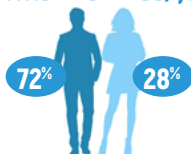
Cette année, la Mission locale d'Ivry-Vitry a accompagné 125 jeunes en situation de handicap.

Le volet Handicap intervient comme un acteur clé dans l'appui apporté aux jeunes au sein de leur parcours de santé, en s'appuyant sur une évaluation globale de leur situation. Cette analyse permet d'identifier les freins susceptibles d'entraver la concrétisation de leurs projets personnels et professionnels. **L'information relative aux droits MDPH¹ est introduite de manière progressive, laissant au jeune le temps de se familiariser avec ces notions. Une documentation adaptée est remise lors des rendez-vous et transmise par mail.** Lorsque le jeune se sent prêt, **un soutien individualisé est proposé pour la constitution du dossier : orientation vers un professionnel de santé, explication des démarches de prise de rendez-vous via Doctolib (des créneaux sont spécialement réservés pour un suivi dossier MDPH¹, création du compte MDPH¹ en ligne, aide à la synthétisation du projet de vie et rassemblement des pièces nécessaires.** Dans l'attente de l'aboutissement de la démarche, des orientations vers des structures d'accompagnement ne nécessitant pas de RQTH² sont proposées, favorisant l'accès à l'information ainsi que la sociabilisation par les pairs.

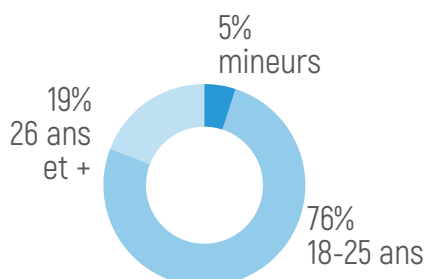
Situations au 31 décembre 2025



Répartition hommes/femmes



Répartition par âge



Par ailleurs, la **Mission locale développe des partenariats avec de nombreuses entreprises** afin de proposer aux jeunes des parcours d'insertion sécurisés et adaptés à leurs besoins. Investie dans les événements et forums de l'emploi, tant dans le secteur privé que public, elle relaie l'information et propose une présence sur place afin de rassurer les jeunes et d'assurer une continuité dans le suivi. **Elle s'engage également à aller à la rencontre des structures du champ du handicap proposant des parcours d'apprentissage, d'accompagnement, d'outils ou de soins**, telles que les ESAT³, l'AGEFIPH⁴, la MDPH, le DEA⁵ ou encore la Communauté 360⁶, à travers des visites, des demandes de financements et des temps d'échanges dédiés.

L'année écoulée a également été marquée par la **concrétisation de nombreuses visites d'ESAT³, qui se sont traduites par la réalisation de MISPS⁷ et ont abouti, pour certains jeunes, à une intégration en ESAT³ en tant que travailleurs.** Ces expériences ont permis l'acquisition de compétences, contribuant à la construction progressive d'un projet professionnel ou d'un parcours de vie fondé sur la découverte et l'expérimentation. Pour les jeunes disposant d'une notification ESAT³ mais réticents à s'engager en raison de préjugés, un travail de réconciliation a pu être mené grâce à des rencontres et des visites des différents ateliers proposés, laissant place à un choix éclairé et adapté à leurs aspirations.

La justice



La justice

Analyse 2025

Les jeunes sous main de justice accompagnés par la Mission locale, bénéficient d'un accès à une trajectoire à nouveau porteuse de promesses et d'opportunités. **Grâce à un accueil inconditionnel, une écoute dénuée de jugement et à un accompagnement sur mesure**, ces jeunes peuvent **bénéficier d'un accès à des formations variées et à des offres d'emploi diversifiées leur permettant de s'insérer professionnellement et d'envisager un avenir meilleur.**

En les soutenant dans leur parcours mais aussi en les aidant à renforcer leur confiance en eux tout en mettant en valeur leurs compétences spécifiques, la Mission locale joue un rôle clé dans le parcours de ces jeunes. **Elle leur offre également un accompagnement précieux en les sensibilisant aux enjeux de la citoyenneté favorisant, ce faisant, leur épanouissement personnel et leur réintégration dans la société.**

Malgré les nombreux défis auxquels ces jeunes doivent encore faire face à la suite d'une condamnation judiciaire, parmi lesquels une forte stigmatisation sociale, les initiatives déployées par les missions locales offrent des solutions adaptées, tangibles et efficaces. La synergie entre les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), les Unités Éducatives en Milieu Ouvert (UEMO) et différentes associations, renforce cette dynamique, positionnant ainsi les missions locales comme de véritables moteurs pour l'insertion durable de ces jeunes.

○ Les jeunes sous main de justice en Mission locale

Les jeunes sous mains de justice représentent une population souvent marginalisée, mais dotée d'un potentiel important.

Cette année nous avons poursuivi l'accompagnement de 84 jeunes dans le dispositif Jeunes Sous-Main de Justice (JMSJ) dont 10 en milieu fermé (incarcérés) et 74 en milieu ouvert.

Leurs forces : Ces jeunes font preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation remarquables, ayant surmonté des épreuves difficiles. **Un certain nombre d'entre eux souhaitent sincèrement changer de trajectoire et ont développé des compétences pratiques et relationnelles, telles que la créativité et la débrouillardise.**

Les difficultés rencontrées : Malgré ces atouts, ils font face à **des défis significatifs** : notamment **la stigmatisation, un faible accès aux ressources, et aux préjugés** qui constituent un frein notable à leur intégration dans des structures de formation et d'emploi.

La réinsertion sociale et professionnelle de ces jeunes est un enjeu majeur et nécessite un accompagnement personnalisé et des partenariats solides avec les entreprises et les organismes de formation.

La sensibilisation des employeurs est également cruciale pour changer leur perception.



Une action innovante

En 2025, le projet UEMO¹ a prouvé son utilité et son efficacité au travers du maintien de la permanence instaurée à l'Unité Éducative en Milieu Ouvert (UEMO) de Vitry-sur-Seine, financé par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Ce dispositif a permis d'accompagner 15 jeunes sous mains de justice dans leur parcours vers l'insertion professionnelle, avec un processus structuré en cinq étapes clés :

1. Sourcing des jeunes par l'UEMO¹.
2. Un entretien tripartite jeune / ML²/UEMO¹.
3. Début de l'accompagnement avec un rétro-planning.
4. Production d'un bilan trimestriel de l'évolution du parcours du jeune.
5. Phase de « normalisation » avec un accompagnement vers les dispositifs de droit commun au plus tard à 8 mois et une transition vers une structure adaptée sur 4 mois maximum.

Au départ de cette action, une évaluation approfondie des besoins individuels a été réalisée, mettant en lumière des défis en matière d'insertion professionnelle. En réponse, nous avons élaboré des plans d'action personnalisés, incluant des séances de coaching individuel et des ateliers pratiques axés sur des compétences essentielles comme la rédaction de CV et la préparation aux entretiens.

Le suivi régulier a été essentiel pour maintenir les jeunes dans une dynamique positive, avec des ajustements de parcours lorsque nécessaire. Les retours positifs des jeunes témoignent de l'impact de cet accompagnement et de la pertinence de maintenir un accompagnement renforcé.

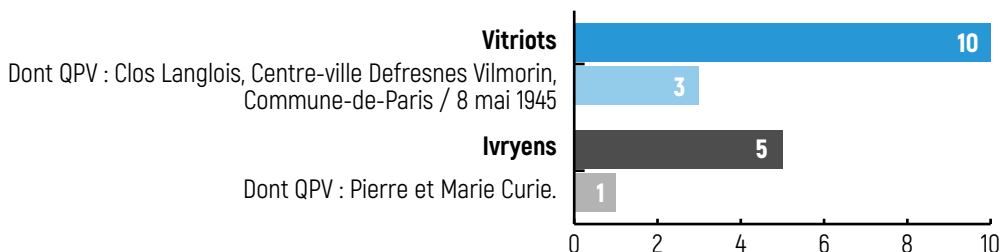
Malgré des obstacles importants tels que le manque de qualifications des jeunes accompagnés, les résultats de l'année soulignent une amélioration significative de la motivation et de l'engagement des jeunes.

Pour l'année 2026, il est crucial de renforcer ces initiatives tout en explorant de nouvelles opportunités d'accompagnement, notamment pour les jeunes non diplômés.

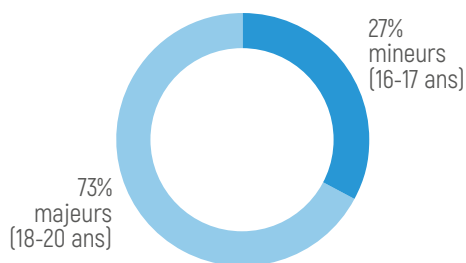
En somme, l'année 2025 a été une année riche en apprentissages et en réussites, illustrant l'importance d'un accompagnement personnalisé et de partenariats stratégiques pour soutenir ces jeunes dans leur chemin vers l'autonomie et l'emploi.



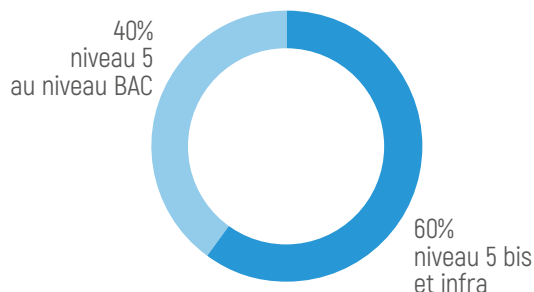
Répartition par communes et Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)



Répartition par âge



Répartition par niveau

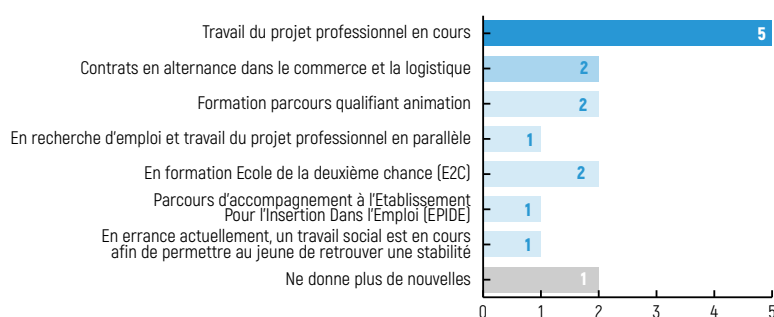


Répartition hommes/femmes



En 2025, **15 jeunes se sont mobilisés** et ont pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale, en co-construisant avec le conseiller un parcours dynamique d'accès à l'emploi et à l'insertion. Tous les jeunes se sont rendus à la Mission locale à l'issue des premières rencontres à l'UEMO¹.

Situations à l'issue du parcours pour l'année 2025



Le partenariat et les enjeux pour la Mission locale

La collaboration avec le SPIP²

La coopération entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Mission locale a permis d'améliorer l'accompagnement des jeunes, en répondant à leurs besoins spécifiques et en facilitant l'accès à des ressources.

Les axes d'amélioration

Le repérage des jeunes sous main de Justice suivis à la Mission locale est un processus qui nécessite un travail de fond, notamment en raison de la brièveté des peines de certains jeunes, ce qui complique leur suivi régulier.

Lors de la dernière réunion départementale réunissant tous les référents justice des missions locales du territoire, une proposition a été formulée en faveur de la mutualisation des informations.

Cette initiative vise à améliorer le repérage des jeunes, témoignant ainsi d'un engagement collectif et d'un travail collaboratif en cours pour optimiser l'accompagnement de cette population vulnérable.

Bilan et perspectives d'avenir

Les initiatives mises en place ont montré des résultats positifs en termes de motivation et d'engagement des jeunes. En effet, grâce à l'accompagnement personnalisé et aux ateliers de développement des compétences, de nombreux jeunes ont pu renforcer leur confiance en eux et acquérir des outils indispensables pour leur réinsertion. De plus, les campagnes de sensibilisation auprès des employeurs ont également commencé à montrer leur efficacité, en contribuant à une meilleure acceptation des jeunes dans le monde professionnel.

Pour l'avenir, l'accent sera mis sur l'élaboration de plans d'actions encore plus individualisés et sur le renforcement de la collaboration avec les entreprises et les organismes de formation. De plus, la mise en place de mécanismes d'évaluation réguliers permettra d'ajuster nos pratiques en fonction des retours des jeunes, assurant ainsi un accompagnement toujours plus efficace.

Les sorties culturelles et sportives

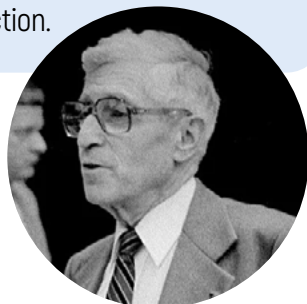


Les sorties culturelles et sportives

Repères historiques

Dans ses travaux fondateurs, Bertrand Schwartz rappelle que l'insertion ne peut en aucun cas se réduire à la seule dimension professionnelle. Pour nombre de jeunes, les obstacles à surmonter ne sont pas uniquement liés à l'accès à l'emploi ou à la formation, mais touchent aussi à la capacité de tisser des liens, de participer à la vie sociale, de s'exprimer, de créer et de se projeter. C'est pourquoi il souligne que la pauvreté ne s'exprime pas seulement dans le manque de ressources matérielles : elle se manifeste également par l'absence d'accès à la culture, aux loisirs, aux espaces de partage et d'exploration personnelle. Ces dimensions constituent pourtant des leviers essentiels d'émancipation, en contribuant à la confiance en soi, à la découverte de ses propres capacités et à la construction d'un sentiment d'appartenance.

L'engagement dans des activités culturelles ou sportives, la participation à des projets collectifs ou à des temps de loisirs structurés donnent aux jeunes l'occasion de vivre des expériences positives, valorisantes, qui rompent l'isolement et ouvrent des horizons nouveaux. Ces moments permettent de sortir du quotidien, de rencontrer d'autres personnes, de se confronter à des univers inconnus, et surtout de développer l'idée qu'une place est possible dans la société. Le rapport insiste ainsi sur le rôle fondamental de ces expériences pour nourrir l'envie d'avancer, réactiver la motivation et renforcer les capacités d'action.



o Bertrand Schwartz

Objectif Louvre : une immersion culturelle pour les Jeunes

En 2025, la Mission locale d'Ivry-Vitry a poursuivi son engagement en faveur d'un accompagnement global qui place la culture et les loisirs au cœur de l'insertion des jeunes. L'année a été marquée par des projets porteurs d'ouverture et d'épanouissement, permettant aux jeunes ; notamment ceux au sein du Contrat Engagement Jeunes de vivre des expériences nouvelles, valorisantes et structurantes.



Le **programme « Objectif Louvre »** a constitué l'un des temps forts de l'année. Cette immersion culturelle, conçue en partenariat avec le musée du Louvre, a permis aux jeunes de découvrir le monde de l'art à travers plusieurs modules qui alliaient médiation, exploration et activités interactives. Au-delà de l'accès aux œuvres, ce projet avait pour objectif de stimuler la curiosité, de renforcer l'expression personnelle et de permettre à chacun d'acquérir davantage d'aisance, de confiance et de repères dans un environnement culturel exigeant. Cette ouverture à la culture représente pour beaucoup une première étape dans la reconquête de l'estime de soi et dans la capacité à se projeter.



○ Les jeunes en action : « Vitry-Lanta »

L'année 2025 s'est également illustrée par une dynamique sportive et collective avec le projet « Vitry-Lanta », organisé par la Maison de la Jeunesse. Inspiré de l'univers du jeu d'aventure, ce dispositif a offert aux jeunes l'occasion de repousser leurs limites physiques et mentales. Les épreuves ont permis de développer l'endurance, la coordination, la gestion du stress, la prise de décision rapide et l'esprit de compétition. Elles ont aussi renforcé la solidarité et la cohésion entre participants : pour progresser, les jeunes ont dû coopérer, communiquer et s'entraider. Ce projet a particulièrement contribué à raviver la motivation, à renforcer la discipline personnelle et à favoriser l'émergence d'une estime de soi durable.



○ « C'est mon Patrimoine », autour du théâtre d'objets



L'initiative "C'est mon patrimoine !"

constitue un puissant vecteur d'éducation artistique et culturelle, visant à impliquer les enfants, les adolescents et les familles ainsi que les associations (Missions locales, maison de la jeunesse etc....) les durant les journées du patrimoine. Accueillis dans divers lieux patrimoniaux à travers le territoire, les jeunes ont l'opportunité de participer à des programmes d'activités pluridisciplinaires, englobant les arts plastiques, le théâtre, la danse, la lecture, les performances et les arts numériques. Ces activités leur permettent de s'approprier le patrimoine de manière innovante.

Dans ce cadre, les jeunes du Contrat Engagement Jeune (CEJ) ont également eu l'occasion de participer activement à cette opération. L'objectif de cette action est de favoriser leur engagement culturel tout en renforçant leur confiance en eux et leur créativité. Au château de Vincennes, des projets de médiation collective sont développés avec des objectifs pédagogiques clairs : favoriser la rencontre avec le patrimoine et les artistes, proposer des ateliers adaptés à tous les publics, renforcer la confiance en soi, promouvoir la cohésion de groupe, et éveiller la créativité à travers des espaces de création artistique.

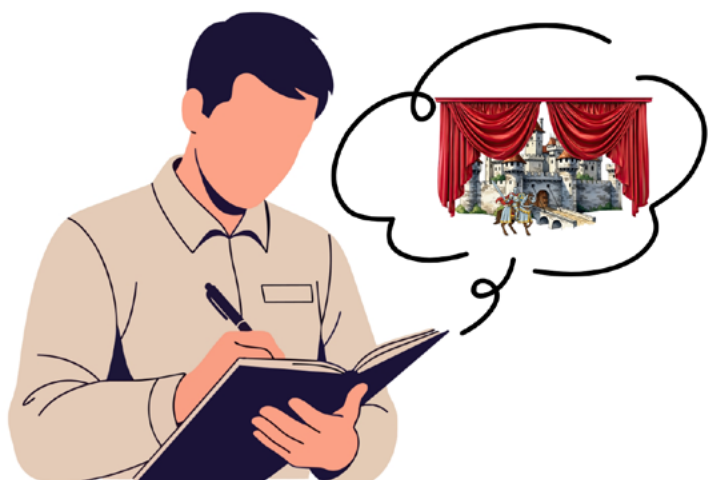


Pour l'année 2025, le château de Vincennes a mis en avant des objets d'un autre temps, tels que des décors sculptés, des objets archéologiques et des vitraux, en les présentant comme des témoins de l'époque médiévale. Les participants, y compris les jeunes du Contrat Engagement Jeune (CEJ), ont été amenés à explorer la signification de ces objets, leur valeur patrimoniale, et leur lien avec nos modes de consommation contemporains.

Chaque journée a été rythmée par une chasse aux objets, guidée par une médiatrice, permettant aux jeunes de découvrir le château tout en collectant des éléments qui ont servi pour un atelier théâtral. Pour les plus curieux, un atelier ludique de dessin et d'écriture a été également proposé, favorisant l'esquisse de leur projet théâtral, en jouant avec des objets et des expressions médiévales.

La seconde partie de la journée a été animée par la Compagnie Créa Spectacle, dirigée par Aude Maréchal, qui proposait un atelier de théâtre d'objets, où chaque participant pouvait donner vie à l'objet de son choix, laissant libre cours à sa créativité.

Chaque journée s'est conclue par un temps de restitution, permettant aux jeunes de partager leurs expériences et créations. Cette opération vise à enrichir leur compréhension du patrimoine tout en développant des compétences artistiques et sociales, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et à leur intégration dans la société.



Focus : le Conseil Consultatif des Jeunes



Focus : le Conseil Consultatif des Jeunes

○ Un processus d'engagement et de changement au cœur de la Mission locale

L'année 2025 a marqué une étape décisive avec la création du Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ), une instance participative pensée pour donner davantage de place à la parole des jeunes accompagnés. Cette dynamique a émergé fin 2024 lors d'un séminaire fondateur à Strasbourg, où 20 jeunes de la Mission locale, accompagnés de la présidente, du directeur général et des formatrices du Conseil Consultatif des Jeunes, ont posé les bases d'un espace d'expression démocratique et de respect de la parole d'autrui.



○ Un processus d'engagement et de changement au cœur de la Mission locale

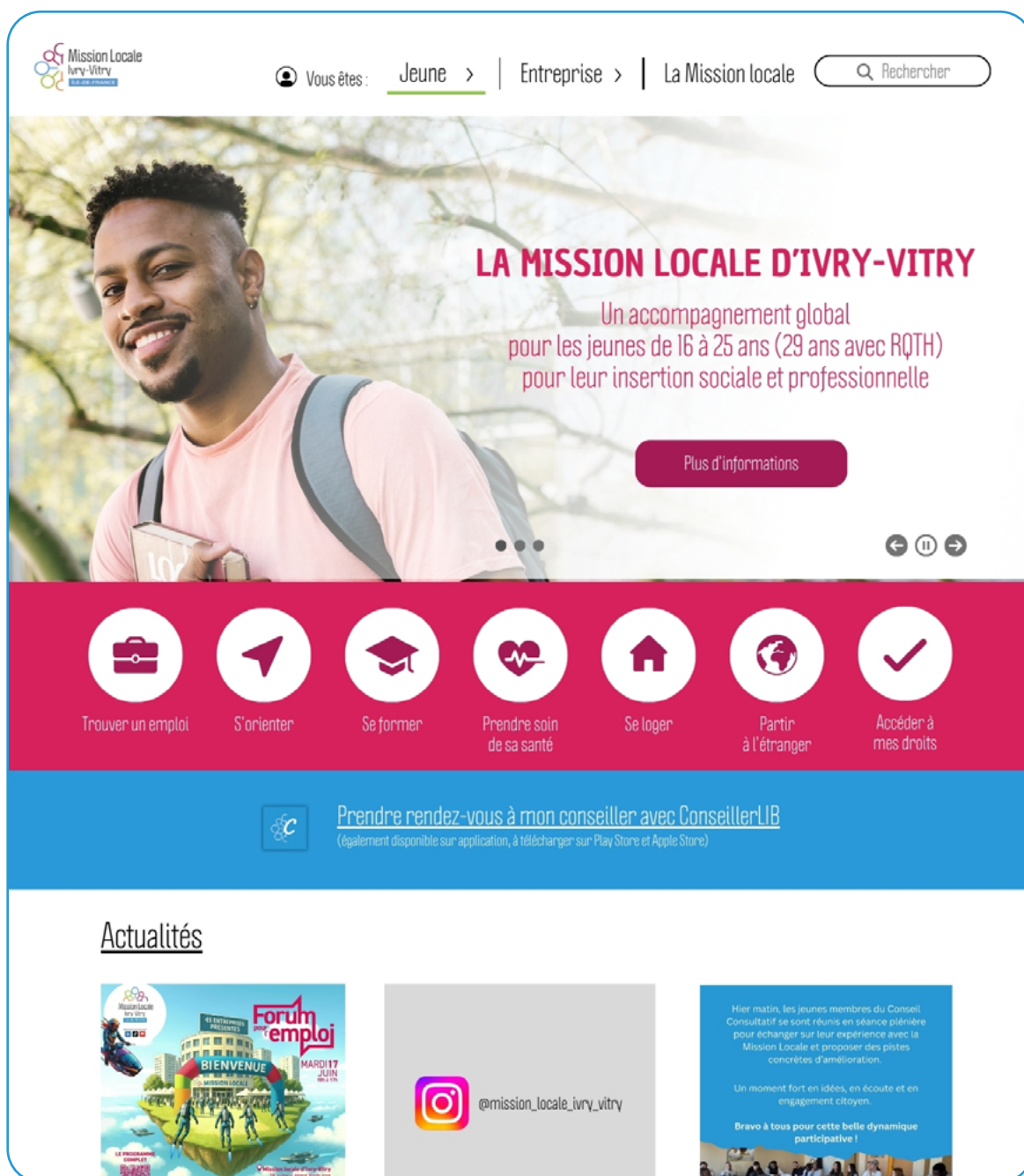
Le Conseil Consultatif des Jeunes s'est imposé comme un lieu d'échanges riches, où les jeunes peuvent partager leurs idées, leurs attentes et leurs préoccupations. Cette participation directe renforce leur engagement civique, leur sentiment d'appartenance à la Mission locale (leur service public) et leur compréhension des principes démocratiques.

L'élaboration collaborative du cahier des charges, construite avec les jeunes volontaires et les salariés, puis validée par les administrateurs du GIP, les élus locaux et les représentants de l'État, a permis de doter le Conseil Consultatif des Jeunes d'un cadre institutionnel solide et durable.

Des actions concrètes proposées, votées et portées par les jeunes.

Depuis son lancement, le Conseil Consultatif des Jeunes a rapidement évolué pour devenir une véritable force de proposition. Plusieurs initiatives ont été conçues, priorisées et soutenues par les jeunes eux-mêmes :

L'amélioration du site internet de la Mission locale



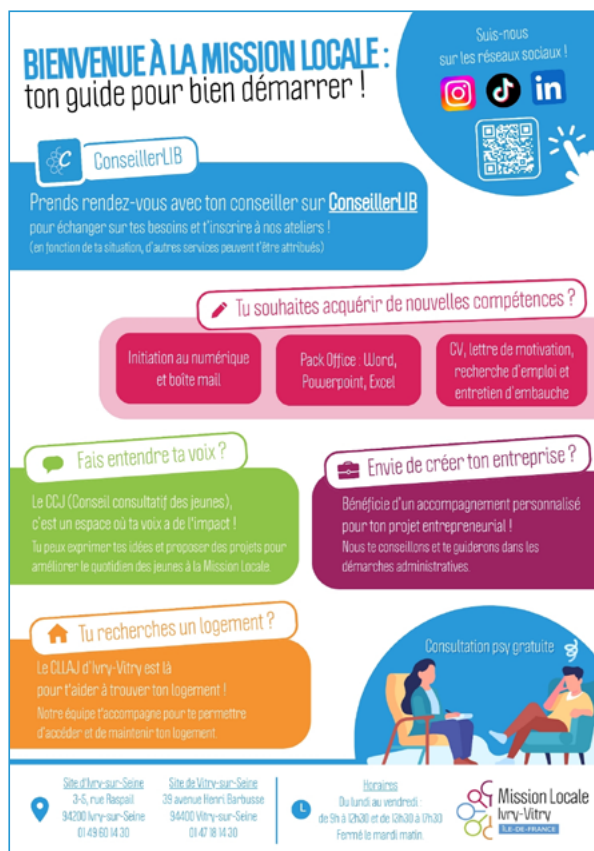
Les jeunes ont repensé la structure, l'ergonomie et la lisibilité du site afin de le rendre plus accessible. Cette réflexion a permis de renforcer l'information des usagers et d'en faciliter l'usage quotidien.

La création d'un support d'accueil pour les primo arrivants


Ce document synthétique rassemble les informations essentielles sur les services de la Mission locale. Il constitue désormais un outil de référence pour les jeunes, les aidant à mieux comprendre et mobiliser l'offre d'accompagnement.

Le lancement d'un compte Instagram dédié afin de toucher les jeunes

Créé pour toucher un public plus large, ce compte permet de valoriser les actions, de partager des actualités et de renforcer la proximité entre la Mission locale et les jeunes. Les formats dynamiques et interactifs favorisent une communication moderne et adaptée.



BIENVENUE À LA MISSION LOCALE: ton guide pour bien démarrer!

Suis-nous sur les réseaux sociaux! 

ConseillerLIB
Prends rendez-vous avec ton conseiller sur **ConseillerLIB** pour échanger sur tes besoins et t'inscrire à nos ateliers!
(en fonction de la situation, d'autres services peuvent t'être attribués)


Tu souhaites acquérir de nouvelles compétences?

- Initiation au numérique et boîte mail
- Pack Office Word, Powerpoint, Excel
- CV, lettre de motivation, recherche d'emploi et entretien d'embauche

Fais entendre ta voix?
Le CCJ (Conseil consultatif des jeunes), c'est un espace où ta voix a de l'impact!
Tu peux exprimer tes idées et proposer des projets pour améliorer le quotidien des jeunes à la Mission Locale.

Envie de créer ton entreprise?
Bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour ton projet entrepreneurial!
Nous te conseillons et te guiderons dans les démarches administratives.

Tu recherches un logement?
Le CLAJ d'Ivry-Vitry est là pour t'aider à trouver ton logement!
Notre équipe t'accompagne pour te permettre d'accéder et de maintenir ton logement.

Consultation psy gratuite 

Site d'Ivry-sur-Seine
3-5, rue Raspail
94200 Ivry-sur-Seine
01 49 60 14 30

Site de Vitry-sur-Seine
38 avenue Henri Barbusse
94400 Vitry-sur-Seine
01 47 18 14 30

Horaires
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Fermé le mardi matin.

Mission Locale Ivry-Vitry ILE-DE-FRANCE



La mise en place des ambassadeurs de la communication interne

Des jeunes ont été désignés pour devenir relais d'information sur les événements et activités. Cette responsabilisation développe leurs compétences, dynamise la circulation de l'information et renforce la cohésion du groupe.

○ Un impact fort sur la dynamique collective et l'engagement des jeunes

Ces actions illustrent l'ambition du Conseil Consultatif des Jeunes : offrir un cadre participatif où chaque voix compte et où les jeunes deviennent des acteurs du changement.

Au-delà des décisions prises, le Conseil Consultatif des Jeunes permet de tisser des liens solides, de partager des expériences, de renforcer la confiance en soi et de lutter contre l'isolement. Ce réseau d'entraide est devenu un levier non négligeable d'émancipation et de développement personnel.



○ Une démarche structurante pour la Mission locale

Avec le soutien affirmé de la présidente Maryse Dorra, le Conseil Consultatif des Jeunes s'inscrit désormais comme un élément du fonctionnement de la Mission locale. Il constitue une expérimentation réussie qui a permis d'enrichir notre manière d'écouter les jeunes et de co-construire avec eux des solutions adaptées.



Mission Locale
Ivry-Vitry
ÎLE-DE-FRANCE

Tu as entre 17 et 26 ans ?

Tu souhaites agir
dans ta Mission locale ?



Rejoins
**LE CONSEIL CONSULTATIF
DES JEUNES**

*Tes idées comptent,
ton engagement aussi !*



Les dynamiques nationales et locales

MISSIONS L'AVENIR DE



Les dynamiques nationales et locales

○ Une dynamique nationale de partage des pratiques autour du concept d'accueil des jeunes

En 2025, la Mission locale d'Ivry-Vitry a poursuivi son engagement dans les dynamiques nationales de partage et de capitalisation des pratiques professionnelles au sein du réseau des missions locales. À ce titre, elle a accueilli des jeunes et des salariés de la Mission locale Rurale du Nord-Marnais dans le cadre d'un temps d'échanges dédié aux réflexions engagées sur l'accueil des jeunes lors de leur arrivée sur nos sites.

Cette rencontre a permis de présenter le concept d'accueil développé par la Mission locale d'Ivry-Vitry, fondé sur une approche qualitative du premier contact, pensé comme une étape structurante du parcours d'accompagnement. Les échanges ont porté sur les choix organisationnels, les postures professionnelles et les conditions matérielles favorisant un accueil accessible, bienveillant et sécurisant pour les jeunes.

Ce temps de travail partagé a également été l'occasion de confronter les pratiques de deux missions locales évoluant dans des contextes territoriaux très différents, la Mission locale Rurale du Nord-Marnais intervenant sur un territoire exclusivement rural. Cette diversité des réalités a nourri des échanges riches et constructifs, permettant à chacun de prendre du recul sur ses propres pratiques et d'identifier des leviers d'adaptation et d'innovation.

Cette initiative illustre la volonté de la Mission locale d'Ivry-Vitry de participer aux dynamiques nationales du réseau, en s'inspirant des expériences d'autres territoires tout en partageant ses propres réflexions et méthodes au service de l'amélioration continue de l'accompagnement des jeunes.



○ Une mobilisation nationale pour la défense du service public d'accompagnement des jeunes

À la fin de l'année 2025, la Mission locale d'Ivry-Vitry, comme l'ensemble des 426 missions locales du réseau national, a été informée d'un projet gouvernemental prévoyant une diminution de 77 millions d'euros des crédits alloués aux Missions Locales.



Pour la Mission locale d'Ivry-Vitry, une telle baisse, si elle avait été intégralement confirmée, aurait pu conduire à la suppression de six postes de conseillers, avec des conséquences directes sur la capacité d'accompagnement des jeunes du territoire. À l'échelle nationale, ce sont entre 1 000 et 1 500 professionnels qui auraient pu disparaître du réseau, constituant un choc majeur pour un service public de proximité essentiel.

Face à ces annonces, les Missions Locales se sont fortement mobilisées afin d'alerter les pouvoirs publics et l'opinion sur les impacts d'une telle décision. La Mission locale d'Ivry-Vitry a pris part à cette mobilisation nationale et s'est rendue, aux côtés de nombreux professionnels du réseau et de parlementaires engagés, devant Assemblée nationale.

**INVESTIR DANS
LA JEUNESSE,
C'EST CHOISIR
L'AVENIR**

Le 18 novembre, cette mobilisation visait à rappeler le rôle fondamental des missions locales dans l'accompagnement global des jeunes, en particulier les plus éloignés de l'emploi, de la formation et de l'autonomie, et à défendre la pérennité d'un service public reconnu pour son efficacité, son expertise et son ancrage territorial.

**MISSIONS
LOCALES
=
AVENIR DES
JEUNES**



○ Une visite guidée par la Mission Locale de Strasbourg et l'ANDML

Dans le cadre d'une dynamique nationale de coopération entre missions locales, la Mission locale d'Ivry-Vitry a été accueillie par la Mission locale de Strasbourg à l'occasion d'un séjour de travail dédié à la construction du Conseil Consultatif des Jeunes de Vitry à Strasbourg.

Les retours partagés par la Mission locale de Strasbourg ont souligné l'intérêt et la curiosité des jeunes de la Mission locale d'Ivry-Vitry, confirmant la pertinence de ces temps d'échanges interterritoriaux.

Les dynamiques nationales

La Mission locale de Strasbourg et sa directrice Sylvie Schrenck ont proposé un temps d'accueil privilégié, comprenant une visite guidée de la ville, à laquelle a également participé Manuela Anthony, représentante de l'Association Nationale des Directions de Missions Locales.



Cette visite a permis aux jeunes de découvrir Strasbourg et son emblématique marché de Noël, dans un cadre à la fois culturel, convivial et fédérateur. La vingtaine de jeunes participants s'est montrée particulièrement intéressée et impliquée.

La Mission locale d'Ivry-Vitry remercie chaleureusement la Mission locale de Strasbourg ainsi que l'Association Nationale des Directions de Missions Locales, représentée par Manuela Anthony, pour la qualité de leur accueil, le temps consacré aux échanges et la richesse de cette expérience collective.

○ Dynamique partenariale et actions de proximité sur le territoire

Dans le cadre de la dynamique locale, la Mission locale a poursuivi en 2025 son engagement en faveur du renforcement des partenariats locaux et du développement des interactions avec les acteurs locaux intervenant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle.

Les dynamiques locales

○ Favoriser l'entrepreneuriat



À ce titre, plusieurs rencontres ont été organisées avec **Eqlosia**, espace de coworking accompagné, implanté en centre-ville, dont la vocation est de soutenir les porteurs de projets entrepreneuriaux à travers un environnement collaboratif et des services d'accompagnement dédiés. Ce partenariat vient enrichir l'offre de services de la Mission locale d'Ivry-Vitry, qui propose par ailleurs un accompagnement à la création d'entreprise en interne, porté par **Inès Labidi, référente du Groupement de Créateurs** au sein de notre Mission locale. Il permet ainsi d'élargir et de renforcer les solutions proposées aux jeunes souhaitant s'engager dans une démarche entrepreneuriale.

○ Une référence dédiée aux enjeux du partenariat

Par ailleurs, la Mission locale d'Ivry-Vitry s'implique activement dans la participation à des événements institutionnels et partenariaux, notamment aux côtés des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance, afin de valoriser leurs parcours et de renforcer leur reconnaissance sociale. Dans ce cadre, **Yasmine Bouchaour, référente du partenariat de la Mission Locale sur le territoire de Vitry**, a représenté la structure lors d'une cérémonie organisée au musée MAC VAL, dédiée aux jeunes diplômés de l'ASE.





Ce temps fort, à la fois symbolique et institutionnel, a permis de mettre en lumière les réussites de jeunes accompagnés par les dispositifs de protection de l'enfance, tout en soulignant l'importance de la reconnaissance dans leur cheminement vers l'insertion sociale et professionnelle. L'événement a également contribué à consolider les liens avec les partenaires sociaux impliqués dans leur accompagnement. À cette occasion, la réussite de 265 nouveaux diplômés, tous niveaux de diplômes confondus, a été célébrée lors d'un moment convivial, chacun d'entre eux ayant bénéficié d'un soutien financier de 40 euros accordé par le Département.

○ Une implication au sein des actions « aller vers »

Dans une logique « d'aller-vers » et de proximité avec les publics jeunes, la Mission locale d'Ivry-Vitry s'est associée à une action de terrain menée en lien avec un éducateur du Bus de l'Insertion et de la **Médiation Nomade**. Ce dispositif mobile, fondé sur des actions de médiation et de contact direct au cœur des quartiers, a permis d'aller à la rencontre des jeunes dans le quartier de la Commune-de-Paris à Vitry.



Cette intervention a favorisé le lien social, les échanges directs et les discussions autour des projets, des difficultés et des perspectives des jeunes, en dehors des cadres institutionnels habituels. Elle illustre l'intérêt des démarches mobiles et de proximité pour créer des espaces d'échanges informels mais structurants, et pour renforcer l'impact des dispositifs d'insertion sur le territoire.



○ Forum emploi de la Mission locale: une action locale structurante au service de l'accès à l'emploi

Dans le cadre des dynamiques locales, il convient de saluer l'investissement constant du service emploi de la Mission locale d'Ivry-Vitry, fortement mobilisé dans l'organisation du forum emploi, devenu un rendez-vous majeur et structurant pour le territoire. Le succès de cette action repose sur trois leviers principaux.

Le premier facteur de réussite réside dans le haut niveau de satisfaction des publics et des entreprises. Une analyse fine des retours recueillis lors de l'édition précédente a permis d'affiner le ciblage des entreprises invitées, afin de proposer des offres davantage en adéquation avec les profils des publics fréquentant le forum. Cette démarche qualitative a porté ses fruits : les entreprises ont confirmé avoir rencontré des candidats correspondant mieux à leurs besoins, tandis que les demandeurs d'emploi ont exprimé une satisfaction accrue quant à la pertinence des recruteurs présents, évitant ainsi des démarches infructueuses.



Le deuxième élément distinctif du forum tient à son concept innovant d'accompagnement renforcé des visiteurs. Plusieurs dizaines de « guides », professionnels de la Mission locale d'Ivry-Vitry et du PLIE, ont été mobilisés pour accueillir, orienter et accompagner les participants tout au long de leur parcours au sein du forum. Cette organisation a permis d'éviter que les visiteurs ne soient livrés à eux-mêmes, en facilitant leur mise en relation avec les entreprises correspondant à leur projet et à leur profil, depuis l'entrée du forum jusqu'à la rencontre avec un employeur.

Enfin, la réussite de cet événement repose également sur une organisation partenariale solide. L'ensemble des acteurs, et notamment la Ville de Vitry, a réuni les conditions nécessaires à la privatisation d'un espace public afin d'y installer un véritable « village de l'emploi », offrant un cadre lisible, accessible et attractif pour les visiteurs comme pour les recruteurs.



Au-delà de ces aspects, un espace coaching dédié a été mis en place afin de sécuriser les parcours des participants. Cet espace a permis d'accompagner les visiteurs rencontrant des difficultés dans leur présentation, leur posture ou la formalisation de leur curriculum vitae, garantissant ainsi que chacun puisse se présenter dans des conditions conformes aux attentes des employeurs.

Au total, le Forum pour l'emploi a accueilli plus de 800 visiteurs sur la journée. Il a contribué à créer une dynamique emploi forte sur le territoire et à redonner confiance à de nombreux jeunes et demandeurs d'emploi qui, pour diverses raisons, avaient pu être éloignés des rencontres avec des recruteurs au cours des mois précédents.

Les dynamiques locales



Mission Locale
Ivry-Vitry
ILE-DE-FRANCE
www.missionlocale-ivry-vitry.fr
in tik tok

45 ENTREPRISES
PRÉSENTES

Forum pour l'emploi

MARDI 17
JUN
10h à 17h

BIENVENUE

MISSION LOCALE

LE PROGRAMME
COMPLET



Mission locale d'Ivry-Vitry
39 avenue Henri Barbusse
Vitry-sur-Seine
Arrêts MAC VAL



 Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités




Les dynamiques emploi avec les villes d'Ivry et de Vitry



Le 27 novembre 2025, la Mission locale d'Ivry-Vitry a également participé au forum emploi organisé par la Ville d'Ivry-sur-Seine à l'Espace Robespierre. Dans ce cadre, près d'une centaine de jeunes ont été mobilisés et invités à participer à l'événement. Plusieurs d'entre eux ont pu rencontrer directement des employeurs, notamment le restaurant d'insertion « Le Baobab », et engager une première démarche vers l'emploi. Comme lors des éditions précédentes,

la Mission locale tenait un stand afin d'informer les publics sur ses dispositifs d'accompagnement et de faciliter les orientations vers les services adaptés.

En 2025, la Mission locale d'Ivry-Vitry a poursuivi son engagement au cœur des dynamiques locales en participant activement aux événements emploi organisés par les communes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine, en partenariat avec France Travail. Comme lors de l'édition 2024, ces temps forts ont permis de renforcer la visibilité de la Mission locale, de valoriser l'implication des jeunes et de favoriser les mises en relation directes avec les employeurs du territoire.

Ces deux événements illustrent le rôle actif de la Mission locale d'Ivry-Vitry dans l'animation des dynamiques locales emploi, sa capacité à mobiliser les jeunes et à travailler en complémentarité avec les collectivités territoriales et les acteurs du service public de l'emploi.

Le 30 avril 2025, la Mission locale a pris part au forum emploi organisé par la Ville de Vitry-sur-Seine au Palais des Sports Maurice Thorez. À cette occasion, des jeunes accompagnés par la Mission locale d'Ivry-Vitry ont été pleinement associés à l'événement, en participant activement à l'accueil du public et à la réalisation de sondages auprès des visiteurs. Le service emploi de la Mission Locale tenait par ailleurs un stand dédié, permettant de promouvoir l'offre de services proposée aux jeunes et aux employeurs, et de renforcer les liens avec les partenaires présents.



○ L'art comme levier d'engagement et de valorisation des jeunes

Dans le cadre de son action culturelle, la Mission locale a conduit un projet artistique participatif avec les jeunes accompagnés, autour de l'œuvre de Jean Dubuffet et du patrimoine artistique local. Ce projet a pris appui sur la sculpture Chaufferie avec cheminée, située à proximité immédiate de la Mission Locale, comme point d'ancrage symbolique.



Mené en collaboration avec l'artiste Tom Brick's, le projet s'est articulé autour de la réalisation collective d'un portrait de Dubuffet en briques Lego. Il s'est déroulé en deux temps : une visite de la Fondation Dubuffet à Périgny, favorisant la découverte et l'ouverture culturelle, puis un atelier de création au sein de la Mission locale, permettant aux jeunes de participer activement à l'œuvre collective.

Le tableau réalisé a été inauguré sur la façade de la Mission locale, en présence des jeunes, des partenaires et de Madame la Préfète déléguée à l'égalité des chances. Ce temps fort a constitué un moment de valorisation des jeunes et de reconnaissance de leur engagement, illustrant pleinement l'art comme levier d'inclusion, de citoyenneté et d'appropriation de l'espace public.



○ Un atelier au cœur de la création chorégraphique

Dans le cadre des dynamiques locales et des actions culturelles menées avec les jeunes accompagnés, la Mission locale d'Ivry-Vitry a participé à la mise en œuvre d'un atelier artistique en partenariat avec La Briqueterie, autour de la rencontre entre des jeunes et un artiste chorégraphe, Olivier Olivier K. GANSAORE. Conçu comme un espace d'expression et de création collective, cet atelier s'est articulé autour des thématiques de la mémoire, du mouvement et de la parole, et a été pensé comme un véritable « livre dansé » collectif.

S'appuyant sur le solo REMEMBER ACTE 02, les jeunes ont été pleinement acteurs du processus de création. Au-delà d'une posture de spectateurs, ils ont été invités à s'appropriier et à transformer la matière artistique du spectacle à partir de leurs propres histoires, émotions et ressentis, en créant chacun une « page » sous forme de gestes, de textes ou d'empreintes corporelles. Déployé sur quatre journées de travail de 2h30, l'atelier a alterné temps de visionnage, écriture de textes personnels, improvisations corporelles et construction d'une chorégraphie collective, mêlant mouvements, mots, humour et gestes symboliques. Cette création a donné lieu à une restitution finale, présentée à l'issue de l'atelier.



○ Olivier K. GANSAORE - Danseur/Chorégraphe professionnel qui a dispensé les ateliers de danse à la Briqueterie.

Ce projet a permis aux jeunes de développer des compétences transversales essentielles dans leur parcours d'insertion, telles que la confiance en soi, l'expression orale et corporelle, le travail en équipe et la capacité à s'engager dans un projet collectif jusqu'à sa présentation publique. Il illustre pleinement l'apport des démarches artistiques comme leviers d'engagement, de valorisation et de mobilisation des jeunes au sein des dynamiques locales.



Les dynamiques locales



La démarche qualité

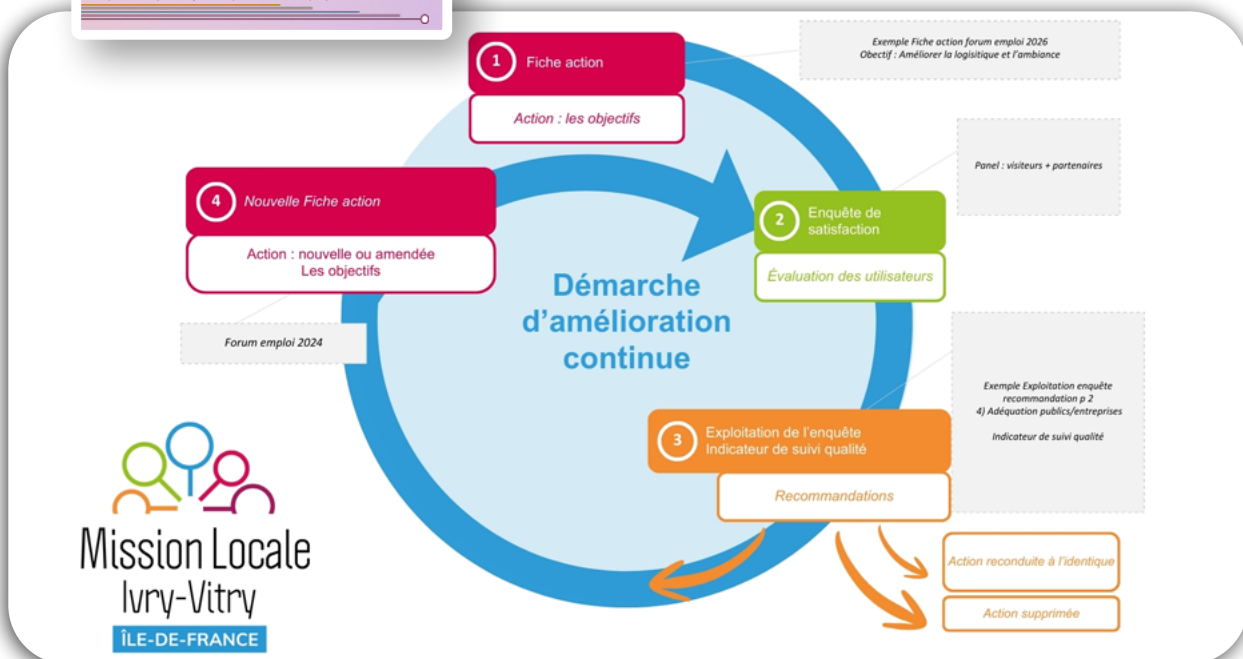


La démarche qualité

La Mission locale d'Ivry-Vitry a engagé une démarche qualité exigeante afin de garantir un accompagnement fiable, lisible et cohérent pour les jeunes et ses partenaires. L'obtention du label des missions locales en 2024, reposant sur la validation de l'ensemble des critères du référentiel national, marque une étape importante de cette dynamique lancée depuis 2018, qui s'inscrit avant tout dans une logique d'amélioration continue.

Au quotidien, les actions menées sont organisées, suivies et formalisées afin d'assurer leur clarté, leur traçabilité et leur qualité, qu'il s'agisse de la gouvernance politique/technique, de l'implication des jeunes, de la montée en compétences des équipes ou de l'évaluation des actions conduites. Cette attention portée à la structuration des pratiques permet de renforcer la transparence, de mieux évaluer l'impact des actions et d'améliorer en continu le service rendu, au bénéfice des jeunes accompagnés et du territoire.

En 2025, la Mission locale d'Ivry-Vitry a poursuivi la mise en œuvre de sa démarche d'amélioration continue en traduisant les exigences du référentiel qualité en actions concrètes et mesurables.



○ Création d'un comité de gouvernance

La structuration de la gouvernance a constitué un axe majeur de cette dynamique, avec la création d'un comité de gouvernance chargé de contribuer à l'élaboration de la stratégie d'action de la Mission locale d'Ivry-Vitry et d'en assurer le suivi régulier. Cette instance a été formalisée par la rédaction d'une note de fonctionnement précisant son rôle, son organisation et ses modalités de travail, garantissant un pilotage partagé et lisible.



○ Création d'un comité de gouvernance.

○ Création d'un Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ)

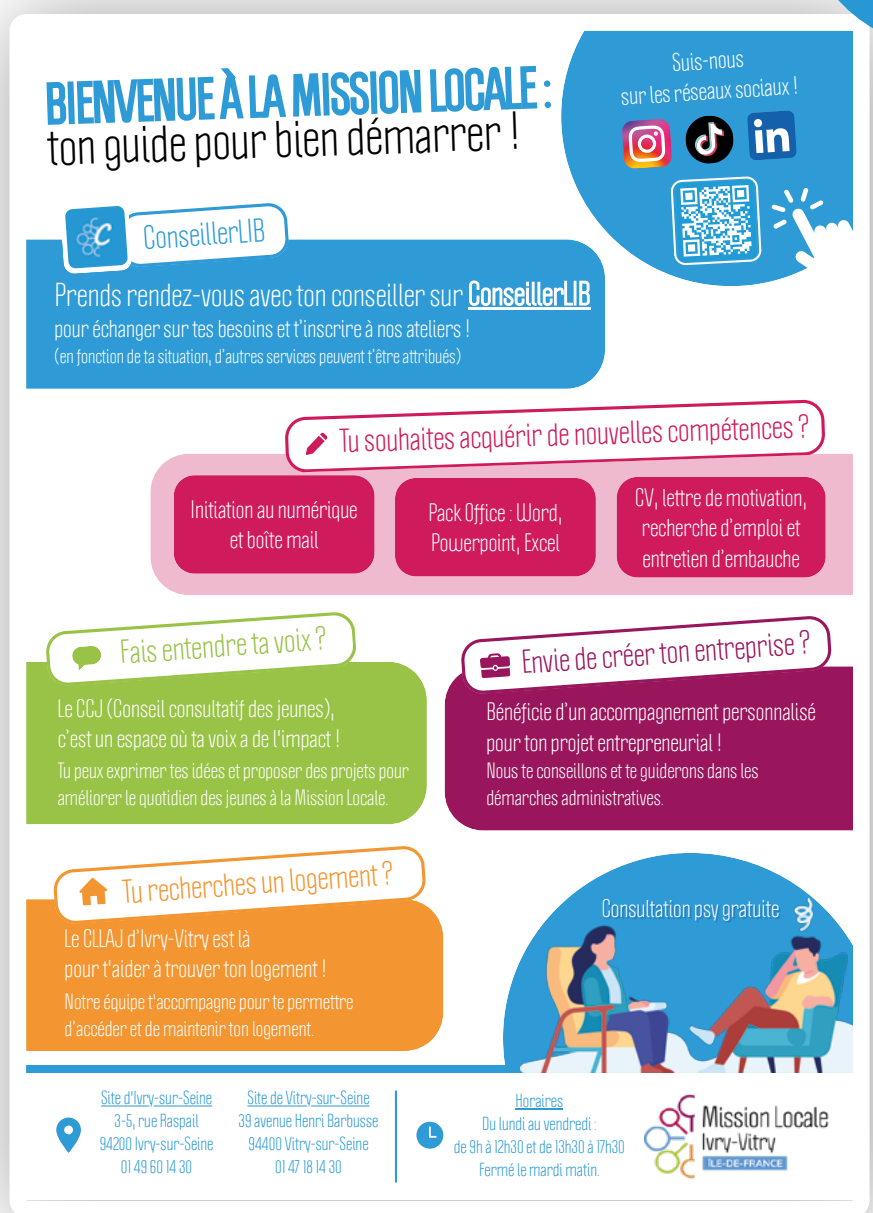


Parallèlement, la participation des jeunes a été renforcée à travers la création d'un Conseil Consultatif des Jeunes, composé de 40 jeunes engagés (40 jeunes ayant signé un engagement annuel et 16 jeunes en moyenne en file active lors de conseils). La mise en place de ce conseil a donné lieu à la création d'outils dédiés, à la rédaction et à l'approbation de statuts par la gouvernance, à la signature de formulaires d'adhésion et à l'organisation de quatre conseils en 2025, tous formalisés par des ordres du jour, des émargements et des comptes rendus, permettant de prendre en compte la parole des jeunes dans la co-construction de l'offre de services de la Mission locale d'Ivry-Vitry.





Dans le cadre des travaux du Conseil Consultatif des Jeunes, les membres ont conduit une réflexion collective visant à améliorer l'accueil et la communication de la Mission locale d'Ivry-Vitry à destination des jeunes, en particulier de ceux qui la découvrent pour la première fois. Les propositions formulées l'ont été par des jeunes pour des jeunes, à partir de leurs propres expériences et de leurs usages. À ce titre, ils ont souhaité rendre plus lisible l'offre de services dès le premier accueil, en proposant la création d'une fiche intitulée « Les Essentiels », conçue comme un outil simple et accessible présentant les principales actions et modalités d'accompagnement de la Mission locale.

Les jeunes ont également exprimé la volonté de faire évoluer les supports et les canaux de communication afin de mieux correspondre à leurs pratiques numériques.

Création
pensée et réfléchie
par les jeunes



BIENVENUE À LA MISSION LOCALE :
ton guide pour bien démarrer !

Suis-nous sur les réseaux sociaux !





ConseillerLIB
Prends rendez-vous avec ton conseiller sur **ConseillerLIB** pour échanger sur tes besoins et t'inscrire à nos ateliers !
(en fonction de ta situation, d'autres services peuvent t'être attribués)


Tu souhaites acquérir de nouvelles compétences ?

- Initiation au numérique et boîte mail
- Pack Office : Word, Powerpoint, Excel
- CV, lettre de motivation, recherche d'emploi et entretien d'embauche

Fais entendre ta voix ?
Le CCJ (Conseil consultatif des jeunes), c'est un espace où ta voix a de l'impact !
Tu peux exprimer tes idées et proposer des projets pour améliorer le quotidien des jeunes à la Mission Locale.

Envie de créer ton entreprise ?
Bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour ton projet entrepreneurial !
Nous te conseillons et te guiderons dans les démarches administratives.

Tu recherches un logement ?
Le CLLAJ d'Ivry-Vitry est là pour t'aider à trouver ton logement !
Notre équipe t'accompagne pour te permettre d'accéder et de maintenir ton logement.

Consultation psy gratuite 

Site d'Ivry-sur-Seine
3-5, rue Raspail
94200 Ivry-sur-Seine
01 49 60 14 30

Site de Vitry-sur-Seine
39 avenue Henri Barbusse
94400 Vitry-sur-Seine
01 47 18 14 30

Horaires
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Fermé le mardi matin.

Mission Locale Ivry-Vitry ILE-DE-FRANCE

Flyer des « Essentiels » conçu et voté par le Conseil Consultatif des Jeunes de la Mission locale d'Ivry-Vitry



Nouveau design du site internet de la Mission locale d'Ivry-Vitry repensé par le Conseil Consultatif des Jeunes



Créations
pensées et réfléchies
par les jeunes

Ils ont ainsi proposé et voté la création d'un compte Instagram, ainsi que la refonte d'une partie du site internet, jugée trop institutionnelle et principalement pensée pour les partenaires, et insuffisamment adaptée aux attentes des jeunes. Le Conseil Consultatif des Jeunes fonctionne comme un espace démocratique structuré, permettant aux jeunes de débattre, de formuler des propositions et de participer activement aux décisions.



autres jeunes, avant que ces propositions ne soient discutées collectivement puis soumises au vote. Ce cadre favorise l'expression des points de vue et la construction de décisions partagées. Certaines propositions ont ainsi été rejetées, notamment celle relative à la création d'un compte sur le réseau social X. Les jeunes ont estimé que ce réseau pouvait véhiculer, sans modération suffisante, des propos en décalage avec les valeurs portées par le Groupement d'Intérêt Public, en particulier en matière de lutte contre le racisme et les discours incitant à la haine. En conséquence, le Conseil a fait le choix de ne pas engager la Mission locale d'Ivry-Vitry sur ce canal de communication.



Chaque groupe dispose d'un temps dédié pour présenter et argumenter les évolutions qu'il souhaite voir mises en œuvre au bénéfice des

○ La professionnalisation des équipes

La professionnalisation des équipes a également fait l'objet d'un suivi attentif, avec l'organisation de trois formations internes portant sur l'aide et la dépendance, la place de l'éthique dans l'accompagnement et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'accompagnement des jeunes.



Le Forum emploi



L'évaluation des actions et des partenariats a été renforcée par la mesure de la satisfaction des jeunes et des entreprises à l'occasion du Forum emploi 2025, évalué auprès d'un panel de 212 visiteurs et 27 partenaires. Les résultats font apparaître un très haut niveau de satisfaction, notamment en matière d'accueil, d'organisation et de qualité des échanges, le Forum pour l'emploi étant perçu comme un événement utile favorisant des rencontres pertinentes et la prise de rendez-vous, tout en mettant en évidence des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier sur les aspects logistiques.

Nouveaux chantiers de la démarche qualité

En 2026, la Mission locale d'Ivry-Vitry poursuivra la consolidation de ses pratiques et le renforcement de la qualité de son action autour de plusieurs axes prioritaires.

La gouvernance continuera d'être pleinement mobilisée pour contribuer à l'élaboration de la stratégie d'action et en assurer un suivi régulier, avec l'organisation de trois réunions annuelles dédiées, afin de garantir un pilotage partagé et une mise en œuvre cohérente des orientations stratégiques.

Lutter contre les discriminations

Par ailleurs, des actions spécifiques seront développées à destination des jeunes et des partenaires sur le thème de la non-discrimination, incluant un projet de voyage avec des jeunes visant à sensibiliser, échanger et favoriser une prise de conscience collective autour de ces enjeux.



Nouveau diagnostic territorial

La Mission locale d'Ivry-Vitry engagera également l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé, construit en collaboration avec les partenaires du territoire, afin de mieux identifier les besoins des publics, les ressources existantes et les leviers d'action à mobiliser.



Jean-Marc YENE - Contrôleur Qualité

Satisfaction du Forum emploi

Enfin, la mesure de la satisfaction des jeunes et des entreprises sera poursuivie et renforcée, dans une logique d'évaluation continue des actions menées et des partenariats développés, afin d'ajuster les pratiques et d'améliorer en permanence la qualité du service rendu.

Exemple de curseur pour évaluer la satisfaction des visiteurs du Forum emploi.

Qu'est ce qu'un bon score CSAT

Customer Satisfaction Score (CSAT)



Le financement et le budget

BUDGET

Le financement et le budget

Financement



Direction régionale Interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)



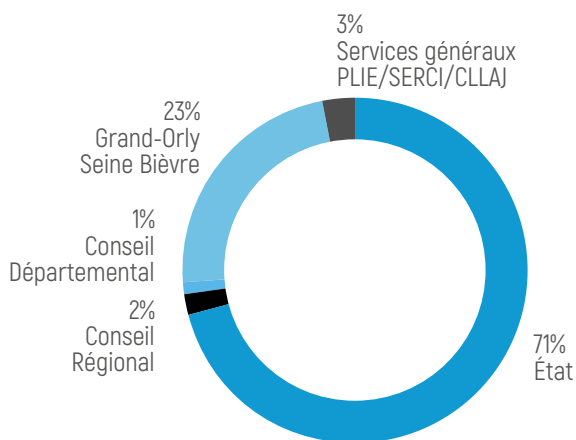
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle



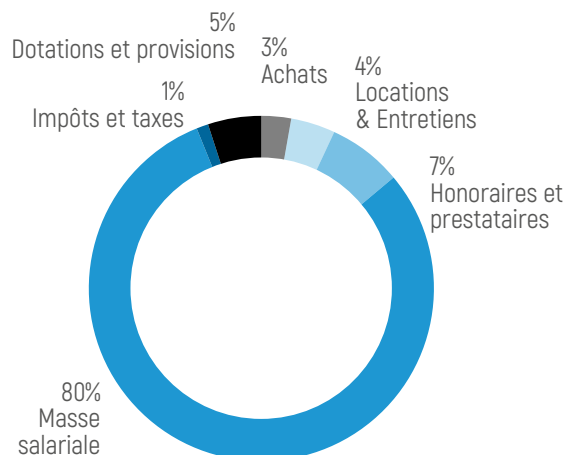
Budget

Les produits d'exploitation qui s'élèvent à 2 474 102 € en 2025 sont en baisse de 5% par rapport à 2024 suite à la diminution de la subvention d'Etat pour le financement du Contrat d'Engagement Jeune. Les produits d'exploitation sont principalement constitués des contributions de l'État (71%), majoritairement soutenus par le Ministère du Travail (DRIEETS 94). En contrepartie, les charges d'exploitation sont majoritairement constituées de la masse salariale qui représente 80% des charges d'exploitation en 2025, équivalent au ratio de l'année 2024. Les autres charges sont globalement en baisse en 2025.

Recettes



Dépenses



Les perspectives 2026

MISSION LOCALE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Les perspectives 2026

○ Développer la mobilité européenne comme levier d'émancipation et d'engagement citoyen

Dans la continuité des actions menées en 2025, la Mission locale Ivry-Vitry souhaite renforcer en 2026 ses projets de mobilité européenne à destination des jeunes en insertion, en les inscrivant pleinement comme des outils d'émancipation, de remobilisation et de lutte contre les discriminations.



L'objectif est de sensibiliser des jeunes éloignés de l'emploi et de la mobilité internationale aux enjeux des discriminations, des droits humains et de la citoyenneté européenne, tout en développant leurs compétences sociales, citoyennes et professionnelles. À travers un parcours européen structuré, les jeunes seront amenés à participer à des visites éducatives et à rencontrer des acteurs engagés afin de mieux comprendre les mécanismes de discrimination, les principes de justice internationale et les enjeux de mémoire collective.

Ce projet poursuivra plusieurs objectifs complémentaires : favoriser l'autonomie, la confiance en soi et l'ouverture culturelle des participants ; les impliquer activement dans l'ensemble des étapes du projet – préparation, mise en œuvre et restitution – afin de renforcer leur estime personnelle et leur sentiment d'utilité sociale et enfin, promouvoir l'accès à la mobilité européenne pour un public qui en est habituellement éloigné.

Activités envisagées et publics concernés

Le projet mobilisera 15 jeunes âgés de 18 à 25 ans, accompagnés par la Mission locale Ivry-Vitry dans un parcours d'insertion et présentant peu ou pas d'expérience de mobilité internationale. Ils seront encadrés par 4 professionnels et participeront à une mobilité européenne de 4 jours.

En amont du départ, des ateliers de préparation seront organisés autour des droits humains, de l'expression orale et écrite, de la vie collective et des aspects logistiques de la mobilité. Pendant le séjour, les jeunes participeront à des ateliers thématiques et à des visites emblématiques, ainsi qu'à des temps d'échanges avec des acteurs associatifs engagés.

Résultats attendus et impacts

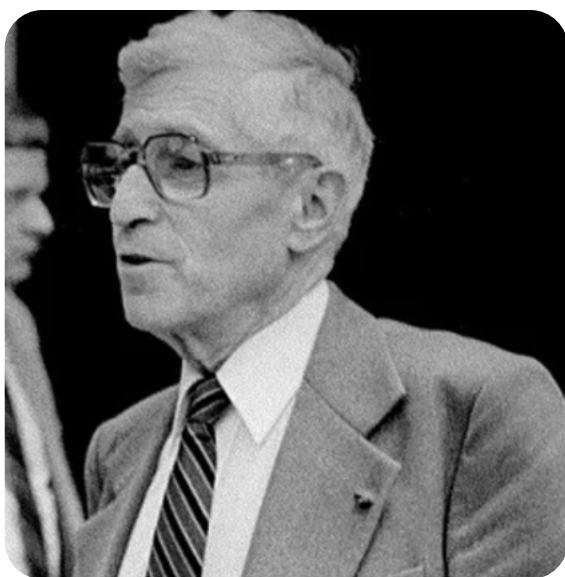
Ce projet vise à permettre aux jeunes en insertion de mieux comprendre les phénomènes de discrimination et leurs conséquences, tout en développant leur esprit critique et leur engagement citoyen. Il contribuera au renforcement de compétences transversales essentielles telles que l'autonomie, la communication, la coopération, le travail en équipe et la confiance en soi.

L'expérience de mobilité européenne favorisera également l'ouverture culturelle des participants et renforcera leur motivation à s'inscrire durablement dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.



○ Consolider et renouveler l'approche globale au service des jeunes

Comme l'ensemble des missions locales en France, la Mission locale d'Ivry-Vitry est profondément attachée à la valorisation du savoir-faire de ses conseillers en insertion et à la mise en œuvre de l'approche globale. Héritée du rapport fondateur des missions locales de Bertrand Schwartz, cette approche repose sur une conviction forte : les parcours des jeunes de 16 à 25 ans ne peuvent être appréhendés de manière segmentée. L'accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle, au logement, à la santé ou encore à la culture constitue un ensemble indissociable dans le processus d'autonomisation.



○ Bertrand Schwartz, père fondateur des missions locales

Cette ambition d'accompagnement global est toutefois confrontée à une réalité structurelle : l'absence de financement interministériel pérenne. De nombreuses actions essentielles sont aujourd'hui portées par les missions locales sans couverture financière complète. La situation s'est récemment renforcée avec le retrait du financement du Conseil régional, qui permettait jusqu'alors de conduire un travail structuré sur l'orientation professionnelle.

Dans ce contexte, la Mission locale d'Ivry-Vitry souhaite engager une nouvelle étape à partir de 2026 en sollicitant un financement du Fonds Social Européen. L'objectif est de déployer une opération sur deux ans, couvrant les exercices 2026 et 2027, afin de poursuivre et de renforcer l'accompagnement des jeunes dans la définition et la sécurisation de leur projet professionnel.



Ce projet FSE vise notamment à identifier et développer des compétences socles, dans une logique d'innovation et d'adaptation aux besoins des publics accompagnés. Il permettra de renforcer les actions en faveur de l'emploi, avec notamment de nouveaux formats de jobs dating, de consolider l'accompagnement à l'orientation professionnelle, mais également d'investir des champs aujourd'hui insuffisamment financés, tels que la santé – en l'absence de soutien de l'Agence Régionale de Santé – et la culture, reconnue comme un levier déterminant de l'estime de soi et de l'insertion durable.

Cette opération sera portée par le Groupement d'Intérêt Public d'Ivry-Vitry et s'inscrira dans une dynamique collective à l'échelle départementale. Les dix missions locales du Val-de-Marne ont d'ores et déjà exprimé leur volonté de s'engager dans ce projet commun, illustrant une ambition partagée de coopération, de mutualisation et d'innovation au service des jeunes du territoire.



○ Pérennisation et renforcement de l'accompagnement numérique des jeunes

En 2026, la Mission locale d'Ivry-Vitry poursuivra le développement de son offre d'accompagnement numérique afin de répondre aux besoins croissants des jeunes confrontés à la fracture numérique. L'espace numérique du site de Vitry, doté de sept postes informatiques dont un poste accessible aux personnes à mobilité réduite, continuera à constituer un outil structurant pour favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs démarches liées à l'emploi, à la formation et au logement.



Les ateliers bureautiques (Word, PowerPoint et Excel) seront consolidés et adaptés aux besoins des publics accompagnés. Ils permettront aux jeunes d'acquérir et de renforcer des compétences numériques indispensables, tant pour la recherche d'emploi que pour la réalisation des démarches administratives dématérialisées. Les ateliers dédiés aux démarches numériques liées au logement seront également développés, afin de limiter les risques de non-recours aux droits et de sécuriser les parcours des jeunes les plus fragilisés.

L'année 2026 devra également permettre de tirer les enseignements des difficultés rencontrées depuis septembre, liées à l'absence d'animateur dédié à l'espace numérique. Cette situation a mis en évidence la fragilité des

plages d'accompagnement sans la présence d'un professionnel spécifiquement chargé de l'animation, de la structuration des ateliers et de l'accompagnement individualisé des jeunes en difficulté avec les outils numériques. Elle a confirmé le caractère indispensable de ce poste pour garantir la continuité et la qualité du service rendu.

Dans cette perspective, la Mission locale d'Ivry-Vitry s'attachera à sécuriser à nouveau le financement d'un poste d'adulte-relais, afin de contribuer au financement du poste d'animateur de l'espace numérique. Ce poste permettra de rétablir des plages d'accompagnement régulières, de renforcer la fréquentation des ateliers et d'assurer un accompagnement de proximité, adapté aux besoins des jeunes les plus éloignés de l'inclusion numérique.

Le maintien de l'animateur de l'espace numérique constituera un levier essentiel pour lutter durablement contre la fracture numérique, favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs démarches et soutenir leur insertion sociale et professionnelle. Il s'inscrit pleinement dans les priorités nationales de dématérialisation accompagnée et dans les missions fondamentales des missions locales en matière d'accès aux droits et d'égalité des chances.



○ Le parrainage : un levier structurant pour renforcer la confiance et l'accès à l'emploi

Dans un contexte où l'accès à l'emploi demeure pour de nombreux jeunes un horizon perçu comme incertain, voire inaccessible, le dispositif de parrainage constitue un levier stratégique que la Mission locale d'Ivry-Vitry entend consolider et développer en 2026. Au-delà de sa finalité première d'appui à l'insertion professionnelle, le parrainage s'affirme comme un puissant outil de déconstruction des représentations liées à la fonction d'employeur, de recruteur ou de chef d'entreprise, et de restauration de la confiance en soi.

et idéalisés : ils ouvrent un espace de parole authentique dans lequel les parrains peuvent revenir sur leur propre trajectoire de vie. Ces récits mettent en lumière des parcours faits d'opportunités saisies, mais aussi d'épreuves, de ruptures, d'échecs et parfois de périodes de chômage, rappelant ainsi que la construction d'un parcours professionnel est rarement rectiligne.

Cette mise en perspective est essentielle pour les jeunes accompagnés. Elle leur permet de comprendre que l'insertion professionnelle est un processus, qu'elle s'inscrit dans le temps et qu'elle repose autant sur l'effort, la persévérance et l'apprentissage que sur les circonstances et les rencontres. Le fait de constater que certains chefs d'entreprise ou responsables ont eux-mêmes bénéficié, à un moment de leur parcours, d'un soutien, d'un parrain ou d'un accompagnement, contribue à légitimer leurs propres difficultés et à renforcer leur sentiment de capacité d'agir.



En permettant à des jeunes d'entrer en relation directe avec des chefs d'entreprise, des cadres ou des professionnels engagés, le parrainage contribue à désacraliser la figure de l'employeur. Les temps d'échanges ne se limitent pas à la préparation d'entretiens ou à la lecture de parcours professionnels linéaires



Pour la Mission locale d'Ivry-Vitry, le parrainage s'inscrit ainsi pleinement dans une logique d'approche globale de l'accompagnement : il ne vise pas uniquement l'accès rapide à l'emploi, mais participe à la sécurisation des parcours en redonnant aux jeunes la confiance nécessaire pour se projeter, oser et construire progressivement une situation professionnelle et personnelle stable. En 2026, le développement de ce dispositif constitue donc une perspective prioritaire, au croisement de l'accompagnement individualisé, du lien avec le monde économique et de la mobilisation citoyenne des acteurs du territoire.

○ Un CEJ résolument tourné vers l'emploi

Dans les perspectives 2026 du Contrat d'Engagement Jeune, la Mission locale d'Ivry-Vitry renforcera de manière structurée et intégrée son orientation vers l'emploi, en faisant des actions emploi un axe central de l'accompagnement proposé aux jeunes. Au sein même du dispositif, un accent particulier sera mis sur le développement de compétences directement mobilisables sur le marché du travail, à travers des actions de techniques de recherche d'emploi visant à outiller les jeunes sur la construction du curriculum vitae, l'identification et la valorisation de leurs compétences, ainsi que la capacité à présenter et argumenter leur parcours lors des entretiens de recrutement.

Dans cette logique, le Contrat d'Engagement Jeune intégrera pleinement des actions emploi innovantes favorisant la confrontation aux réalités professionnelles et la rencontre avec les employeurs. Des opérations de type job dating seront organisées afin de fluidifier les mises en relation entre les jeunes et les entreprises du territoire, tandis que le recours renforcé aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) permettra de tester des projets professionnels, de consolider l'employabilité et de sécuriser les parcours vers l'emploi ou la formation. Cette approche, inscrite au cœur du CEJ, vise à mieux préparer les jeunes à la compréhension des codes et des attentes des entreprises et à renforcer leur capacité à s'inscrire durablement dans une dynamique d'accès à l'emploi.



Rapport d'activité 2025



Plan Local pour
l'Insertion et l'Emploi

IVRY-VITRY



Édito

Une dynamique renforcée, un accompagnement enrichi

En 2024, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a poursuivi son développement autour de trois axes stratégiques, confirmant son rôle central dans l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sociale des populations les plus fragilisées sur notre territoire.

Un accompagnement renforcé et personnalisé

Le PLIE a consolidé sa capacité à accueillir un nombre croissant de bénéficiaires tout en maintenant un haut niveau de qualité dans l'accompagnement. Grâce à une approche sur mesure, chaque référent PLIE a pu répondre aux besoins spécifiques des publics, favorisant un suivi individualisé et efficace. Ce travail de proximité a également permis d'attirer davantage de bénéficiaires : plus de 40% des personnes accompagnées se sont inscrites spontanément, convaincues par l'impact positif et la qualité du dispositif.

Une connaissance fine des besoins du territoire

En 2024, le PLIE a continué à affiner son diagnostic territorial, en identifiant précisément les besoins des habitants d'Ivry et de Vitry. Sur cette base, de nouveaux projets ont vu le jour, souvent en partenariat avec des acteurs locaux. Des ateliers dédiés - numériques, linguistiques

ou orientés sur les techniques de recherche d'emploi - ont été mis en place, témoignant d'une dynamique d'innovation constante.

Une approche sectorielle renforcée

Le PLIE a également intensifié son action en créant des synergies entre les acteurs territoriaux. En collaboration avec les autres PLIE du territoire, des dispositifs spécifiques ont été développés pour répondre à des besoins sectoriels prioritaires, par exemple dans le secteur de la petite enfance avec le GRETA 94. Cette initiative, portée par une volonté commune, répond à la fois aux attentes des bénéficiaires et aux enjeux des employeurs portant notamment des crèches (les mairies).

En conclusion, le PLIE s'inscrit plus que jamais dans une dynamique d'innovation et d'engagement pour le développement local. Grâce à son ancrage territorial, à la qualité de son animation et à la mobilisation de ses partenaires, le PLIE continue d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins des publics.

La Présidente, le Directeur général et l'ensemble des équipes du PLIE vous souhaitent une agréable lecture de ce rapport d'activité.



Maryse Dorra
Présidente
du GIP Ivry-Vitry



Florent Michelin
Directeur général
du GIP Ivry-Vitry



2004

Création du PLIE

Le territoire d'Ivry-Vitry se dote d'un PLIE, structure officialisée au niveau national en 1999, pour à la fois coordonner des acteurs locaux très variés et proposer un accompagnement qualitatif dans la durée.

2024

Diversification des activités et partenariats

Ateliers collectifs, numériques, linguistiques, approche sectorielle : l'équipe de référents démultiplie les modalités d'accompagnement.

2023

Création de 4 postes de référents

Réaffirmation de la nécessité de la double approche du PLIE, avec des référents polyvalents, couplant animation des partenariats locaux et suivi des parcours longs des publics en difficulté.

2025

Nouveau protocole d'accord

Une nouvelle feuille de route pour davantage d'agilité en direction de nos publics

2014

Création du projet de restaurant Afrique Espoir

Appui à ce chantier d'insertion, présent sur Ivry et Vitry. Ces catégories d'acteurs sont très adaptées aux publics des PLIE, en croisant apprentissage concret de métiers (ici, métiers de la restauration) et de l'accompagnement social.

2018

Création d'un poste RSA

Du fait du poids des bénéficiaires du RSA parmi les bénéficiaires du PLIE, signature d'une convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne pour prendre en charge l'accompagnement social de ces publics à Ivry.

2023

Nouveau projet d'insertion avec La Pagaille

Illustration de la capacité du PLIE à intégrer les partenaires moteurs du territoire et créer des interactions positives entre eux, cette fois-ci avec une ressourcerie ouvrant de nouveaux débouchés (métiers du tri, métiers du cycle...).

2022

Création d'un poste de gestionnaire FSE

Pour maximiser et sécuriser l'utilisation de ces financements stratégiques pour les PLIE, création d'un poste dédié, avec pour mission de partager au maximum son expertise.



Activité générale

PLIE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Activité générale

Analyse 2025

L'année 2025 se caractérise par une double évolution.

La progression quantitative engagée en 2023 s'est confirmée en 2024 et s'est poursuivie à un rythme tel que le point de saturation a été atteint plus tôt que prévu : toutes les référentes de parcours sont au maximum de leur capacité d'accompagnement depuis le mois d'octobre 2025.

Le fait de ne pas avoir pu remplacer un des référents de parcours d'Ivry a par ailleurs généré, sur le dernier trimestre, pour la première fois depuis 2023, une inversion de la tendance, avec plus de sorties que d'entrées.

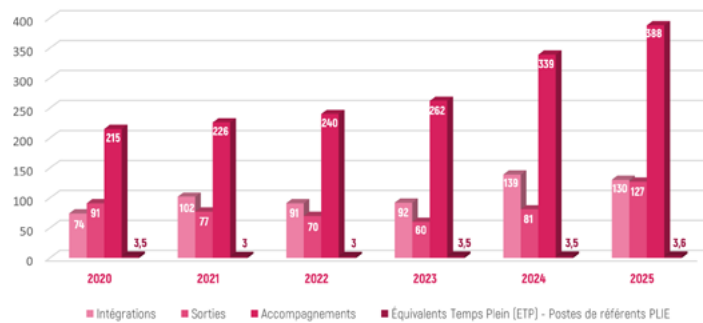
La capacité à toucher les publics dits « invisibles » et la logique de valeur ajoutée par rapport à l'offre de droit commun sont encore plus marquées qu'en 2024, avec en particulier 60% d'accueils spontanés, c'est-à-dire de personnes se présentant au PLIE sans aucune orientation institutionnelle.

Par conséquent, les référentes font face à des situations de plus en plus complexes et délicates, appelant des parcours plus longs.

Une activité toujours en hausse, mais qui a atteint son plafond

Le niveau d'activité de 2024, pourtant déjà très élevé, a été dépassé. Ce sont en effet 388 personnes qui ont été suivies en 2025, soit 50 de plus qu'en 2024 et 120 de plus qu'en 2023. La poursuite des efforts pour faire connaître le PLIE auprès de partenaires et publics toujours plus variés s'est avérée payante.

Évolution de l'accompagnement du PLIE 2020-2025



Source : Base de données Viesion, logiciel métier du PLIE d'Ivry-Vitry

Cette progression a été réalisée avec des moyens constants jusqu'en octobre 2025, puis avec un contexte de baisse des ressources : le non-remplacement d'un des deux référents du PLIE d'Ivry-sur-Seine a produit une inflexion sur le dernier trimestre : les trois autres référentes, et en particulier celle d'Ivry-sur-Seine, ont dû prendre en charge le suivi des publics de leur ancien collègue pour éviter les interruptions d'accompagnement et prévenir les ruptures de parcours. Ainsi, toutes les référentes sont au maximum de leur capacité d'accompagnement.

Depuis sa création en 2024, le PLIE a franchi le cap des **8 000 personnes accompagnées** en 2025.

Cela a un impact sur les entrées et sorties de publics. Ainsi, le nombre d'entrées en 2025 est légèrement inférieur à celui de 2024 : 130 cette année, contre 139 l'année dernière.



Cette baisse traduit une saturation des capacités d'accompagnement, entraînant une incapacité à intégrer de nouveaux publics tant qu'il n'y a pas de sortie. Comme les durées moyennes d'accompagnement des publics sont longues (sur plus de deux ans en moyenne), cela signifie que, à moyens humains constants, il y aura beaucoup moins de nouveaux accompagnements en 2026, et que le volume d'accompagnement ne pourra que diminuer : avec 4 postes de référents à temps plein, la capacité maximale d'accompagnement à un «instant t» est normalement de 320 personnes (80 accompagnements maximum par référent) ; avec maintenant 3 postes, elle retombe à 240.

Au 31 décembre 2025, les trois référentes suivaient 261 personnes : cela signifie que le seuil maximal de 80 accompagnements par référente en moyenne est dépassé. Si ce chiffre prouve la forte motivation de l'équipe, il n'est pas souhaitable de maintenir ce niveau de suractivité, qui pourrait à terme nuire à la qualité de l'accompagnement.

Cette évolution impacte également la répartition des publics par commune. Un rééquilibrage des moyens humains entre les territoires avait été établi, avec deux référents par commune. Cela a induit un effet de rattrapage : la répartition des publics suivis est passée de 64% à Vitry et 36% à Ivry en 2024 à 56% à Vitry et 46% à Ivry en 2025. C'est le départ du deuxième référent à Ivry courant octobre 2025 qui a empêché un équilibre strict (50/50).

En l'absence de perspective de remplacement en 2026 mais avec des équipes en pleine activité, le déséquilibre sera plus marqué l'année prochaine.

Le travail d'animation locale et d'aller-vers des référentes ayant fonctionné au-delà des attentes, le PLIE est désormais confronté à une situation inédite : la demande d'accompagnement dépasse largement la capacité effective à y répondre, ce qui se traduit par un phénomène de file d'attente : à ce jour, 21 personnes a priori éligibles à l'accompagnement du PLIE attendent que des sorties se fassent pour pouvoir être intégrées.



Si le nombre d'entrées est resté très élevé en 2025 (130 nouvelles intégrations, contre 139 en 2024), le nombre de sorties est largement supérieur à 2024 : 127 contre 81. En 2023-2024, la toute nouvelle équipe de référents de parcours devait reprendre des accompagnements mis en place par la précédente équipe, mais avec une nouvelle dynamique et de nouvelles modalités. L'enjeu était donc de maintenir les parcours pour prendre le temps de revoir tous les participants avant de décider de la poursuite ou de l'arrêt de l'accompagnement. Parallèlement, un travail de fond était mené pour diversifier les profils de publics et les prescripteurs. Le nombre de sorties était donc relativement limité et le nombre d'entrées en fort accroissement.

En 2025, la situation est notablement différente : une partie des personnes entrées avant 2023 sont sorties ; une partie des personnes entrées en 2023-2024 par la nouvelle équipe peuvent également sortir. Dans cette perspective, en 2026, nous pouvons nous attendre à un nombre de sorties largement supérieur au nombre d'entrées.

○ Une démarche «d'aller-vers» qui dépasse les attentes

Il était attendu du PLIE d'Ivry-Vitry qu'il se focalise sur sa vocation première, à savoir : aller chercher les publics peu ou pas accompagnés, éloignés des institutions, échappant à l'offre d'accompagnement de droit commun, notamment proposée par France Travail et les prestataires du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Cette finalité a guidé toutes les actions du PLIE et porte ses fruits au-delà des espérances. En trois ans, l'inversion de la tendance est radicale : en 2023, 66% des orientations provenaient de France Travail et du réseau de partenaires départementaux accompagnant les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), avec seulement 6% d'accueils spontanés (personnes se présentant au PLIE sans orientation institutionnelle préalable) ; en 2024, les accueils spontanés passent à 42% et les orientations de France Travail à 25% - sachant que les orientations des partenaires du département s'interrompent brutalement du

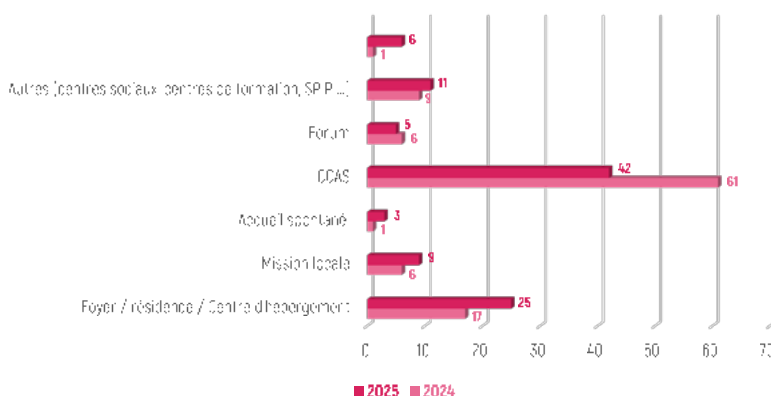
fait de réorientations profondes de la politique d'insertion du Conseil départemental.

En 2025, les accueils spontanés passent à 61%, les prescriptions de France Travail à 17%.

Cette évolution est impressionnante et démontre qu'il existait des besoins non couverts. C'est d'autant plus notable que les publics ne sont motivés ni par des opportunités de revenu (pas de rémunérations ou aides monétaires directes) ni par la peur de sanctions (pas de radiation ou pertes d'allocation en cas d'absence) : c'est a priori la nature et la qualité de l'accompagnement proposé qui motivent les publics.

L'évolution est encore plus marquée à Ivry (68% d'accueils spontanés) qu'à Vitry (52%). Dans tous les cas de figure, cela montre que le PLIE a été repéré par les publics les plus fragiles et/ou ayant le moins accès à un accompagnement adapté.

Répartition des prescriptions 2024 & 2025



Source : Base de données Vision, logiciel métier du PLIE d'Ivry-Vitry



Le sujet n'a pas encore fait l'objet d'une enquête formelle, mais les référentes ont identifié plusieurs causes :

- Bouche à oreille : les participants du PLIE, quand ils sont satisfaits de l'accompagnement, envoient des proches (membres de la famille, amis, voisinage...).
- Effets de diffusion dans des poches de pauvreté. L'exemple type est le cas des résidences sociales ou foyers d'hébergement : quand un participant vit dans un habitat collectif de ce type, il en parle à des voisins, qui se présentent au PLIE. C'est en grande partie ce qui permet au PLIE d'identifier les adresses récurrentes et ainsi de repérer des poches de pauvreté potentielles.
- Emplacement de la structure : à Ivry notamment, l'emplacement de notre site se trouve sur un trajet utilisé par des personnes habitant dans des poches de pauvreté et qui nous ont déclaré s'être présentés en passant devant le local et en venant se renseigner. C'est la réactivité de nos référents qui ont permis de capter ces publics.

- La rencontre de nombreux acteurs de proximité, qui ont pu diffuser les informations sur le PLIE auprès de leur public, souvent sans support formel. Les référents repèrent continuellement les associations et acteurs susceptibles d'accueillir des publics éligibles et se présentent à eux. Ils maintiennent des contacts périodiques pour garder un lien actif.
- La participation systématique aux événementiels locaux, en particulier les forums emploi. Il est à noter que cette participation ne sera plus possible en 2026, les référentes étant déjà au maximum de leur capacité d'accompagnement et avec des publics en attente.
- Quelques cas de réorientations « officielles » : c'est en partie le cas à Vitry, où nous constatons que le personnel d'accueil, qui connaît très bien l'offre de services du GIP, réoriente efficacement les publics vers le PLIE.

Très souvent, des personnes se présentent pour un contact avec la Mission locale, mais ne sont plus éligibles (car trop âgées). Elles sont alors directement orientées vers le PLIE, sans passage par les conseillers de la mission locale et donc sans fiche de prescription formelle. C'est ce qui explique la baisse, somme toute artificielle, de la part de la Mission locale dans les prescriptions, qui était mesurée exclusivement par le nombre de fiches de prescriptions transmises par les Conseillers en Insertion Professionnelle de la Mission locale aux référents du PLIE. Il y a donc une réorientation institutionnelle indirecte, réalisée par l'équipe d'accueil.



Cette évolution majeure impacte fortement la nature de l'accompagnement : les profils que nous touchons sont, de plus en plus, de véritables « invisibles ». Cette invisibilité est, par définition, administrative : ces publics ne sont pas invisibles dans l'absolu, au sens où ils existent bel et bien sur le territoire ; ils sont simplement invisibles aux yeux des institutions de droit commun, que ces publics évitent pour différentes raisons, ou ne sont plus en mesure d'accompagner du fait de problématiques complexes et chronophages qu'ils présentent. Pour ces publics, le PLIE part souvent de zéro : par définition, il n'y a pas de suivi administratif ou de diagnostic partagé entre institutions. Le travail de diagnostic initial en devient plus long, tout comme la problématique de l'accès aux droits.

De ce fait, le travail des référentes est de plus en plus lourd et complexe. Et ce d'autant plus que le deuxième prescripteur en volume (France Travail) oriente les publics pour lesquels il estime ne plus rien pouvoir apporter, souvent après 6 mois ou un an d'accompagnement intensif par ses services ; et que les autres prescripteurs suivent des publics avec des problématiques sociales lourdes (CCAS, résidences sociales, services pénitentiaires...).



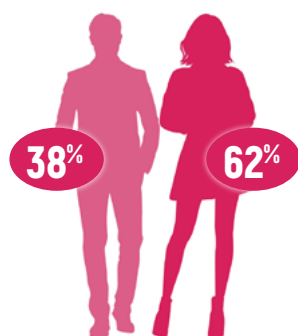
○ Une évolution profonde des publics touchés

Nous présentons cette année dans la même partie les données portant sur l'ensemble des publics suivis en 2025 (personnes sortantes et entrantes) et les données sur les nouveaux entrants. Ce choix minimise les redondances et permet de mieux cerner les changements par rapport à l'année précédente.

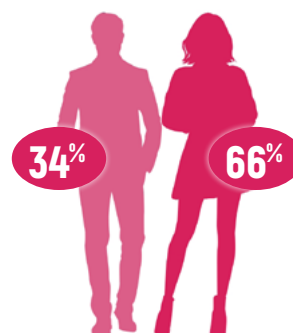
Des publics toujours majoritairement féminins

En 2025, la part relative des femmes parmi l'ensemble des publics suivis par le PLIE reste constante : 61%, contre 62% en 2024. Il s'agit d'une tendance longue, qui s'est accrue dans le temps. La part des femmes dans les publics du PLIE était de 42% en 2005, de 55% en 2015 et donc un peu plus de 60% en 2025.

Répartition des bénéficiaires hommes-femmes en 2025



Répartition des bénéficiaires hommes-femmes en 2024



Il s'agit là de la manifestation locale d'une tendance nationale : les femmes, en particulier « parents isolés », sont plus touchées par la précarisation que les hommes. Pour des raisons structurelles, elles accèdent moins au marché du travail ; et quand c'est le cas, à des postes plus précaires (temps partiel, CDD...).

Elles subissent par ailleurs de multiples formes de violences sociales qui approfondissent leurs difficultés, qui se révèlent particulièrement complexes car cumulatives, avec notamment des phénomènes d'emprise masculine freinant l'accès aux droits (contrôle des outils d'accès aux services institutionnels, ressources financières, etc.), sapant la confiance en soi, contraignant la mobilité et la disponibilité, etc. C'est pourquoi une attention particulière est accordée au sujet de l'accompagnement des femmes, à travers l'animation de partenariats spécialisés ou la mise en place d'ateliers expérimentaux.



Si cette tendance est nationale, elle est particulièrement marquée à Ivry-Vitry, où la part des femmes dans les publics féminins est de 10 points supérieure au chiffre national (52% des publics accompagnés par les PLIE, données 2021, source Alliance Ville Emploi).

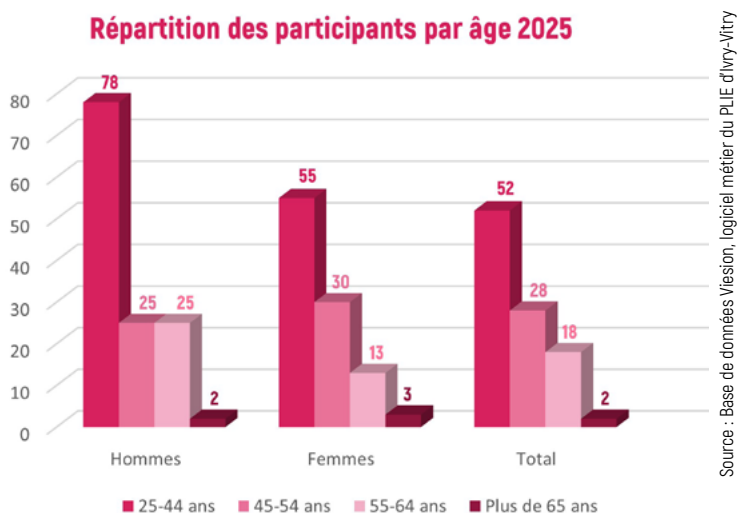
Contrairement à 2024, où la part des femmes était particulièrement élevée parmi les nouvelles entrées en accompagnement (66%), en 2025 elle est particulièrement basse et passe à 53%. Cela s'explique par les présentations spontanées. Il semble en effet que l'effet de bouche-à-oreille ait fonctionné à plein, en particulier à Ivry, notamment au sein de résidences sociales où prédominent les publics masculins.

Par définition, il est impossible de maîtriser le profil des publics se présentant d'eux-mêmes au PLIE, ces proportions pourront donc varier fortement d'une année sur l'autre.

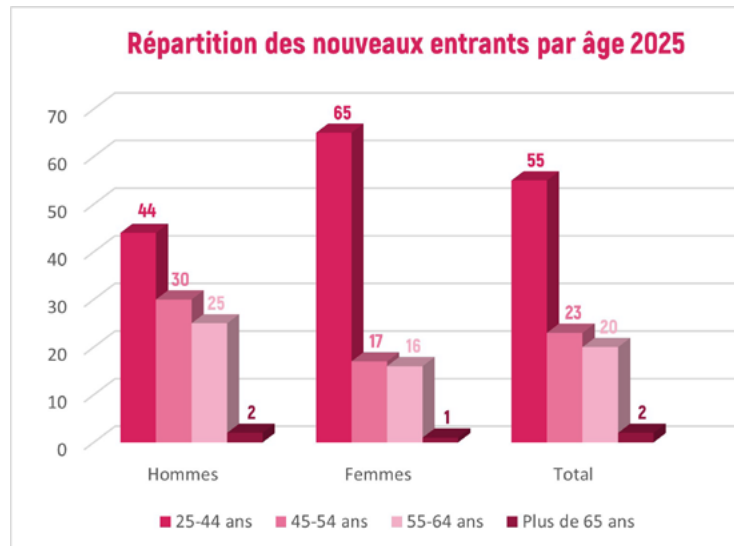
Poursuite de la tendance au rajeunissement des publics du PLIE

Le public du PLIE est aussi de plus en plus jeune. La moyenne d'âge des publics diminue encore en 2025 : elle était de 45 ans en 2024, et passe à 44 ans en 2025. Elle est de 42 ans pour les femmes, contre 45 ans pour les hommes.

Cela renvoie à des transformations globales de l'emploi et du marché du travail, à l'échelle nationale ; mais aussi en grande partie à des choix stratégiques locaux – tout particulièrement le fait d'avoir internalisé les postes de référents de parcours et d'avoir installé le PLIE dans des locaux du GIP : les interactions avec la Mission locale sont nombreuses et ont aidé à faire connaître le PLIE aux jeunes approchant des 26 ans et sortant de l'accompagnement par la Mission locale.



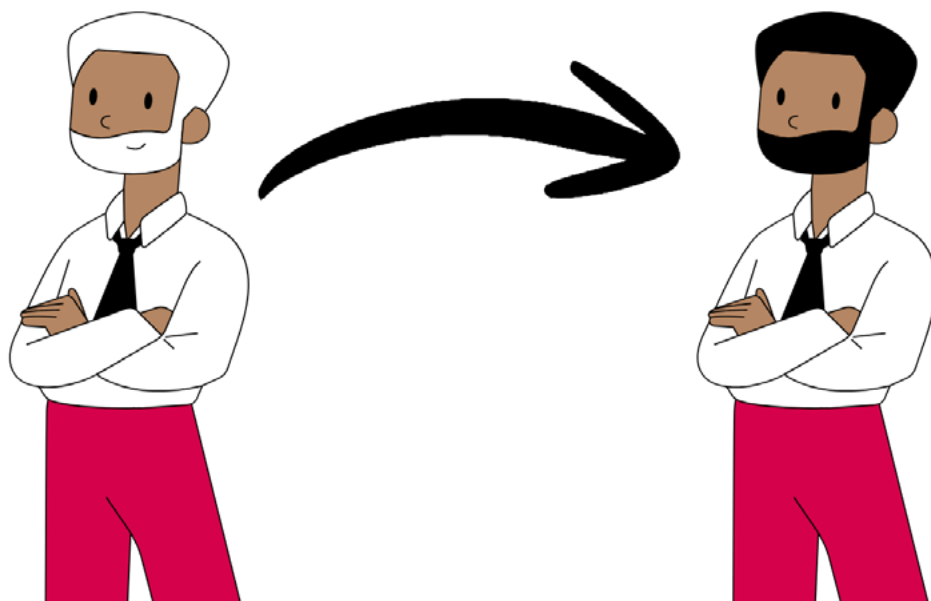
La part des 26-44 ans augmente d'un point en 2025 par rapport à 2024, passant de 51% à 52%. Les femmes sont confrontées plus tôt que les hommes à des difficultés d'insertion : 55% des publics féminins suivis par le PLIE ont moins de 45 ans, contre 48% des hommes. Le poids des plus de 55 ans est bien plus élevé pour les hommes (25% des publics masculins suivis par le PLIE, contre 13% pour les femmes).



Source : Base de données Viesion, logiciel métier du PLIE d'Ivry-Vitry

Ce « rajeunissement » des publics PLIE est constaté par rapport aux profils touchés historiquement par le PLIE d'Ivry-Vitry, avec une moyenne d'âge de 55 ans en 2004 et de 51 ans en 2014 – est plus flagrant encore quand nous regardons spécifiquement les nouveaux entrants : 55% des nouveaux publics accompagnés en 2025 ont entre 26 et 44 ans (65% sont des femmes).

La nature des problèmes auxquels sont confrontées ces catégories de publics est très différente. Pour les plus âgés, le sujet est celui des reconversions contraintes : après une longue période dans quelques métiers d'un secteur précis, souvent technique, ces publics peu qualifiés doivent trouver un nouveau travail dans d'autres domaines, suite à des problèmes de santé empêchant d'effectuer des tâches trop physiques, ou suite à un licenciement. Les publics plus jeunes, souvent plus diplômés, sont davantage confrontés à un manque de réseau ou de confiance en soi.



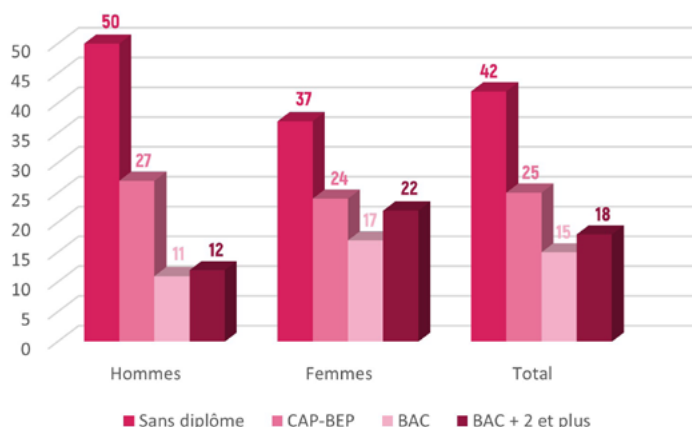
Des publics peu qualifiés

En touchant des publics « invisibles », via une stratégie active d'« aller-vers », le PLIE accompagne des personnes peu diplômées. Ainsi, depuis 2023, le poids des personnes sans diplôme a augmenté. Cette caractéristique est maintenue en 2025 : le niveau de personnes sans diplôme reste stable en 2025 par rapport à 2024, avec 42% (contre 31% en 2023). De même, le poids des personnes plus diplômées (BAC+ 2 et au-delà) ne change pas et demeure à 18%, comme en 2024. Le seul changement majeur est dans le poids relatif des bacheliers, qui augmente légèrement (+2 points, passant de 13 à 15%), tandis que le poids des titulaires de CAP-BEP diminue de deux points, passant de 27% à 25%.

Une des spécificités des publics féminins apparaît ici : même si les femmes sont largement plus diplômées que les hommes, avec 37% de femmes sans diplôme contre 50% des hommes ; et 39% des femmes avec un BAC ou plus, contre 23% des hommes, elles sont confrontées à des difficultés d'insertion plus lourdes. Beaucoup des femmes se tournant vers le PLIE sont souvent restées longtemps inactives, voire n'ont jamais pu exercer de métier en rapport avec leur diplôme, pour s'occuper des enfants. C'est une des raisons pour lesquelles les enjeux de reprise de confiance en soi sont plus aigus pour les publics féminins.



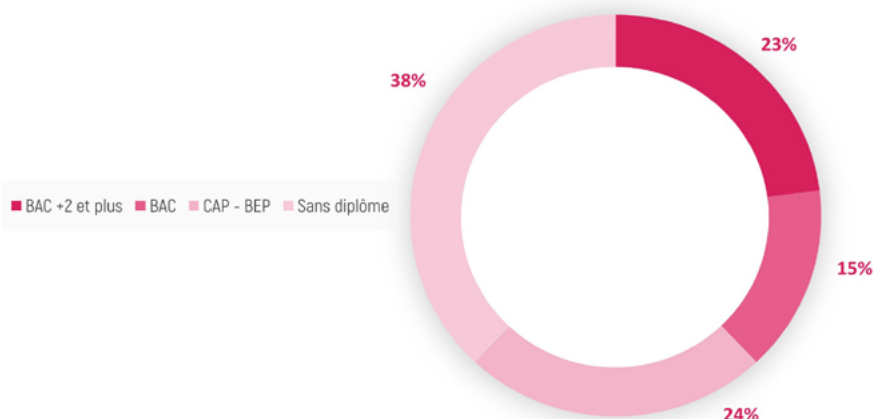
Répartition des participants du PLIE par niveau de diplôme 2025



Source : Base de données Viesion, logiciel métier du PLIE d'Ivry-Vitry

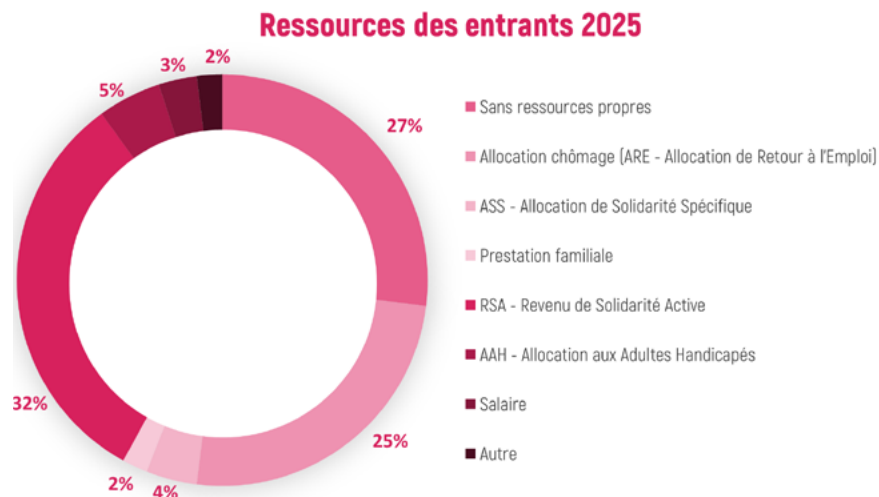
Les nouveaux entrants dans l'accompagnement en 2025 sont plus diplômés que la moyenne de l'ensemble des publics, avec 38% de niveau BAC et plus.

Niveau de qualification des entrants 2025



Des publics en situation de précarité financière

Nous avons affiné l'analyse des ressources des publics cette année. Cela n'induit pas de changement majeur quant au fait que le poids des publics sans ressource est très important (27% en 2025) ; et que, pour ceux ayant des ressources, la dépendance à des minima sociaux ou allocations prédomine largement (plus de 40% des publics bénéficient du RSA, de l'ASS ou de l'AAH). Sans surprise, les salariés sont minoritaires (4% des publics).



Source : Base de données Viesion, logiciel métier du PLIE d'Ivry-Vitry

Cette grande précarité financière est logique : le PLIE va chercher des publics « invisibles », peu ou pas accompagnés et cumulant des freins. Cette vulnérabilité se traduit forcément dans la nature des ressources, qui sont par ailleurs fragiles, avec beaucoup de situation de pertes de droits consécutives à des radiations (en particulier pour le RSA et l'allocation de retour à l'emploi). Cela implique que l'urgence est souvent de trouver pour ces publics une source de revenu, obligeant parfois à orienter vers des « petits jobs » alimentaires, là où des formations ou des accompagnements (linguistiques ou autres) seraient préférables. Mais ces derniers sont de moins en moins souvent rémunérés : répondre à l'urgence financière immédiate retarde très couramment la mise en place de parcours ascendants qualifiants, seul vrai levier pour sortir de la précarité.



Ce sont ces spécificités qui expliquent la durée longue des parcours d'accompagnement, qui reste stable, avec 21 mois en 2025 (21 mois et demi en 2024).

Suivi des allocataires du RSA

Nous avons signalé l'année dernière les risques de rupture de parcours du suivi des bénéficiaires du RSA accompagnés par le PLIE, du fait de la réorientation en profondeur de la politique d'insertion du Conseil départemental du Val-de-Marne. Ce dernier a en effet repensé sa politique d'insertion des allocataires du RSA (ARSA¹) en recourant à des prestataires privés proposant des accompagnements et en arrêtant le partenariat avec les PLIE.

Un travail a donc été mené pour garantir une bonne coordination et éviter les ruptures de parcours et les radiations de nos publics. Il a abouti à une bonne coordination avec les services de la Direction de l'action sociale et des parcours emploi du Département : grâce à un échange sécurisé de fichiers, les publics ARSA qui se présentent spontanément au PLIE et ne sont pas déjà convoqués auprès d'un des prestataires du Département, ont la garantie de pouvoir poursuivre leur accompagnement sans risque d'interruption de parcours.

La nouvelle stratégie du Département, qui a mis du temps à se mettre en place, est désormais bien établie. Cela se traduit par une baisse du poids des bénéficiaires du RSA dans les publics accompagnés : les nouveaux allocataires du RSA sont désormais rapidement convoqués par le Département et orientés vers les prestataires privés. Si bien que le PLIE ne touche de nouveaux allocataires du RSA qu'à la marge, ou en sortie d'accompagnement préalable par les prestataires du Département.

En 2025, ce sont encore 42% des publics suivis qui sont ou ont été bénéficiaires du RSA (48% en 2024). 32% des nouveaux entrants étaient ARSA, contre 39% en 2023 et 43% en 2024 : cette donnée confirme bien que l'impact de la réorientation opérée par le Conseil départemental commence à produire ses effets.



○ Un PLIE toujours plus ancré dans les quartiers prioritaires et développant une connaissance fine des poches de pauvreté

Le PLIE est très ancré dans les quartiers prioritaires des communes. En effet, le poids des participants du PLIE résidant en quartier prioritaire augmente de 2 points par rapport à 2024, passant ainsi de 37% à 39% - 34% à Ivry (+2 points par rapport à 2024) et 42% à Vitry (+2,5 points). C'est le fruit du travail continue d'animation des partenariats locaux et de l'aller-vers.

Le PLIE est désormais en mesure d'identifier des poches de pauvreté à partir de l'analyse des adresses des participants. Il ne s'agit pas systématiquement des poches identifiées officiellement par la préfecture et l'EPT¹ Grand-Orly Seine Bièvre avec l'appui des communes, mais du repérage de site correspondant à des habitats collectifs accueillant un nombre important des bénéficiaires du PLIE et non situées dans des quartiers prioritaires. Plusieurs cas de figure sont intégrés :

Dans certains cas, ces adresses correspondent à des lieux spécifiques spécialisés (résidences sociales ou foyers) ;

Dans d'autres cas, il s'agit de bâtiments classiques, en dehors des quartiers prioritaires.

Nous avons pu également repérer, au sein de quartiers prioritaires, des îlots de concentration des publics du PLIE, correspondant à un ou plusieurs bâtiments particuliers.

21% des publics du PLIE résident dans ces poches de pauvreté.



Ces informations sont partagées avec les chargés de mission politique de la ville des deux communes, pour voir si des actions particulières doivent être menées dans ces zones pour vérifier si d'autres publics éligibles à l'accompagnement du PLIE pourraient être rencontrés, selon des modalités à inventer. L'enjeu est donc toujours de mieux mailler le territoire et de repérer le plus finement possible où se situent les poches de pauvreté, dont les habitants auraient tout particulièrement besoin de l'accompagnement du PLIE.

1/ ETP : Etablissement Public Territorial



Une nouvelle grille d'analyse : la typologie des publics accompagnés en fonction de leur employabilité

L'analyse des situations individuelles des publics du PLIE lors des commissions mensuelles de suivi de parcours, ainsi que l'analyse des données métiers, a permis à l'équipe de définir une typologie des publics, en fonction du degré d'employabilité.

Cette typologie est indicative et sera mouvante dans le temps, l'objectif de l'accompagnement étant de rapprocher progressivement les publics de l'emploi. Il s'agit donc uniquement d'un moyen de prendre de la hauteur et d'aider l'équipe à nourrir les actions d'amélioration continue de l'accompagnement. En qualifiant les besoins et grands traits communs de chaque catégorie, nous pouvons analyser, avec nos partenaires, quels moyens existent pour y répondre, lesquels manquent et sont à développer, prioriser les actions et les partenariats, chercher des dispositifs complémentaires ou en créer de nouveaux...

Répartition des publics du PLIE selon leur degré d'employabilité 2025

Public employable	55%	Dont : employable, avec accompagnement régulier	29%
		Dont : avec projet emploi validé, mais des compétences à étayer	26%
Public en remobilisation	28%	Dont : en cours de mobilisation professionnelle	13%
		Dont : avec projet professionnel en cours de consolidation	15%
Public très précarisé	17%		17%

La première catégorie (55% des publics en 2025) représente les publics les moins éloignés de l'emploi. Il s'agit des personnes ayant a minima un projet professionnel stabilisé et une autonomie croissante pour sa mise en œuvre. Dans cette première catégorie, deux grands cas de figure existent :

- Celui où les personnes accompagnées ont levé la plupart des freins et ont pu conforter leur choix par des périodes de mise en situation professionnelle. L'enjeu de l'accompagnement est dès lors de stabiliser la situation par l'accès à un emploi pérenne et durable. Il s'agit très souvent des publics en fin de parcours PLIE : c'est cette sous-catégorie qui a la durée en accompagnement moyenne la plus longue (26 mois), tout simplement parce cette acquisition de l'autonomie, la levée progressive des freins, les phases de mise en emploi ou de découverte des métiers, etc., pilotée par les référentes de parcours, prennent du temps, avec de nombreux aléas survenant tout au long du parcours.

A ce stade de l'accompagnement, les actions proposées portent principalement sur la recherche d'emploi.

- Celui où les personnes accompagnées ont certes un projet professionnel travaillé et stabilisé mais manquent encore de compétences-clés pour être pleinement employables. Les actions mises en place relèvent de l'accès à la formation, de recherches de temps de mise en situation professionnelle, de démarches de formalisation des acquis professionnels et de levée des derniers freins.

Les publics concernés ici sont soit des nouveaux entrants qui ont déjà un parcours professionnel établi, mais ont connu une phase de rupture, avec souvent des enjeux de reconversion ; soit des personnes « parties de loin », avec peu d'expériences ou des interruptions longues de parcours (femmes au foyer en particulier), passées par les autres phases amont d'accompagnement du PLIE.



La deuxième catégorie (28% des publics), qui regroupe les personnes en phase de transition, est la phase critique de l'accompagnement par les PLIE : les freins périphériques sont encore très présents ; le projet professionnel est en construction, avec souvent des choix à faire entre plusieurs domaines possibles ; et surtout, la mobilisation effective est enclenchée. En effet, c'est-à-dire que les engagements et la posture active que les référentes cherchent à déclencher en début de parcours sont effectifs : malgré les freins, ces publics restent motivés et assidus.



Il existe ici des phases logiques d'action : remobilisations intensives pour retravailler la posture et outiller l'action (ateliers de reprise de confiance en soi, ateliers CV et recherche d'emploi, etc.), premiers stages de découverte de métiers pour éclairer les choix ; puis, intensification de la recherche d'emploi et positionnement en formations pré-qualifiantes ou en structures d'insertion par l'activité économique, en particulier les chantiers d'insertion.

La troisième catégorie (17% des publics) est celle des personnes les plus fragiles, cumulant plusieurs freins majeurs. L'accompagnement porte essentiellement sur le rétablissement de l'accès aux droits et la mise en œuvre de diagnostics croisés et de mises en relation avec le réseau d'acteurs locaux, classiquement pour des sujets d'accès au logement, de garde d'enfants, de linguistique, de santé. Les publics qui se présentent spontanément au PLIE se retrouvent majoritairement dans cette catégorie : le PLIE a été repéré comme un espace permettant d'apporter des solutions. C'est parmi ces publics que les risques d'abandon ou d'arrêt de l'accompagnement sont les plus élevés : la vocation du PLIE demeure la recherche d'emploi et la construction du projet professionnel ; par conséquent, si le constat est fait que les problématiques périphériques deviennent trop lourdes et empêchent durablement la recherche d'emploi (addictions, santé mentale, etc.), alors la valeur ajoutée du PLIE n'est plus atteignable et il faut passer le relai à des structures spécialisées. Les parcours ici sont longs (23 mois en moyenne), mais peuvent donner lieu à de très beaux parcours.



Avec un PLIE qui a atteint son plafond d'activité, la capacité à continuer d'accepter des publics de la troisième catégorie est questionnée : ce sont en effet ces profils qui affluent spontanément (accueils spontanés, en particulier sur le site d'Ivry). Comme ils sont longs à accompagner et donnent lieu à des parcours plus instables et fragiles (donc des résultats plus aléatoires, de l'accompagnement plus intensif, etc.), des arbitrages devront être fait : à moyens constants et saturés, faut-il privilégier des profils des deux premières catégories, ayant des probabilités de retour à l'emploi plus élevées, ou bien continuer à donner une chance aux publics les plus fragilisés ?

Un enjeu fort de l'accompagnement : passer de projets subis à des parcours choisis

Un constat fort peut être fait quant aux parcours des publics du PLIE : les projets professionnels des bénéficiaires du PLIE sont initialement cantonnés à un nombre restreint de secteurs d'activité et de métiers. Quel que soit le secteur, les métiers envisagés sont des « métiers du geste » : peu qualifiés, faiblement rémunérés, d'exécution.

Comme pour les années précédentes, 88% des « souhaits métiers » (métiers demandés par les participants lors de leur entrée dans le parcours) sont concentrés dans 6 secteurs, sur les 14 que compte la nomenclature que nous utilisons, qui est la même que celle de France Travail.

Ces souhaits sont très « genrés » ou stéréotypés : dans le BTP, les souhaits sont émis à 3% par des femmes ; dans le support à l'entreprise (accueil, secrétariat...) à 92%.

Secteur (nomenclature ROME de France Travail)	Poids du secteur dans les métiers souhaités par les participants du PLIE	Part des femmes dans les souhaits métiers du secteur
K - Services à la personne et à la collectivité	34%	81%
M - Support à l'entreprise	14%	89%
G - Hôtellerie-Resturation, Tourisme, Loisirs & Animations	17%	70%
N - Transport & Logistique	10%	5%
D - Commerce, Vente & Grande distribution	9%	81%
F - Construction, Bâtiment & Travaux publics	8%	3%
Les 8 autres secteurs de la nomenclature ROME	12%	62%

Très souvent, ces souhaits métiers spontanés sont subis ou faits par défaut.

Les femmes par exemple, qui lorsqu'elles entrent en accompagnement, sortent souvent d'une période d'inactivité (travail domestique cantonné au foyer), n'envisagent de projets professionnels que dans les domaines qu'elles perçoivent comme le prolongement de ce qu'elles faisaient à domicile pour le foyer : cuisine, entretien-nettoyage, garde d'enfant. Et ce même lorsqu'elles ont des diplômes et des compétences avérées dans d'autres domaines. Les hommes eux, doivent souvent changer de domaine d'activité suite à un licenciement ou du fait de problème de santé les empêchant d'exercer des tâches trop physiques ; mais souhaitent néanmoins rester dans les seuls domaines qu'ils estiment maîtriser : BTP, logistique...

Dans beaucoup de cas, ces choix ne sont pas réalistes ou réalisables. Par exemple, travailler en crèche nécessite d'avoir un CAP petite enfance ou d'autres titres professionnels, difficiles à obtenir pour une grande partie de nos publics. De même, les hommes ne sont plus forcément employables dans leur domaine de prédilection. Il faut alors les convaincre d'aller vers une démarche de reconversion ou de changement conséquent du projet, alors même que ce changement n'est pas souhaité.

C'est la raison pour laquelle le PLIE met régulièrement en place des actions, souvent expérimentales, pour créer un déclic et faire évoluer le projet professionnel, sur la base de l'adhésion des publics : visites de terrain, ateliers de découverte des métiers, ateliers de reprise de confiance en soi, etc.

○ Une dynamique d'insertion maintenue

En 2025, sans surprise, le taux de sorties positives diminue : il est de 44%, contre 53% en 2024.



Cela s'explique par deux phénomènes très différents. Le premier est la complexité des situations. En touchant massivement des publics « invisibles », c'est-à-dire sans accompagnement et sans relais institutionnel préalable, les référentes sont confrontées à des publics dans des situations plus lourdes et plus complexes, avec des freins à l'emploi qui se sont cumulés et aggravés dans le temps faute d'appui. De ce fait, le temps préalable de levée des freins basiques, liés au rétablissement de l'accès aux droits, s'allonge et prend plus de place dans le parcours. Ces publics sont également plus fragiles et plus volatiles – et par définition plus difficiles à contacter, en l'absence de suivi croisé par d'autres institutions. Les cas d'abandon (actés après plusieurs mois sans nouvelles) s'avèrent donc plus fréquents.

Par ailleurs, la saturation des capacités d'accompagnement joue : la perte d'un référent de parcours à Ivry s'est traduite par la nécessité de sortir plus rapidement de l'accompagnement des personnes qui auraient sans cela continué à être suivi pendant plusieurs mois.

Les dynamiques partenariales



Les dynamiques partenariales

Analyse 2025

L'année 2024 fut consacrée à renouer les partenariats stratégiques et réancrer le PLIE dans son environnement local, que ce soit sur le thème de l'emploi ou sur la levée des freins périphériques (partenaires sur les sujets de la santé, du logement, de la linguistique, du numérique, de la mobilité, de l'accès aux droits, etc.). Ces bases étant désormais bien posées, 2025 a permis à la fois de formaliser les nouvelles modalités de fonctionnement du PLIE, à travers un nouveau protocole d'accord, dessinant une feuille de route adaptée à la fois à l'agilité de l'accompagnement requise pour faire de l'aller-vers et la formalisation des processus appelée par la démarche qualité qui guide les structures du GIP et les financeurs, en particulier européens, qui attendent de la transparence et de la traçabilité.

Les trois axes interdépendants de l'activité d'animation : amplifier la transversalité, entretenir les partenariats établis, expérimenter de nouveaux modes d'action

En 2025, 251 réunions ont été réalisées, représentant 443 h de rencontres.

Par rapport à 2024, la part des réunions consacrées au fonctionnement du PLIE et des partenaires du premier cercle double par rapport à 2024, passant de 16% à 32%. Cette évolution illustre l'importance accordée par le PLIE à l'amélioration constante des actions et de l'accompagnement. Ces temps d'échange visent principalement à :

- Trouver de nouvelles solutions pour les parcours des publics et mieux analyser les situations et besoins, à la fois au sein de l'équipe du PLIE, dans différentes configurations (bilatérales, réunions d'équipe, etc.) ; avec les autres structures du Groupement d'Intérêt Public ; avec les partenaires historiques du PLIE proposant les dispositifs les plus couramment sollicités.
- Faire des bilans, avec pistes d'action d'amélioration, coordination renforcée et éléments de diagnostic, avec les principaux partenaires, notamment le PLIE de Choisy-Orly-Villeneuve, les communes d'Ivry et de Vitry et leurs différents services, les structures d'insertion par l'activité économique, Grand-Orly Seine Bièvre, etc.

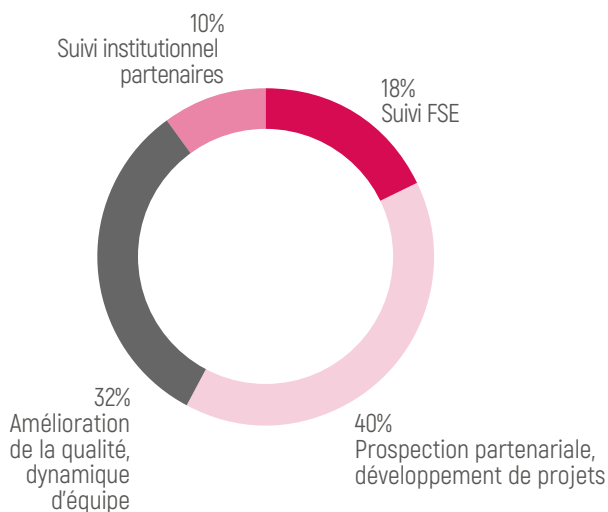


Ces moments demeurent prioritaires : ce sont ces habitudes de collaboration qui permettent un maillage territorial toujours plus fin, alimentant la stratégie d'aller-vers et affinant la connaissance des besoins du territoire. Ces réunions périodiques représentent également un espace d'échange des pratiques précieux, permettant la fertilisation croisée entre acteurs locaux : cette dynamique aide le PLIE à ne se positionner que là où il a de la valeur ajoutée et à éviter les doublons.

Ce que nous qualifions de « suivi institutionnel » des partenaires représente la participation aux instances de gouvernances et temps officiels de partenariats (10% en 2025, 15% en 2024). Ces modalités de rencontres permettent d'être au courant des grandes évolutions des politiques publiques, ou encore de faire remonter, en particulier aux financeurs, des besoins ou demandes particulières.

Le poids relatif de la prospection partenariale diminue par rapport à 2024, passant de 54% à 40%; il reste toutefois prédominant : cette dynamique d'expérimentation et de développement constant des réseaux demeure l'essence même des PLIE.

Répartition en pourcentage de l'animation par grandes missions en 2025



Cette baisse est logique : en 2024, il s'agissait de redéployer le PLIE dans la galaxie des acteurs locaux à tous les échelons (communal, intercommunal, départemental, régional...). Une fois les contacts établis ou réactivés, il s'agit ensuite de maintenir les liens (logique de suivi / bilan), et les prospections deviennent plus ciblées, visant la plupart du temps à mobiliser des partenaires pour leur expertise et possibilité d'appui sur un thème particulier et un moment des parcours de nos publics. Selon les priorités que l'équipe identifie lors des réunions internes, chacun se met en veille active et contacte les nouveaux acteurs jugés les plus aptes à répondre aux besoins.

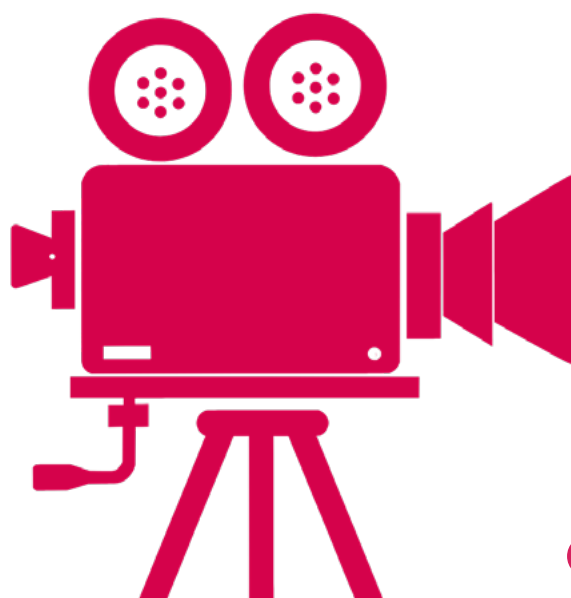


Le temps consacré au pilotage des fonds européens augmente de trois points par rapport à 2024 (18%), confirmant le niveau d'exigence et de cadrage que cette ressource requiert.

Parmi les moments marquants de l'année 2025, nous pouvons signaler, entre autres :

- Une nouvelle réunion collaborative entre les équipes des trois PLIE du Val-de-Marne, sur le thème des freins liés à la santé
- Des visites d'acteurs particulièrement riches et prometteuses, dont Ikigali, Maison apaisante (lieu dédié à la santé des femmes à Ivry), ou encore Banlieue Chic, autour d'un projet innovant d'atelier de découverte des métiers du luxe.
- Mise en place d'un atelier expérimental mixte (mobilisant publics du PLIE et de la Mission locale) autour de la reprise de confiance en soi et l'identification de compétences transversales par le sport, avec l'Institut des Pratiques Corporelles Inclusives (IPCI).
Participation aux réunions de préfiguration de la Régie de quartier de Vitry-sur-Seine.
- Organisation d'une session de sensibilisation aux questions de la santé mentale avec la Maison commune des addictions, des troubles mentaux et de la santé, avec des collègues de la Mission locale.
- Mobilisation d'acteurs de l'audiovisuel autour d'un projet de découverte des métiers et d'insertion de l'association vitriote Les films de Dust.
- Echanges de pratiques avec les PLIE d'Angers et de la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique

Ces moments montrent la volonté du PLIE de jouer pleinement un rôle de coordination et de mise en synergie des acteurs du territoire.

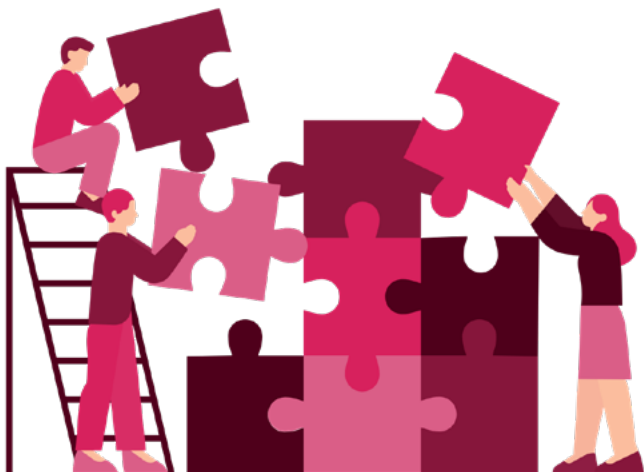


Une nouvelle feuille de route stratégique pour le PLIE, conciliant agilité et rigueur du suivi et des process

Un écart croissant était constaté entre les logiques d'actions de la nouvelle équipe du PLIE, issues des demandes de sa gouvernance, et le cadre d'intervention officiel, à savoir le « Protocole d'accord » du PLIE. Ce dernier constitue une véritable feuille de route stratégique et opérationnelle, identifiant les engagements réciproques du PLIE et de ses principaux partenaires ; les publics ciblés ; la gouvernance.

Un nouveau protocole a été élaboré collectivement par l'ensemble des partenaires du PLIE, et validé en comité de pilotage du 25 juin 2025. Parmi les principaux changements actés figurent :

- L'officialisation des partenariats avec les communes et les Centres communaux d'action sociale : il s'agit des premiers partenaires de proximité du PLIE, mais ils n'étaient pas signataires du protocole.
- La redéfinition des modalités de fonctionnement des Commissions d'intégration : elles deviennent des Commissions de suivi de parcours, avec un rôle plus important accordé à l'expertise de ses membres et un élargissement des publics cibles. Ces derniers étaient trop cantonnés à des catégories purement administratives qui freinaient la démarche d'aller-vers voulue par les acteurs du territoire et la gouvernance du PLIE.
- L'affirmation du rôle de « plateforme de coordination » des acteurs du territoire et de développement de projets du PLIE.



Focus sur les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), partenaires précieux pour la remobilisation et montée en compétences des publics du PLIE

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique représentent des partenaires stratégiques pour les PLIE. Et ce parce qu'elles combinent deux caractéristiques idéales pour nos participants :

- Il s'agit de **structures spécialisées de mise en situation professionnelle de publics en insertion**. Elles représentent ainsi de vraies entreprises, avec plateau technique et embauche des publics en difficulté, via un contrat aidé, le Contrat à Durée Déterminé d'Insertion (CDDI). Elles combinent donc prise en compte des freins périphériques, logique d'accompagnement des publics et contribution concrète à la remise en emploi.
- Elles permettent de **tester concrètement les projets professionnels des publics dans un cadre adapté**. En fonction des types de SIAE, les référents de parcours peuvent soit tester la capacité d'une personne à revivre au quotidien les contraintes d'un travail régulier (assiduité, respect des horaires, respect de la hiérarchie, compréhension et application de consignes, acquisitions de compétences techniques...), sur des postes et fonctions divers ; soit valider ou amender un projet sur un métier très spécifique proposé par la SIAE.



De nombreuses variantes sont possibles dans les finalités et modalités de recours aux SIAE, à différents moments des parcours d'insertion. Les **chantiers d'insertion** sont souvent pertinents en début de parcours pour tester la remise en emploi, tout particulièrement ceux proposant plusieurs métiers, comme les ressourceries (la Pagaille, la Friperie solidaire, Rejoué, la Mine...) : vente en boutique, tri des déchets, logistique, couture... mais chez un employeur qui a la culture de l'insertion.

D'autres SIAE (**entreprises d'insertion** en particulier, **associations intermédiaires**) permettent de positionner les salariés auprès de commanditaires non spécialisés dans l'insertion : la mise en situation professionnelle est alors plus proche des conditions de travail en structure de droit commun et peut constituer la dernière étape d'un parcours d'insertion avant la pleine autonomie et la sortie positive.

Entre ces deux extrêmes, toutes les adaptations sont envisageables. Le PLIE d'Ivry-Vitry utilise à plein cette diversité des possibles, avec des stratégies différentes selon les 3 profils-types présentés dans la section précédente.

Les données relatives aux SIAE s'avèrent relativement complexes à analyser, du fait de l'hétérogénéité des sources (plateforme de l'inclusion, qui permet de positionner de façon dématérialisée un participant auprès de n'importe quelle SIAE, mais fournit **des données exclusivement annuelles** qui ont peu de sens opérationnel ; outil métier du PLIE) et du caractère pluriannuel des parcours, à la fois dans l'accompagnement du PLIE et dans les parcours en SIAE.

En 2025, 89 personnes ont eu une étape de parcours en SIAE, que la candidature ait été déposée en 2024 ou 2025. Cela représente un « taux d'intégration » global (indicateur qui mesure la part des candidatures acceptées dans les candidatures déposées, autrement dit le degré de sélectivité de la SIAE) de 25%, qui est très variable selon les types de SIAE, allant de 22% pour les chantiers d'insertion à 38% pour les associations intermédiaires.

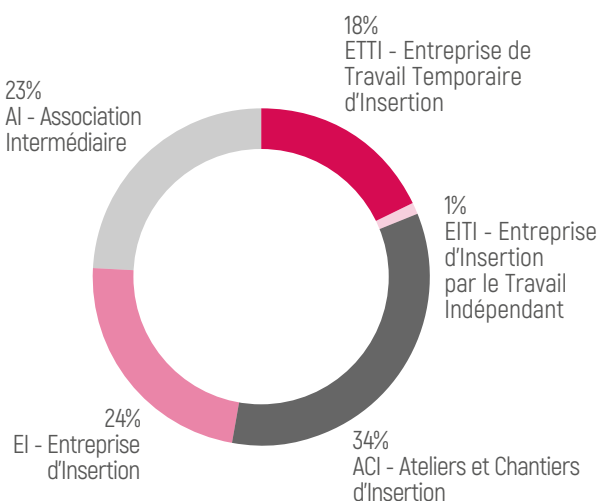
Les PLIE ont souvent tendance à travailler surtout avec les chantiers d'insertion, qui offrent un cadre d'emploi intégralement pensé pour des publics en insertion. Cela n'est pas le cas d'Ivry-Vitry, qui utilise toutes les potentialités des SIAE en fonction de l'évolution des publics dans leur parcours.

Ainsi, les chantiers d'insertion prédominent, avec 34% des recrutements en SIAE en 2025. Mais on voit que la répartition est relativement équilibrée :

- Les ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion) représentent 18% des recrutements. Ceux-ci se font essentiellement dans le secteur du BTP, en partenariat étroit avec le Service Clauses d'Insertion, qui fait bénéficier au PLIE ses partenariats privilégiés avec ces entreprises. Les publics orientés vers les ETTI, du fait de cette orientation sectorielle et de la nature de l'activité des ETTI (missions d'intérim dans des entreprises privées de droit commun, mais avec en parallèle des formations (linguistiques notamment) et des dispositifs de transition professionnelle, pour accompagner la monter en compétences techniques des publics), sont essentiellement masculins et correspondent à la catégorie 1 des publics du PLIE (frange des publics les plus proches de l'emploi).

- Les entreprises d'insertion et associations intermédiaires représentent respectivement 24% et 23% des recrutements. Là encore, l'emploi est réalisé dans une entreprise de droit commun, sur des missions courtes. Donc préférentiellement pour les catégories 1, et plus rarement 2, des publics du PLIE.

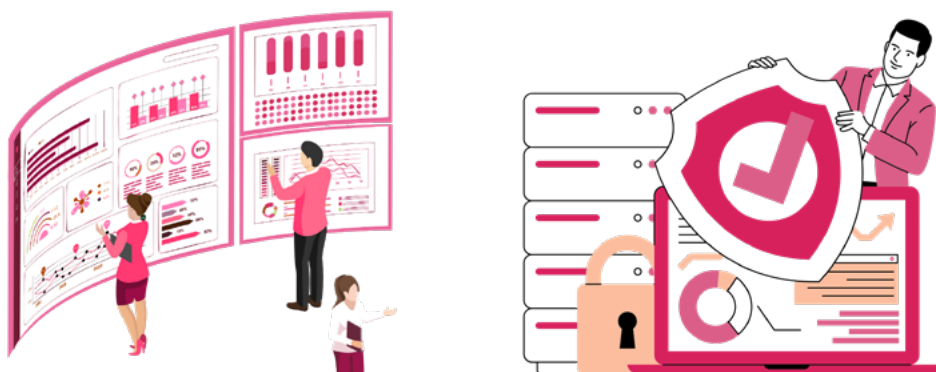
Répartition des recrutements des publics PLIE en SIAE en 2025



Une personne a été positionnée dans une EITI (Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant). Le format d'insertion proposé par l'acteur en question (l'Accélérateur) consiste à aider les personnes souhaitant devenir auto-entrepreneur à conforter leur projet tout en les initiant à ce statut particulier via des missions dans des domaines variés. Très peu des publics du PLIE d'Ivry-Vitry se positionnent sur ce type de projet, mais l'existence d'une EITI sur le territoire est un atout qui ouvre des pistes intéressantes.

La base de données du logiciel métier utilisé par le PLIE, Vlesion, offre un point de vue complémentaire et permet d'analyser le profil de toutes les personnes ayant connu une étape en SIAE lors de leur parcours.

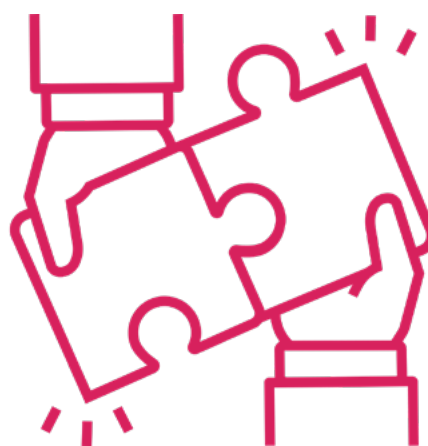
Il confirme que les SIAE accueillent des publics plus en difficulté que la moyenne de ses publics. Ainsi, 52% des publics du PLIE passés par une SIAE sont bénéficiaires du RSA contre 45% pour l'ensemble du public ; 51% sont sans qualification (contre 38% pour l'ensemble des publics du PLIE).



Dans la même logique, 59% des publics des chantiers d'insertion sont des ARSA¹, contre 40% dans les ETTI : cela correspond au fait que les ACI sont particulièrement précieux en début de parcours pour les profils les plus éloignés de l'emploi ; tandis que les ETTI ou AI sont plus adaptées en fin de parcours, pour les personnes les plus employables. De fait, aucun bénéficiaire de la catégorie 3 (très éloignés de l'emploi) n'est mobilisé sur des AI ou des ETTI.

Enfin, notons que les chantiers d'insertion et associations intermédiaires accueillent plus de femmes (64% des publics des ACI issus du PLIE d'Ivry-Vitry sont des femmes, 91% des publics des AI). Cela signifie que ces types de SIAE représentent des opportunités rares pour redynamiser ces catégories de publics très précarisés et socialement très fragiles (femmes de la catégorie 3 des publics du PLIE).

C'est pourquoi le PLIE d'Ivry-Vitry se mobilise au maximum, dans son travail d'animation, pour souligner l'apport de ces partenaires : sans eux, les publics les plus en difficultés n'auraient pas d'opportunité de remettre un pied dans l'emploi.



Le Fonds Social Européen (FSE)

PLIE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Le Fonds Social Européen (FSE)

○ Mettre le FSE au service du développement d'une offre d'accompagnement sur mesure

La place prépondérante du fonds social européen dans l'activité des PLIE ne doit rien au hasard : il est particulièrement adapté à leurs modalités de fonctionnement.

S'il exige une certaine rigueur dans la gestion des fonds, il permet une grande souplesse dans la définition du contenu et des modalités de mise en œuvre des projets financés. Ce qui convient parfaitement bien à l'ancrage territorial et à la logique de sur-mesure des PLIE.

La logique de programmation pluriannuelle : une bouffée d'oxygène dans un contexte de raréfaction des financements

Les fonds européens offrent deux avantages : ils représentent des montants importants et ils donnent de la visibilité à moyen terme, alors que de plus en plus de financements deviennent annuels.

Par ailleurs, tout le travail d'ingénierie partenariale est éligible aux financements FSE+, alors qu'il l'est de moins en moins sur d'autres ressources.

Union européenne : 101,2 milliards d'euros



France : 6,7 milliards d'euros



Île-de-France : 539,6 millions d'euros



Les PLIE du Val-de-Marne : 9 449 552 euros



PLIE Ivry-Vitry : 3 000 000 euros

Un renforcement des compétences d'ingénierie et de gestion

Le PLIE d'Ivry-Vitry met tous les moyens requis pour sécuriser la gestion des fonds européens.

Les PLIE du Val-de-Marne s'appuient sur une association qui coordonne et supervise la gestion des fonds européens dont ils disposent : l'AMUPLIE 94. Elle gère l'interface avec les autorités nationales, la cartographie des risques, la planification des appels à projets...

Au sein du PLIE, des formations ont été suivies, la culture de la prévention des risques et de la logique de contrôle sur pièces sont diffusées. Une personne dédiée au FSE+ appuie à la fois les équipes du PLIE et les porteurs de projets.

Développer l'offre d'accompagnement du territoire

En 2025, deux appels à projets ont été lancés : un pour soutenir des projets portés par les chantiers d'insertion ; un pour financer les activités d'accompagnement et d'animation des PLIE du Val-de-Marne.

Deux des quatre chantiers d'insertion du territoire y ont répondu : Afrique & Espoirs (restaurants d'insertion), et la Pagaille (ressourcerie).

De nouveaux partenaires ont pu être mobilisés, permettant de proposer de nouvelles solutions à nos publics : Emploi Sport solutions et son chantier d'insertion sur les métiers du sport ; Au fil de l'eau et son chantier d'insertion sur les métiers de la navigation...

Le financement et le budget

PLIE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

BUDGET



Le financement et le budget

Financement



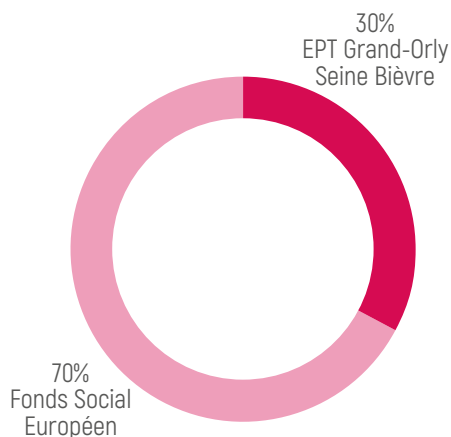
Cofinancé par
l'Union européenne

Budget

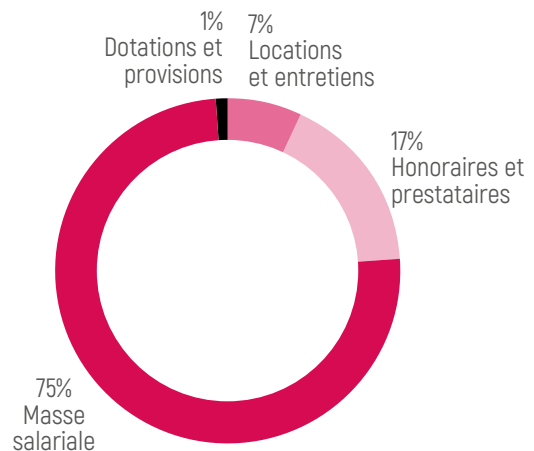
Les produits d'exploitation du PLIE s'élèvent à 498 184 € en 2025 et sont en hausse de 15 % par rapport à 2024. Ils sont composés à 30% de la subvention du Grand-Orly Seine Bièvre qui soutient le PLIE dans ses missions d'animation et gestion. D'autre part, les subventions du Fonds Social Européen (FSE) qui représentent 70% des produits, permettent au PLIE d'assurer ses missions d'animation territoriale et d'accompagnement personnalisé des publics précarisés.

En contrepartie, nous avons les charges d'exploitation qui sont principalement constituées de la masse salariale (75% des charges) et des honoraires (17% des charges) qui correspondent à la refacturation des coûts relatifs à la gestion administrative et financière, à la communication et à l'informatique du PLIE.

Recettes



Dépenses



Les perspectives 2026

LES ARDOINES (M) (C)



Les perspectives 2026

○ Parier sur les projets locaux à l'échelle de l'EPT¹ et sur les dynamiques partenariales locales

Des partenariats et dispositifs historiques du monde de l'insertion se sont effrités en 2024-2025, voire ont purement et simplement disparus : arrêt du soutien financier du Conseil départemental ; forte baisse du soutien financier du Conseil régional aux dispositifs préqualifiants, très utilisés par les PLIE car très adaptés à ses publics ; diminution des moyens de l'Etat alloués aux SIAE² ; baisse des formations linguistiques adaptées aux publics adultes en insertion ; etc. Face à ces évolutions, le PLIE, et plus généralement le GIP, rebondit en proposant des projets ambitieux assis sur l'intelligence territoriale locale.

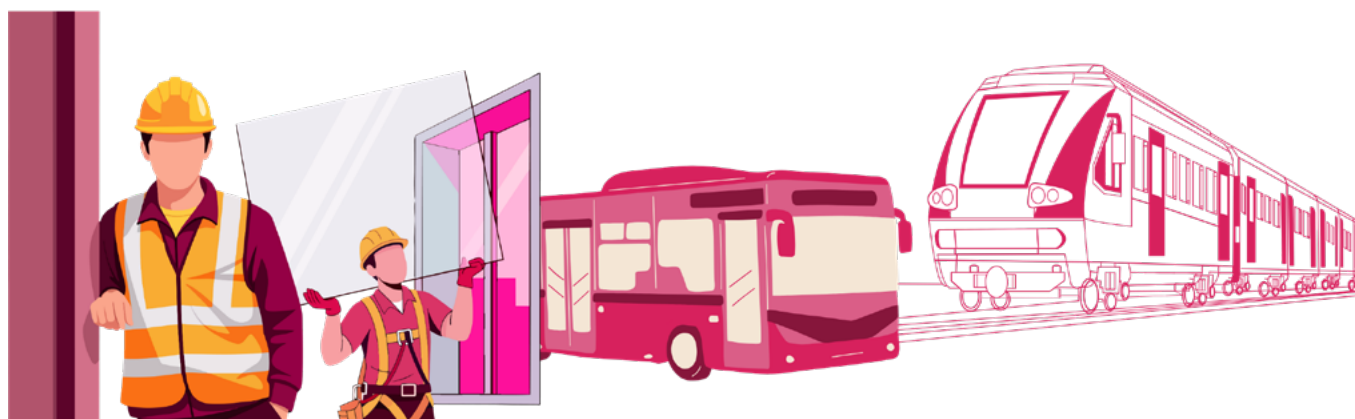
L'approche sectorielle passe un cap

Le PLIE a obtenu des financements de l'Etat, sur un an, pour mettre en œuvre son projet de développement de filière d'insertion sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, MOBILAct.

Ce soutien va permettre de franchir un cap en se focalisant sur des domaines clés, avec notamment :

- Les métiers de la mobilité : ce domaine offre des opportunités d'insertion soit auprès de grands comptes, comme la SNCF ou la RATP, soit dans une diversité de métiers accessibles à nos publics, sous réserve de la mise en œuvre d'étapes préparatoires et de parcours qualifiants (conducteur de bus, mécanicien, réparation des cycles, etc.).
- Les métiers du BTP : il s'agit ici de maximiser les opportunités de parcours ascendants offertes par les chantiers de travaux sur nos territoires, avec l'appui du Service Clauses d'Insertion.
- Des niches de reconversion, avec une approche expérimentale et des partenaires innovants : métiers de la mode et de la couture, métiers de l'audiovisuel...

Dans tous ces domaines, il s'agit, en partant des employeurs, de structurer toutes les étapes d'insertion par la mobilisation des acteurs adéquats : acteurs locaux pour le repérage des publics (centres sociaux notamment, associations, chantiers d'insertion) ; organismes de formation et entreprises pour la découverte des métiers et la préparation à l'emploi ; partenaires de l'emploi et institutions publiques pour la mobilisation des acteurs de branche.



Développement des accompagnements collectifs thématiques et partenariaux

Le PLIE a pu constater en 2024, à travers des expérimentations, la puissance du collectif pour ses participants. 2026 verra se structurer et s'accroître les ateliers et accompagnements collectifs hybrides, co-animés par les équipes du PLIE et des partenaires, sous des formats et périodicités variés : l'essentiel est de créer le déclic qui amplifiera l'engagement des publics.

Des ateliers seront menés sur le thème de la santé, avec par exemple, à partir de mars, un atelier expérimental pour les femmes porté par l'organisme de formation Atlans, croisant santé, accès aux droits, reprise de confiance en soi et appui à la recherche d'emploi ; ou encore des ateliers de sensibilisation avec les services municipaux, à Ivry comme à Vitry.



Lancement de SOCLE Formation & Insertion, la cinquième composante du GIP

Le PLIE sera un partenaire de premier plan de SOCLE Formation & Insertion, le centre de formation créé au sein du GIP, dont la mise en œuvre opérationnelle se déroulera en 2026.

Il permettra de travailler à la levée des freins les plus lourds et pénalisants pour les publics : la maîtrise de la langue et les compétences numériques.



Un séminaire avec les SIAE, pour développer des outils communs

Un temps d'échange et de travail sera organisé au premier semestre 2026 avec les SIAE¹ les plus en lien avec le PLIE.

Objectifs :

- Améliorer toujours plus les modalités de prescription et de recrutement de nos publics.
- Échanger sur les bonnes pratiques.
- Formaliser davantage les apports des étapes en SIAE.
- Mobiliser les SIAE sur le projet MOBILAct.



SIAE



1/ SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique



Le Service Clauses Insertion (SERCI) : un service de facilitateur référent sur son territoire

Après l'année 2024 record qui a permis au SERCI et ses deux permanents de réaliser 200 000 heures d'insertion à travers ses 567 contrats signés, l'année 2025 a été une année dense dans la continuité de l'année précédente.

Si cette année la barre des 200 000 heures ne sera pas franchie, l'activité du SERCI a été néanmoins extrêmement chargée avec 198 906 heures réalisées.

Les opérations et le nombre d'heures réalisées sont à 80% effectuées sur la ville d'Ivry-sur-Seine et 20% à Vitry-sur-Seine. Cette année, les actions d'insertion menées par le SERCI ont bénéficié aux habitants des deux communes, avec 135 Vitriots et 93 Ivryens ayant eu accès à un emploi. 32 Choisyliens ont bénéficié des clauses d'Ivry-Vitry-Choisy le Roi. Même si pour la 4ème année consécutive, aucune opération n'a été suivie pour la ville de Choisy-le-Roi

Le nombre d'heures d'accompagnement a malgré tout plus que doublé par rapport à la moyenne de ce qui est habituellement réalisé par le SERCI.

Ces heures d'insertion sont générées principalement par les opérations de construction situées sur les ZAC* Confluences et Gagarine à Ivry-sur-Seine et la ZAC* des Ardoines à Vitry-sur-Seine.

Le financement de cet accompagnement a reposé sur des contributions publiques et privées, avec une part majoritaire de promoteurs privés.

Pour permettre de pérenniser l'activité du SERCI dans les années à venir, de nouvelles conventions de partenariat ont été signées avec les aménageurs du territoire. Ainsi pour la première fois, c'est l'ensemble de tous les aménageurs qui a accepté de financer l'insertion à travers leur activité de construction sur toutes leurs Zones d'Aménagement Concerté.

Enfin cette année a véritablement commencé le NPRU** sur la ZAC* Gagarine Truillot où le SERCI est en charge de l'animation de l'insertion en partenariat avec la ville d'Ivry-sur-Seine



Maryse Dorra
Présidente
du GIP Ivry-Vitry



Florent Michelin
Directeur général
du GIP Ivry-Vitry

2008

Création de la CCI

Création de la Cellule Clauses Insertion (CCI) en lien avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) à Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

2014

Choisy-le-Roi

La ville de Choisy-le-Roi rejoint le territoire de la CCI qui intervient dorénavant sur 3 villes pour accompagner les entreprises dans leurs obligations d'effectuer les heures d'insertion présentes dans leurs marchés.

2021

Nouveaux financements

Apport privé des promoteurs suite à la signature des conventions d'accompagnement.

2020

Le Covid-19

Le SERCI fait face à la fermeture de tous les chantiers, occasionnant la mise au chômage forcé des intérimaires en insertion et met en place un accompagnement renforcé.

2024

Année des records

Records du nombre d'heures d'insertion effectuées, du nombre d'opérations de construction et de personnes accompagnées.

2025

Nouveau chantier d'insertion

Démarrage de la ZAC Gagarine.

2015

Création d'un second poste de facilitateur

Développement des heures d'insertion dans les marchés de construction, multiplication par deux des Equivalents Temps Pleins (ETP).

2016

La CCI devient le SERCI

Création du SERCI en remplacement de la Cellule Clauses Insertion. Par ailleurs, un accord de partenariat financier avec la société d'économie mixte SADEV 94* est signé.

*Société d'Aménagement et Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne

2019

Mise en place de conventions partenariales

Signature de 11 conventions avec les promoteurs sur la ZAC* Confluences à Ivry-sur-Seine hors SADEV 94.

*Zone d'Aménagement Concerté

2017

Nouveaux locaux

En 2017, le SERCI déménage de Vitry-sur-Seine à Ivry-sur-Seine et partage désormais des locaux avec le PLIE Ivry-Vitry.



Activité générale

SERCI RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Activité générale

Analyse 2025

En 2025 le nombre de personnes ayant retrouvé un emploi a augmenté et le nombre d'heures d'insertion réalisées, a légèrement baissé par rapport à 2024 même s'il reste encore très élevé.

Dans la continuité de l'année dernière, année record d'heures d'insertion réalisées, le SERCI a pu faire face aux exigences des nouveaux donneurs d'ordres ainsi que mener à bien sa mission auprès des promoteurs en lien avec les aménageurs.

La multiplication des opérations de construction sur les ZAC* Confluences et Gagarine Truillot à Ivry-sur-Seine et Ardoines à Vitry-sur-Seine a amené le SERCI à organiser son travail pour respecter en même temps ses engagements contractuels avec les Maîtres d'ouvrage ainsi qu'envers le NPNRU** et les villes partenaires à travers l'écriture des chartes d'insertion.

Chiffres clés



202

marchés



198 906

heures
réalisées en 2025



389

participants

Le SERCI a rédigé en 2025 une nouvelle convention partenariale avec la SADEV 94 qui confirmera son engagement d'insertion et de financement sur la ville de Vitry-sur-Seine après plusieurs années de négociation.

Après avoir rédigé les années précédentes les chartes insertion notamment dans le cadre du NPRU pour les villes partenaires ainsi que les conventions partenariales avec les aménageurs, le SERCI a confirmé et garanti sa place centrale dans la gestion future des heures d'insertion de son territoire.

Opération de constructions en maîtrise d'ouvrage public

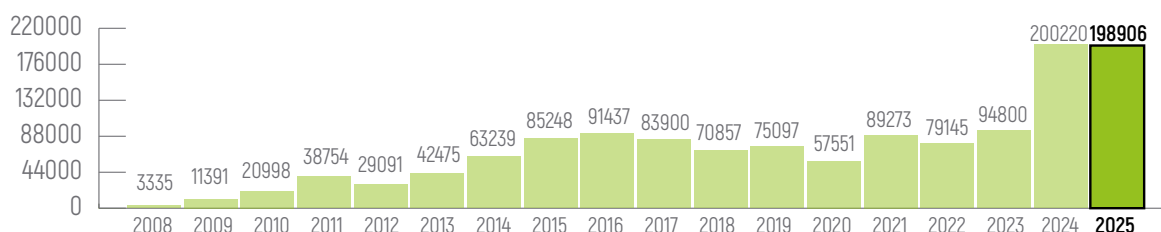
Les opérateurs publics sont principalement les aménageurs, les bailleurs sociaux et les marchés publics des villes partenaires.

Ces marchés ont généré **22% des heures d'insertion**, le détail des bénéficiaires sera développé dans les pages suivantes.

Opération de constructions en maîtrise d'ouvrage privé

Ce sont les opérations de construction en maîtrise d'ouvrage privé qui ont généré le plus d'heures d'insertion sur ces territoires. **78% du résultat** en est issu contre 66% l'année dernière, pourcentage le plus haut jamais atteint.

Nombre d'heures réalisées de 2008 à 2025



*ZAC : Zone Aménagement Concerté

** NPNRU : Nouveau Plan de Rénovation Urbaine

La synthèse des heures d'insertion

SERCI RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



La synthèse des heures d'insertion

Analyse 2025

Comme chaque année, les marchés publics sont partagés entre les travaux d'aménagement des espaces publics, les travaux de construction de logements sociaux et de groupes scolaires ainsi que les marchés de service passés par les villes.

Au regard des conventions de partenariat signées avec les aménageurs qui représentent 71% de l'activité du SERCI, 339 personnes ont retrouvé le chemin de l'emploi pérenne.

Les marchés publics ont quant à eux permis le retour à l'emploi de 125 personnes contre 77 l'année dernière

En 2025, le SERCI a opéré principalement sur les ZAC* Gagarine à Ivry-sur-Seine et la ZAC Ardoines à Vitry sur Seine. Les promoteurs privés sont toujours les plus gros commanditaires d'heures d'insertion sociale avec 124 900 heures d'insertion.

Les villes sont les principaux commanditaires publics :

- Les marchés des aménageurs publics avec 16 240 heures.
- La ville d'Ivry-sur-Seine (2 349 heures).
- La ville de Vitry-sur-Seine a réalisé 8 347 heures et ses bailleurs sociaux (Valdevy : 3 110 heures, SEMISE : 2 170 heures)

Concernant les opérateurs privés, ce sont les promoteurs indépendants sur des marchés de construction en VEFA** qui ont généré le plus d'heures d'insertion. Il s'agit de :

- LINKCITY (33 857 heures)
- EMERIGE (32 694 heures)
- HIBANA (23 680 heures)
- CREDIT AGRICOLE (16 664 heures)
- COGEDIM (3 662 heures)
- Ainsi que PIERREVAL, SCI VITRY ACCESSION, ICADE, ANTHELIA, LA MOTTE, SOGARIS, CODIBAT pour les plus connus.

Nombre d'heures réalisées en 2025 sur notre territoire

Type de Maître d'Ouvrage	Marchés	Contrats	Participants	Heures réalisées
Bailleurs sociaux	16	21	18	5553
Communes Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine	19	55	53	10688
SEM (Sociétés d'Économie Mixte)	24	62	54	21105
Etablissements privés	143	429	339	124900
Total	202	567	389*	162246**

*Attention : la somme des participants concernés peut être supérieure au total de participants concernés car un même participant peut être rattaché à plusieurs contrats.
**Total hors 36 660 heures hors territoire (voir détails page 153)

Bilan chiffré 2021-2025

En 2025, le SERCI a réalisé 162 246 d'heures d'insertion sur son territoire. Un chiffre légèrement en baisse de 11 % par rapport à l'année dernière. Malgré cette baisse d'heures, le nombre de marchés a augmenté passant de 159 à 202 marchés attributaires d'une clause. Aujourd'hui tous les sous-traitants, même les plus modestes sont assujettis à une obligation d'insertion.

Année	Heures d'insertion	Bénéficiaires	Nouveaux bénéficiaires
2021	89273	137	9
2022	79 145	212	73
2023	94 800	251	105
2024	200 220	402	198
2025	198 906	389	165

*ZAC : Zone Aménagement Concerté
**VEFA : Vente en État Futur d'achèvement

130 995
heures à **Ivry-sur-Seine**

31 251
heures à **Vitry-sur-Seine**

124 ETP
validés par le SERCI

Les marchés soumis aux clauses

SERCI RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



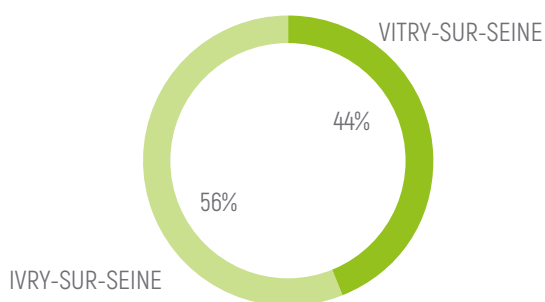
Les marchés soumis aux clauses

Analyse 2025

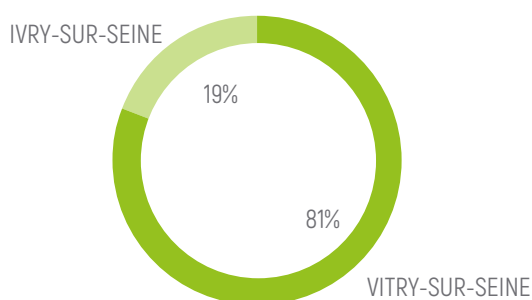
Les bailleurs sociaux (Semise, Valdevy ou Cooplvry), ont généré très peu d'heures d'insertion cette année par rapport aux années précédentes. Les opérations de construction ayant été livrées l'année dernière ou en cours de démarrage. Seule l'école Bel Air à Vitry-sur-Seine a permis à la ville de Vitry-sur-Seine de générer plus de 13 000 heures d'insertion. La ville d'Ivry-sur-Seine, dans le cadre de ses marchés, a réalisé 2 349 heures.

La ville de Choisy-le-Roi, comme les trois dernières années, n'a aucunement fait appel au SERCI pour la gestion de ses clauses d'insertion. Néanmoins, le SERCI a entamé les discussions avec la SADEV 94 pour se voir confier la gestion de la clause sociale de la ZAC* Lugo à Choisy-le-Roi.

Répartition des opérations par ville



Répartition des heures par ville



En 2025, 80% des marchés passés avec le SERCI concernent des opérations de construction privées à travers des conventions de partenariat signées avec les aménageurs, contre 20% pour les marchés publics.

Sans l'apport de ces marchés privés, le financement du SERCI ne serait pas suffisant et ne permettrait pas de répondre à la demande des représentants élus de notre territoire.

Pour y remédier, le SERCI a redéposé une demande de subvention dans le cadre de la politique de la ville comme il le fit jusqu'en 2022.

En effet, en 2026, les constructions sur la ZAC¹ Gagarine Truillot à Ivry-sur-Seine et le projet « Cœur de ville » à Vitry-sur-Seine connaîtront une montée en puissance et de nombreuses heures d'insertion seront à réaliser, comme par exemple les 30 000 heures d'insertion du groupe scolaire 4B dont la ville d'Ivry-sur-Seine est maître d'ouvrage.

Or l'ANRU² est engagée sur ces deux zones à travers sa charte NPRU³ rédigée localement en collaboration avec le SERCI. Charte exigeante qui impose au SERCI un engagement financier et humain supplémentaire.

Fort de ce nouvel engagement public que le SERCI espère pérenne pour la durée de construction de l'ensemble des projets de cette ZAC¹, un équilibre entre les investissements privés et publics redeviendra la norme cette année.

A Ivry-sur-Seine, le projet Gagarine-Truillot s'inscrit dans le cadre du « NPNU³ » qui s'étend jusqu'en 2033.

À Vitry-sur-Seine, le projet "Cœur de ville" est qualifié NPRU⁴, mais le périmètre, les quartiers et le détail des opérations sont récents (convention signée en 2024).

Ces opérations sont longues : concertation, relogement, démolition/réhabilitation, reconstruction – c'est un processus en plusieurs phases couvrant souvent une décennie.

Le profil des participants



Le profil des participants

Analyse 2025

Le profil type du bénéficiaire est un homme, demandeur d'emploi, de faible niveau scolaire, précarisé et d'une nationalité hors Union Européenne.

Il aborde toujours les emplois en insertion proposés par un besoin urgent de trouver un travail en reconversion, souvent par défaut dans les métiers du BTP.



En 2025
389
personnes
ont bénéficié d'heures
d'insertion

Le nombre de femmes embauchées sur les chantiers est toujours faible et en légère baisse comparé à l'année dernière, passant de 17 à 14.

Si les embauches sont toujours principalement dédiées à l'entretien, on remarque cependant de plus en plus de postes liés au 2nd oeuvre et à l'encadrement (assistante travaux).

Répartition par âge

Tranche d'âge des participants	Nombre de participants	Nombre d'heures réalisées
51 ans et plus	73	33 774
41 à 50 ans	57	60 769
26 à 40 ans	165	24 302
- 26 ans	94	43 401
Total	389	162 246

Situation des participants avant emploi

Statut entrée	Nombre de participants	Nombre d'heures réalisées
Demandeur Emploi Longue Durée (de plus de 6 mois)	131	50 611
Travailleur Handicapé	8	3 048
Jeune -26 ans	94	45 031
Bénéficiaire du RSA	27	10 985
Demandeur Emploi ou Intérimaire sans mission	57	48 487
QPV éloigné de l'emploi	10	2 757
Réfugié	41	12 288
Demandeur Emploi +50 ans	21	9 688
Total	389	182 895*

*Attention : la somme du nombre d'heures n'est pas égale à 162 246 heures car le logiciel qui calcule les heures réalisées peut prendre en compte plusieurs statuts pour un participant ce qui crée des doublons d'heures pour certaines catégories et fausse le total d'heures mais néanmoins montre seulement les heures réalisées par statut d'entrée.



Participants par prescripteurs

Prescripteurs	Nb participants	Nb heures réalisées
PLIE ¹ Ivry/Vitry	21	13 178
Mission locale d'Ivry-Vitry	19	6 927
Mission locale de Choisy-le-Roi	3	3 208
FRANCE TRAVAIL (Autre)	6	6 107
FRANCE TRAVAIL Ivry / Vitry / Choisy	33	12 781
SIAE ² IVRY-VITRY-CHOISY	71	25 276
SIAE ² (autre)	71	21 283
Structure (Autre)	4	364
GROUPEMENT D'ENTREPRISES	3	408
ENTREPRISE	54	21 561
INTERIMS CLASSIQUES	38	18 826
MAISON DE QUARTIER VITRY	1	150
MAISON DE QUARTIER IVRY	2	281
SANS PRESCRIPTEUR	48	16 947
SERCI	15	14 949
Total	389	162 246

La majorité des heures d'insertion a été réalisée par des bénéficiaires recrutés principalement par le biais des SIAE² (44%) ou par les entreprises, soit en CDD ou CDI de chantier (13%), soit par le biais des contrats cadres signés avec leur intérim (12%). Seules 6% des heures ont été effectuées par des bénéficiaires venant des Missions Locales, 8% des PLIE¹ et 1% des Maisons de Quartier. Pour rappel, ce sont les personnes qui sont éligibles à l'insertion et non les structures porteuses des contrats.

60% des bénéficiaires habitent à proximité de leur chantier.

54% sont des demandeurs d'emploi en fin de droit ou avec peu de revenus.

Niveau de formation

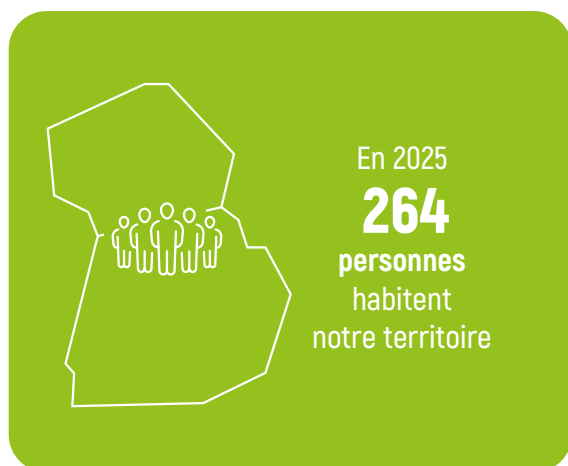
Niveau de formation des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Aucun diplôme - Maîtrise des savoirs de base	194	88 985
Diplôme étranger sans équivalence en France	23	8 330
CAP ³ /BEP ⁴	143	54 532
Bac ⁵	25	10 011
Bac+2 - DEUG ⁶ , BTS ⁷ , DUT ⁸ , DEUST ⁹	2	70
Bac+3 ou Bac+4 - Licence, Licence professionnelle, Maîtrise, Master 1	2	318
Total	389	162 246

56% des bénéficiaires sont des personnes non diplômées dans un métier lié à la construction ou aux travaux publics. Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'un titulaire d'un diplôme reconnu par les entreprises du bâtiment type CAP/BEP dans un territoire en tension trouve plus facilement un travail et n'est donc plus demandeur d'un accompagnement renforcé.

Domiciliation des bénéficiaires

Origine géographique	Zone	Nb participants	Nb heures réalisées
QPV ¹ autres villes		13	8 855
QPV Choisy (Quartier Sud)	Choisy-le-roi (Quartier Sud)	6	4 583
QPV Ivry (Monmousseau)	Ivry-sur-Seine (Monmousseau)	12	6 241
QPV Ivry (port)	Ivry-sur-Seine (Port)	4	984
QPV Ivry (Pierre et Marie Curie)	Ivry-sur-Seine (Pierre et Marie Curie)	1	641
QPV Vitry (Centre ville)	Vitry-sur-Seine (Centre)	18	9 204
QPV Vitry (Comme de Paris)	Vitry-sur-Seine (Commune)	1	336
Total QPV		55	30 844
Quartier autres villes		112	39 618
Quartier Ivry	Ivry-sur-Seine	77	35 482
Quartier Choisy	Choisy-le-roi	30	16 081
Quartier Vitry	Vitry-sur-Seine	115	40 221
Total		389	162 246

Ils sont domiciliés à 24% à Ivry-sur-Seine, 34% à Vitry-sur-Seine et 42% dans d'autres villes principalement dans le Val-de-Marne. En plus de ces chiffres positifs, il faut rajouter 36 660 heures d'insertion qui ont été réalisées par des habitants de notre territoire sur des chantiers extérieurs grâce à notre collaboration avec d'autres facilitateurs.



La mise en œuvre des clauses d'insertion



La mise en œuvre des clauses d'insertion

La majorité des contrats signés sont des contrats d'intérim d'insertion (54%) suivis par les contrats d'intérim classiques (25%). Ce type de contrat est majoritaire dans les métiers du bâtiment.

4 CDI ont été signés, soit 9 de moins que l'année dernière.

450 contrats en intérim ont été signés soit une augmentation de 23% par rapport à l'année dernière, contrats portés en outre par les entreprises de travail temporaire d'insertion locale que sont HUMANDO, SBC INSERTION, JANUS, ID INTERIM ou PRO EMPLOI INTERIM.

Le recours aux ETTI de notre territoire étant la norme, le recours aux ETT, est l'exception afin de garantir la montée en compétences des publics.

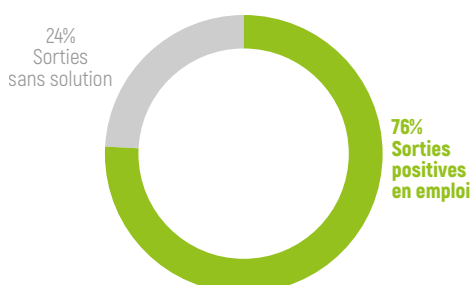
La nature des contrats

Type de contrat	Nb de contrats	Nb d'heures réalisées
CDD Contrat à Durée Déterminée	60	16 476
CDDi Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	5	5 332
CDI Contrat à Durée Indéterminée	4	7 736
CMAD Contrat de Mise À Disposition	21	8 646
Contrat d'Apprentissage	22	15 301
Contrat de Professionnalisation	3	1 196
CTT Contrat de Travail Temporaire	133	39 693
CTTI Contrat de Travail Temporaire d'Insertion	317	67 656
Dispositif préalable à l'embauche	2	210
Total	567	162 246

Modalités d'embauche

Type d'entreprise	Nb de contrats	Nb d'heures réalisées
AI Association Intermédiaire	5	1 738
EA Entreprise Adaptée	1	390
EI Entreprise Individuelle	7	1 416
Embauche directe	94	37 934
ESAT Établissement et Service d'Aide par le Travail	2	164
ETT Entreprise de Travail Temporaire	145	51 684
ETTI Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	306	66 983
GEIQ Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification	7	1 937
Total	567	162 246

La situation de sortie de parcours d'insertion



Par rapport à l'année dernière, le nombre d'abandons ou de départs volontaires a augmenté, passant de 3% à 9%.

Pour les sorties positives, entre les 4 CDI et les 65 CDD de plus de 3 mois validés, nous pouvons considérer en sorties positives 94 personnes désormais rendues autonomes à travers des formations qualifiantes et les CDD classiques (hors intérim de longue durée). Cela représente une augmentation de 8%.

BUDGET



Le financement et le budget

Financement

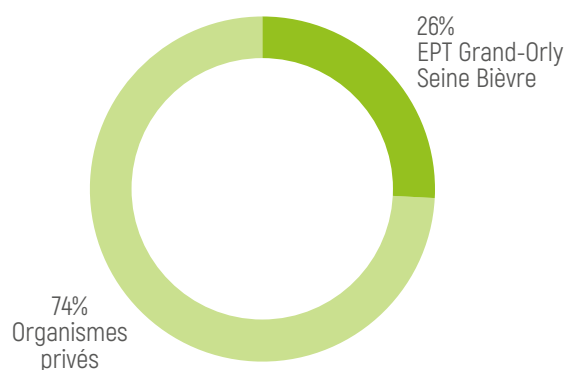


Budget

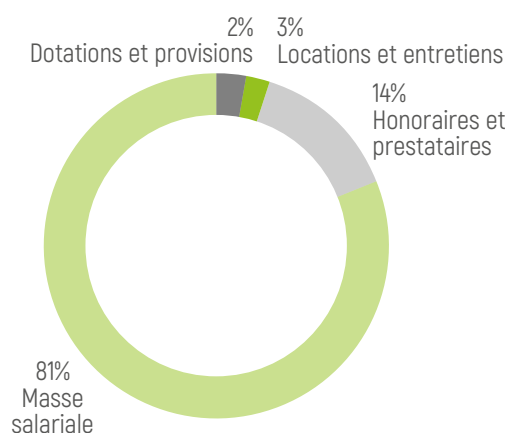
Les produits d'exploitation s'élèvent à 237 530 € en 2025 et sont en hausse de 43% par rapport à 2024. D'une part, ils sont constitués de la subvention du Grand-Orly Seine Bièvre qui représente 26% des produits et qui soutient le SERCI pour son fonctionnement et la mise en œuvre du dispositif d'insertion. D'autre part, les apports issus d'organismes privés qui représentent 74% des produits d'exploitation correspondent à des services de production et de suivi des clauses d'insertion entre le SERCI et des opérateurs privés.

En contrepartie, les charges d'exploitation sont majoritairement constituées de la masse salariale (81%) car le modèle économique repose sur le financement de postes de chargés de missions qui assurent l'accueil et l'accompagnement personnalisé des personnes en difficulté.

Recettes



Dépenses



Les perspectives 2026



Les perspectives 2026

De nombreux programmes ont été achevés sur la ZAC¹ Confluences en 2025 à Ivry-sur-Seine.

En remplacement, des nouvelles opérations ont démarré sur les ZAC NPRU Gagarine Truillot à Ivry-sur-Seine ou Coeur de ville à Vitry-sur-Seine et vont engendrer des milliers d'heures d'insertion au moins jusqu'en 2033 garantissant au SERCI en relai de croissance, une activité soutenue au moins durant cette période. Ces nouvelles ZAC étant liées au NPRU², une attention particulière devra être consacrée à l'accompagnement des candidats à l'insertion.

Concernant la ville de Vitry-sur-Seine la nouvelle convention signée avec la SADEV 94, permettra au SERCI de développer son activité auprès des promoteurs retenus par l'aménageur, notamment sur les ZAC¹ des Ardoines, Rouget de Lisle, Descartes, Seine Gare etc..

Ce sont plusieurs milliers d'heures d'insertion à accompagner qui vont se rajouter sur notre territoire. Sachant qu'une négociation est en cours pour reprendre l'accompagnement sur la ZAC¹ Lugo à Choisy-le-Roi.

C'est dans cette configuration que le SERCI sera marqué par le départ de Monsieur BASILE, responsable de service et son remplacement par Madame LOE-MIE, chargée de mission à ses côtés depuis 10 ans. Une personne sera recrutée pour seconder la nouvelle responsable.

En 2026, le SERCI ayant ainsi garanti son financement et son activité sur les années à venir peut se concentrer à nouveau sur les fondamentaux de ses fonctions de facilitateur à travers les moyens humains nécessaires qui seront mis à sa disposition.

Le Service Clauses
Insertion change de
responsable de service
en 2026



Comité Local pour le Logement
Autonome des Jeunes

IVRY-VITRY



Édito

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) : une montée en puissance des relogements

Les modalités d'accueil des nouveaux jeunes, désormais organisées sous forme d'informations collectives sans rendez-vous, ont confirmé toute leur pertinence et marquent une étape structurelle de l'année 2025. Elles permettent un accès plus fluide à l'information et constituent une première entrée indispensable pour accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours logement.

En 2025, un autre enjeu majeur de notre action a consisté à permettre aux jeunes de mieux comprendre les logiques administratives liées à l'accès au logement social. Les situations rencontrées ont mis en évidence la nécessité d'accompagner les jeunes dans la compréhension des critères d'attribution, tels que l'ancienneté de la demande ou le fonctionnement des commissions, afin de leur permettre d'engager des démarches plus adaptées et plus efficaces.

Par ailleurs, le CLLAJ a poursuivi et renforcé ses actions en lien avec les acteurs du logement du territoire. Les efforts menés dans le montage et le suivi des dossiers auprès des bailleurs ont permis l'obtention de plus de 150 relogements au cours de l'année 2025.

Ce résultat constitue un indicateur fort de l'efficacité de l'accompagnement proposé et confirme pleinement le rôle du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes comme un outil essentiel au service des besoins des jeunes du territoire, au cœur des politiques locales en faveur de l'accès au logement.

Nous vous souhaitons une excellente lecture,

La Présidente, le Directeur général et l'ensemble des équipes du CLLAJ d'Ivry-Vitry.



Maryse Dorra
Présidente
du GIP Ivry-Vitry



Florent Michelin
Directeur général
du GIP Ivry-Vitry



2021

Création du CLLAJ

Le CLLAJ Ivry-Vitry a été créé le 1^{er} janvier 2021 suite au constat du besoin spécifique d'accompagner les jeunes dans la recherche de logement.

2023

Augmentation des mesures ASLL*

En octobre 2023, le Conseil départemental du Val-de-Marne nous attribue 5 mesures ASLL* en plus.

*Accompagnement Social Lié au Logement

2024

Olympiades du logement des jeunes

En partenariat avec les autres CLLAJ du Val-de-Marne et le CLLAJ de l'Essonne.

2024

Participations aux forums du logement

Le CLLAJ a participé aux différents forums du logement mis en place par la Mairie de Vitry-sur-Seine et les bailleurs présents sur notre territoire.

2022

Premier Forum logement

Le CLLAJ a participé à la première édition du Forum logement de la Mairie de Vitry-sur-Seine.

2023

Création du 3^e poste de travailleuse sociale

L'équipe du CLLAJ est au complet en septembre 2023.

2023

Escape Game

Lors de la deuxième édition du Forum logement de la Mairie de Vitry-sur-Seine, le CLLAJ a mis en place un Escape Game.



Activité générale

CLLAJ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Activité générale

Analyse 2025

Les ruptures familiales et les fins de prise en charge en hébergement temporaire demeurent les principales causes des difficultés d'accès et de maintien dans le logement rencontrées par les jeunes.

En 2025, nous avons accompagné **20 nouveaux jeunes sans-abri** et **107 nouveaux jeunes hébergés en structure d'hébergement temporaire**.

Les jeunes de moins de 25 et plus largement de moins de 30 ans rencontrent des difficultés accrues d'accès au logement, liées à la précarité des ressources, à l'instabilité professionnelle et à la forte tension du marché locatif.

Les ruptures familiales, l'accès restreint aux droits sociaux favorisent des parcours résidentiels discontinus et des situations d'hébergement précaire.

Chiffres clés



286

nouveaux
jeunes
accueillis



1 690

heures
d'entretiens
individuels



4 128

propositions
faites
aux jeunes



153

relogements

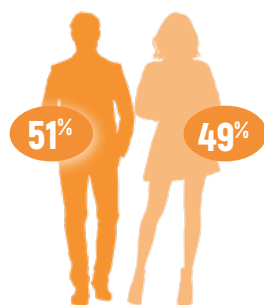
En 2025, l'équipe du CLLAJ¹ d'Ivry-Vitry a accueilli **286 nouveaux jeunes**. L'accueil s'est déroulé lors des informations collectives (mardis après-midi et jeudis matin), ainsi que dans le cadre de **permanences « hors les murs »** organisées dans des centres sociaux à Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

Pour les jeunes suivis, le CLLAJ propose des **entretiens individuels d'une heure**, permettant un accompagnement personnalisé. En 2025, nous avons réalisé un total de **1 690 heures d'entretiens individuels**, soit une **augmentation de 12% par rapport à 2024**. Par ailleurs, **4 128 propositions ont été formulées** aux jeunes pour faciliter leur insertion sociale et résidentielle.

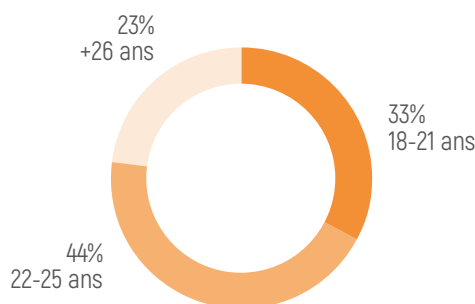
153 jeunes ont été relogés en 2025, ce qui représente une **augmentation de plus de 30% par rapport à 2024**.

○ Profil des jeunes que nous recevons

Répartition hommes/femmes

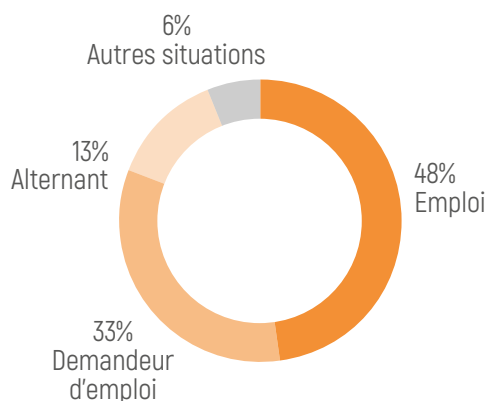


Âge en début d'accompagnement



En termes de profil, nous avons accueilli légèrement plus d'hommes que de femmes et **77% ont moins de 25 ans**, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. **La tranche des 22-25 ans reste la plus représentée**, tandis que **les jeunes de plus de 26 ans représentent 23% des inscrits**. La proximité avec la Mission locale d'Ivry-Vitry continue d'influencer l'âge du public accueilli.

Les situations professionnelles en début d'accompagnement



La situation des jeunes en début d'accompagnement montre qu'une majorité d'entre eux dispose déjà d'une activité professionnelle. Près de la moitié des bénéficiaires (48%) sont en emploi et 13% sont en contrat d'alternance. Ces situations constituent des leviers favorables pour l'accès et le maintien dans le logement, notamment en matière de solvabilité et de sécurisation des parcours résidentiels.

Toutefois, une part significative (33%) des jeunes accompagnés est en situation de demande d'emploi, ce qui peut freiner l'accès au logement autonome et nécessite un accompagnement renforcé, notamment sur les garanties financières, l'ouverture des droits et l'accès aux dispositifs d'aide au logement.

Le niveau de formation

En 2025, 80% des jeunes accueillis disposent au maximum d'un niveau de formation équivalent au baccalauréat. Leur parcours vers l'autonomie résidentielle est rendu difficile par la complexité, la technicité et la multiplicité des démarches administratives nécessaires à la recherche de logement. La dématérialisation croissante de ces démarches met également en évidence l'illectronisme des jeunes : bien qu'ils soient à l'aise avec les outils numériques à des fins récréatives et maîtrisent les réseaux sociaux, ils ne possèdent pas toujours les compétences nécessaires pour effectuer des démarches administratives essentielles, telles que la déclaration de revenus ou l'actualisation de leur situation auprès de la CAF¹.

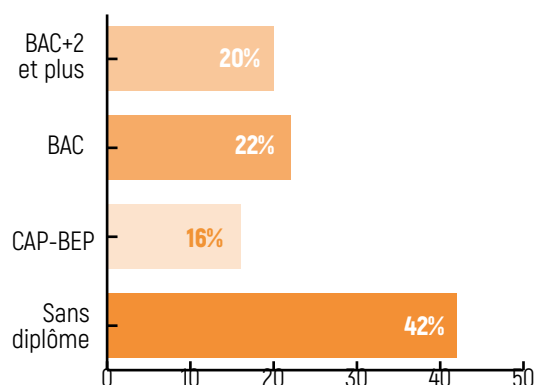
Les situations de formation, de scolarité ou d'absence de situation professionnelle demeurent marginales. Globalement, le public accueilli par le CLLAJ est majoritairement engagé dans un parcours d'insertion, mais reste confronté à des difficultés d'accès au logement, justifiant un accompagnement centré sur la sécurisation résidentielle, l'accès aux droits et la prévention des ruptures de parcours.

Les jeunes accompagnés en situation d'emploi présentent des profils variés impactant leur accès au logement. Près de 85% des jeunes en CDI bénéficient d'un contrat à temps plein, assurant une stabilité favorable à la solvabilité locative.

En revanche, les jeunes en CDD durable (plus de 6 mois) et non durable sont souvent en temps partiel (respectivement 31% et 50%) ou en intérim (7%), ce qui fragilise leurs ressources et complique l'accès au logement autonome.

Ces éléments soulignent la nécessité d'un accompagnement ciblé, incluant des dispositifs de garanties locatives et de prévention des ruptures, pour sécuriser le parcours résidentiel des jeunes en situation professionnelle précaire.

Dans ce contexte, le rôle des travailleuses sociales du CLLAJ est crucial. Leur accompagnement et leur travail de vulgarisation permettent aux jeunes, et notamment aux 42% d'entre eux sans diplôme, de surmonter ces obstacles et d'accéder plus facilement à leurs droits et à un logement stable.



1 / CAF : Caisses d'Allocations Familiales

Les situations de logement en début d'accompagnement

En 2025, le CLLAJ a accompagné des jeunes confrontés à une précarité résidentielle importante et diverse.

Bien que le dispositif ne gère pas l'hébergement d'urgence, 20 jeunes sans solution de logement ont été pris en charge, ce qui illustre la nécessité de rester flexible et réactif face à des situations de rupture totale. Même si ce public représente une minorité, leur prise en charge nécessite des interventions rapides et sécurisantes, souvent en partenariat avec les services sociaux et d'urgence comme le SIAO 94¹.

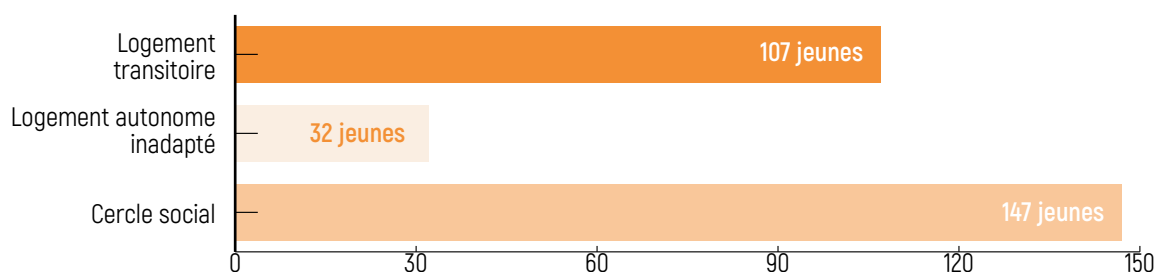
Parmi les jeunes accueillis :

- 11% vivent dans un logement autonome devenu inadapté (loyer trop élevé, installation en couple, enfants), nécessitant un accompagnement pour sécuriser leur maintien ou préparer un relogement.

- 38% résident dans des logements transitoires (CHU², FJT³, CHRS⁴, résidences étudiantes, etc.) et arrivent à la fin de leur séjour, soulignant le besoin d'anticiper la sortie et de trouver des solutions pérennes.

- 51% sont hébergés par leur cercle social, dont 52% chez leurs parents et 48% chez un tiers. Cette situation concerne 69 jeunes dont l'hébergement est fragile, exposés à un risque élevé de rupture résidentielle.

Ces constats mettent en évidence que la précarité résidentielle est multifactorielle et souvent invisible, et que l'accompagnement du CLLAJ doit être préventif, proactif et coordonné. Il s'agit de sécuriser les parcours des jeunes, de préparer les sorties des dispositifs temporaires et d'accompagner les situations d'hébergement précaire afin de prévenir les ruptures.



1/SIAO 94 : Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation du Val-de-Marne - 2/ CHU : Centres d'Hébergement d'Urgence - 3/ FJT : Foyers Jeunes Travailleurs - 4/ CHRS : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale



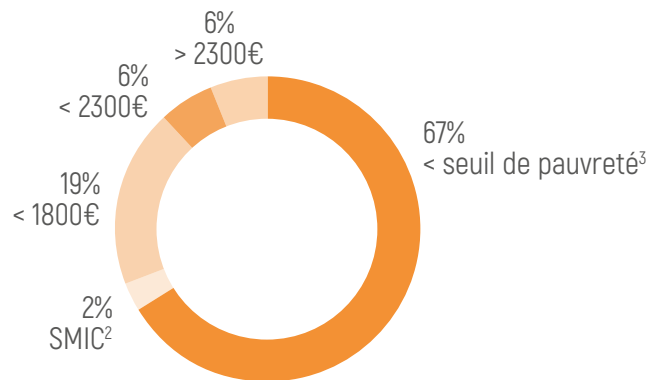
Les ressources¹ des jeunes

L'analyse des situations des jeunes accueillis met en évidence un niveau de ressources particulièrement faible, constituant un frein majeur à l'accès au logement autonome.

En effet, 67 % des jeunes accompagnés disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté (1 288 euros par mois pour une personne seule/données INSEE), une proportion stable par rapport à l'année 2024. Cette donnée confirme le caractère structurel de la précarité financière du public accueilli, qui limite fortement les possibilités d'accès tant au parc privé qu'aux solutions de logement autonome classiques.

Des inégalités de ressources entre les femmes et les hommes sont également observées. 73 % des jeunes femmes accueillies présentent des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, contre 61 % des jeunes hommes, plaçant les femmes dans une situation de vulnérabilité économique accrue et nécessitant une vigilance particulière dans l'accompagnement proposé.

Le faible niveau de ressources se traduit par une exclusion quasi-totale du parc locatif privé : 88 % des jeunes ne disposent pas de revenus suffisants pour répondre aux critères d'accès à un studio, dont le loyer moyen s'élève à environ 700 euros mensuels. L'accès à ce type de logement supposerait des revenus supérieurs à 2 100 euros par mois, largement hors de portée pour la majorité des jeunes accompagnés.



Par ailleurs, les demandes formulées par les jeunes mettent en évidence une tension entre leurs ressources financières et la nécessité d'accéder rapidement à un logement. Ainsi, 39 % des demandes d'accès au parc privé émanent de jeunes disposant de ressources inférieures au seuil de pauvreté. Cette orientation vers le parc privé s'explique moins par une inadéquation entre ressources et projet que par la recherche de solutions immédiates, dans un contexte marqué par des délais d'attente particulièrement longs dans le parc social

Enfin, la majorité des demandes d'accès aux dispositifs alternatifs concerne des jeunes à faibles revenus : 66 % des demandes de logement social et 70 % des demandes de résidences sociales pour jeunes actifs sont formulées par des jeunes disposant de ressources inférieures au seuil de pauvreté ou à 1 288 euros mensuels. Ces données confirment que les dispositifs sociaux constituent les principales solutions d'accès au logement pour les jeunes accompagnés, dans un contexte de forte tension et de ressources limitées.



1 / Ressources : les ressources sont indiquées en revenus nets - 2/ SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance - 3/ Seuil de pauvreté : il est de 1 288 € par mois pour une personne seul

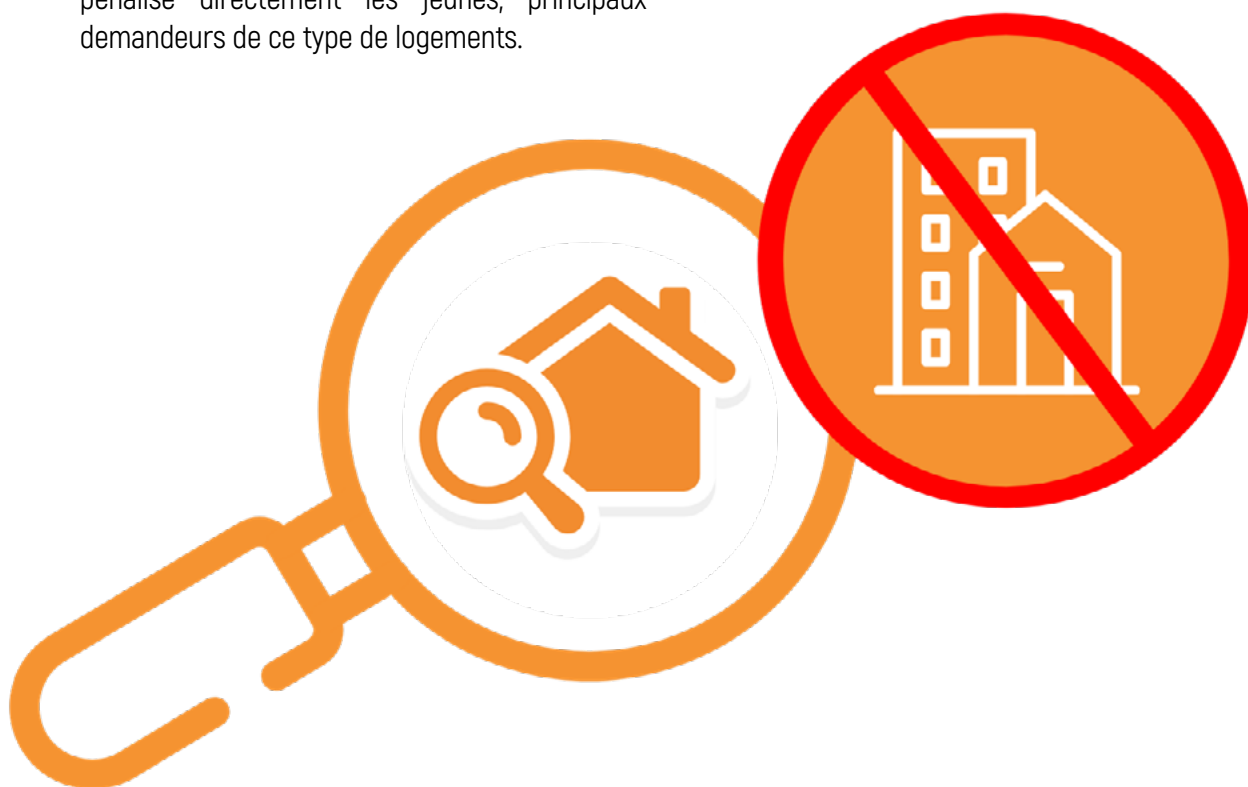
Les situations familiales

Les jeunes sans enfant représentent une part importante des demandes. Parmi eux, 85 % sont célibataires, tandis que 29 nouvelles demandes émanent de jeunes en couple. Ces jeunes, engagés dans une démarche d'autonomie et de construction de leur projet de vie, se heurtent à des difficultés majeures d'accès au logement social, principalement en raison des délais d'attente particulièrement longs. À titre de rappel, dans le cadre de la loi DALO¹, une demande de logement social dans le Val-de-Marne est considérée comme anormalement longue après trois ans sans proposition.

Sur les communes couvertes par le CLLAJ, la tension est particulièrement forte sur les petits logements (T1 et T2), qui constituent à la fois les logements les plus demandés et ceux dont le taux d'attribution reste proportionnellement insuffisant. En 2024, les demandes de T1 et T2 représentaient 52 % des demandes de logement social à Vitry-sur-Seine et 61% à Ivry-sur-Seine. En revanche, les attributions ne représentaient que 34 % à Vitry-sur-Seine et 25 % à Ivry-sur-Seine. Cette inadéquation entre l'offre et la demande pénalise directement les jeunes, principaux demandeurs de ce type de logements.

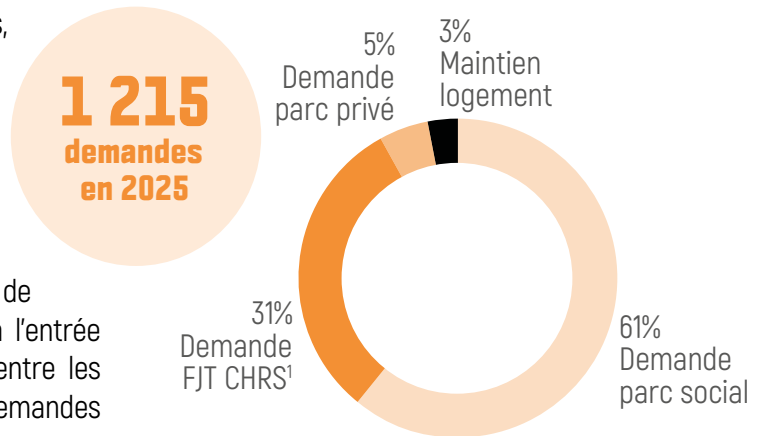
Cette situation contraint de nombreux jeunes à repousser leurs projets de vie. Les jeunes couples, notamment, se voient souvent contraints de maintenir des résidences séparées, faute d'accès à un logement adapté dans le parc social. Cette attente prolongée fragilise les parcours résidentiels et freine l'accès à une stabilisation personnelle, familiale et professionnelle.

Les jeunes avec enfants rencontrent des difficultés tout aussi importantes. Parmi les demandeurs, 14 sont des parents isolés et 10 sont des couples avec enfants. Ces familles sont confrontées à une forte pénurie de logements de type T3 et plus, également très demandés et insuffisamment disponibles, notamment en raison de l'absence de fluidité dans les parcours résidentiels. Le manque de logements adaptés entraîne des situations de suroccupation ou de logement inadapté, avec des conséquences directes sur le bien-être des familles.



Les demandes des jeunes accompagnés

En 2025, le CLLAJ a accompagné 818 jeunes, ayant formulé un total de 1215 demandes. Il est rappelé qu'un même bénéficiaire peut formuler plusieurs demandes, simultanées ou successives, notamment vers le FJT¹ et le parc social. Par ailleurs, l'évolution des situations au cours de l'année, combinée au fait que les données de ressources sont recueillies uniquement à l'entrée au CLLAJ, peuvent entraîner des écarts entre les indicateurs globaux d'activité et les demandes effectivement exprimées par les jeunes.



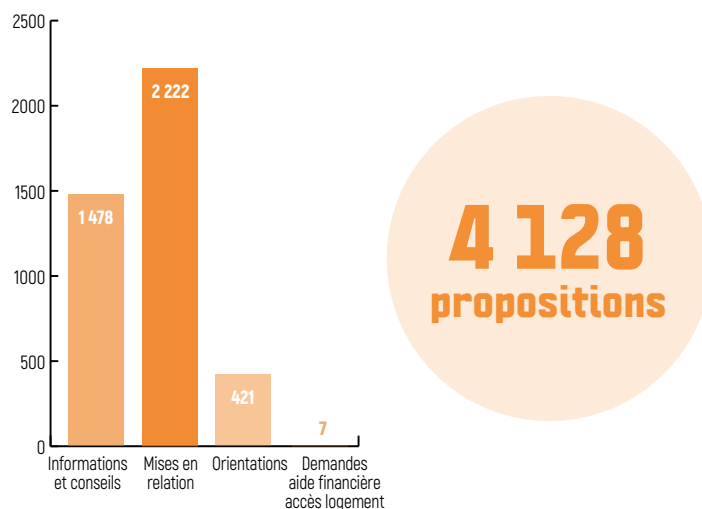
La répartition des demandes met en évidence une prépondérance du parc social, qui concentre 61 % des demandes. Cette donnée confirme le recours majoritaire au logement social pour le public accompagné, en raison de contraintes économiques et sociales limitant l'accès aux autres segments du marché du logement.

Les demande d'orientation vers les dispositifs FJT¹ / CHRS² / résidence sociale représentent 31 %, traduisant le rôle structurant des solutions d'hébergement et de logement accompagné dans la sécurisation des parcours résidentiels et la prévention des ruptures de logement.

Le parc privé demeure marginal, avec 5 % des demandes, ce qui illustre les difficultés persistantes d'accès à ce secteur pour les publics concernés, notamment au regard des exigences en matière de ressources, de garanties et de stabilité financière. Enfin, 3 % des demandes concernent le maintien dans le logement, regroupant l'ensemble des dispositifs d'aide financière sollicités afin de permettre aux personnes de se maintenir dans leur logement déjà occupé.

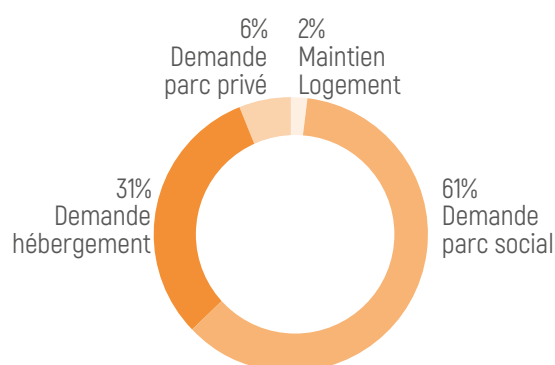
Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

En 2025, pour répondre à ces 1 215 demandes, le CLLAJ a fait 4 128 propositions.

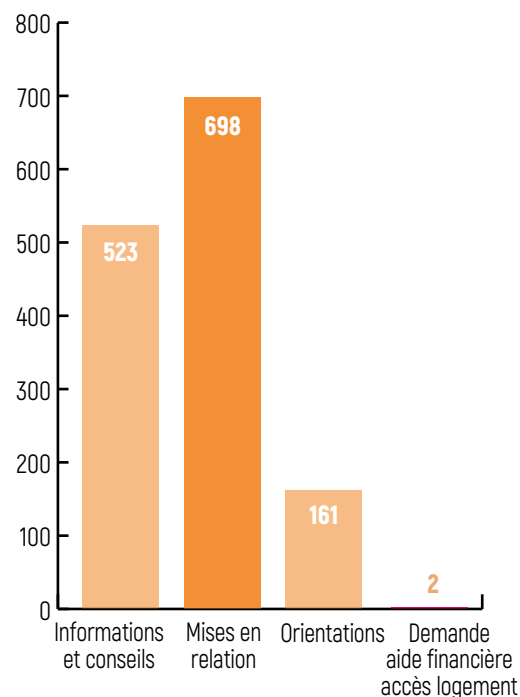


○ Focus sur Ivry-sur-Seine

En 2025, **91 nouveaux jeunes ont été accueillis**. Au total, **368 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement**, incluant les nouveaux accueillis et ceux déjà suivis l'année précédente. L'ensemble des jeunes accompagnés a formulé **463 demandes**.

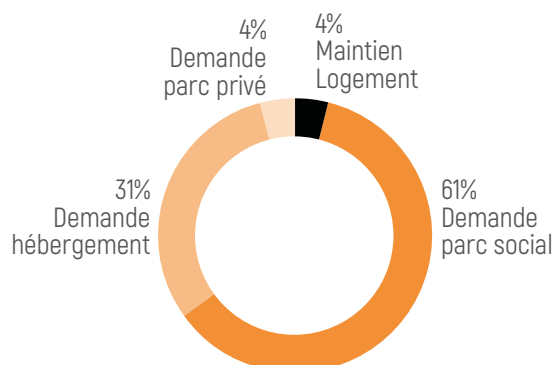


Pour répondre à l'ensemble de ces **463** demandes, **le CLLAJ a réalisé 1 384 propositions** :

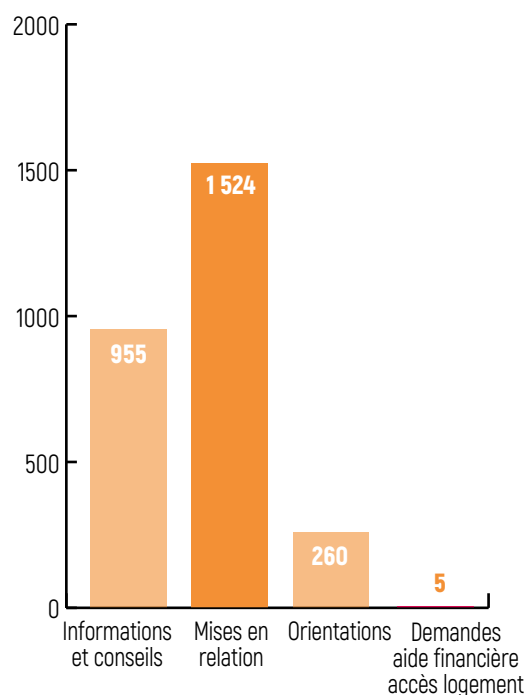


○ Focus sur Vitry-sur-Seine

En 2025, **195 nouveaux jeunes ont été accueillis**. Au total, **450 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement**, incluant les nouveaux accueillis et ceux déjà suivis l'année précédente. Les jeunes de Vitry ont formulé **752 demandes** au total.



Afin de répondre à l'ensemble de ces demandes, **le CLLAJ a réalisé 2 744 propositions** :



L'accès au parc social



L'accès au parc social

Analyse 2025

Sur les communes couvertes par le CLLAJ, 14 837 demandes de logement social ont été recensées, dont 62% concernaient des logements de petite typologie (T1 et T2). Or, ce sont précisément ces types de logements que recherchent majoritairement les jeunes que nous accompagnons, le plus souvent célibataires et sans enfant.

Pour analyser le contexte actuel du logement sur notre territoire, le CLLAJ s'appuie sur les derniers chiffres publiés par le Gouvernement, disponibles sur le site national de la demande de logement social.



61%
des nouvelles
demandes en 2025
concernent le
parc social.

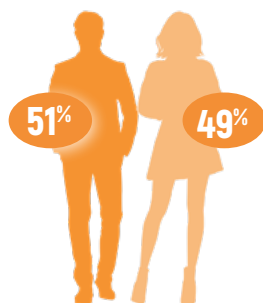
La majorité des demandes de logement formulées par les jeunes concerne le parc social, qui demeure très souvent le seul segment du marché du logement qu'ils identifient et connaissent. Plus abordable financièrement et généralement plus accessible au regard des conditions de ressources et de la précarité ou de la nature des statuts d'emploi, le parc social est donc largement plébiscité par ce public.

En 2025, nous avons recensé 497 nouvelles demandes relatives à l'information et à l'accès au parc social. L'analyse des profils montre une légère surreprésentation des hommes parmi les demandeurs.

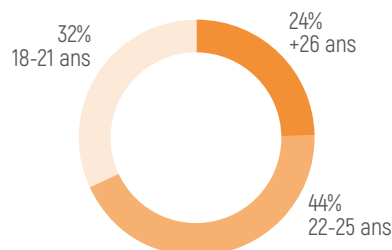
S'agissant de la répartition par âge, les jeunes âgés de 22 à 25 ans constituent le groupe le plus représenté, avec 44% des demandes, suivis des 18-21 ans, qui représentent 32% des jeunes sollicitant un accompagnement vers le logement social.

○ Profil des jeunes que nous recevons

Répartition hommes/femmes



Âge en début d'accompagnement

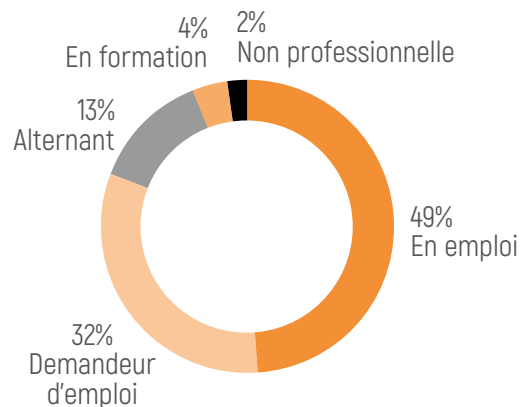


Les situations professionnelles en début d'accompagnement

Parmi les jeunes sollicitant un accès au parc social, 62% sont en situation d'emploi, sous forme de CDI, CDD ou contrat d'alternance, tandis que 32% sont demandeurs d'emploi.

L'analyse plus fine des demandeurs d'emploi montre que :

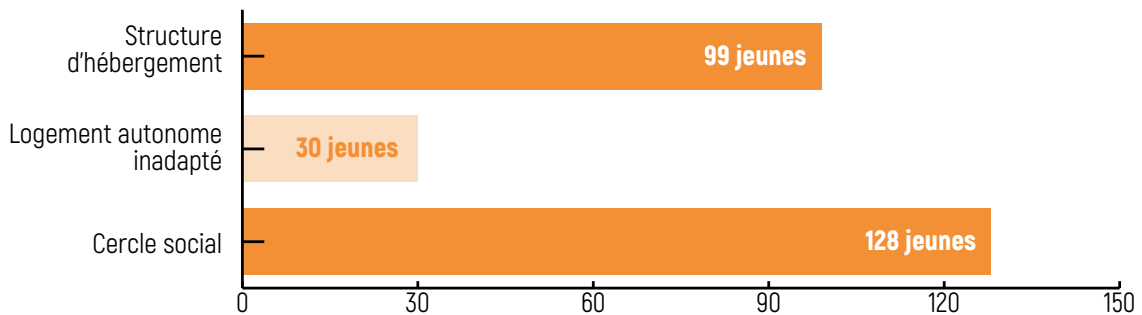
- 53% ne sont pas inscrits à France Travail,
- 32% sont inscrits, mais ne perçoivent aucune indemnisation.



Ainsi, 85% des jeunes demandeurs d'emploi souhaitant accéder au parc social ne bénéficient d'aucune allocation d'aide au retour à l'emploi, ce qui met en évidence leur vulnérabilité économique et souligne la nécessité d'un accompagnement renforcé vers l'insertion professionnelle.

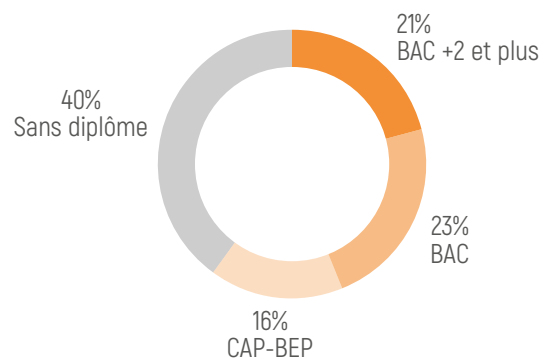
Les situations de logement

128 (50%) jeunes sont hébergés par leur cercle social. 49% de ces jeunes sont hébergés par des tiers et 51% par leurs parents.



Le niveau de formation

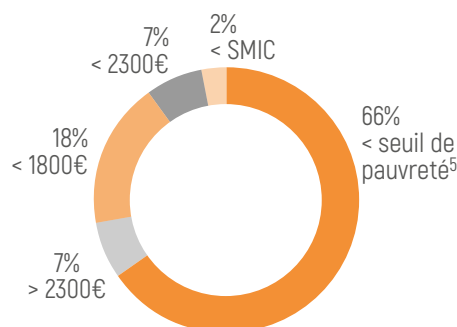
Une part importante des jeunes demandeurs de logement social présente un profil éducatif fragile, avec 40% sans diplôme, ce qui complique leur insertion professionnelle. Près de la moitié des jeunes disposent toutefois d'un diplôme professionnel ou d'un bac (niveaux V et IV, soit 45%), ce qui facilite un certain accès à l'emploi, même si celui-ci reste souvent précaire.



Par ailleurs, 21% ont un niveau Bac+2 ou plus, soulignant une diversité des profils.

Les ressources¹ des jeunes

La majorité des jeunes demandeurs de logement social se trouve en situation de forte précarité financière : 66% disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté, les rendant principalement éligibles aux logements sociaux (PLAI²). Une part significative affiche des revenus très faibles, confirmant les difficultés d'accès au parc privé et la nécessité d'un accompagnement vers des solutions adaptées.



À l'inverse, seuls 7% disposent de ressources plus élevées, potentiellement compatibles avec des logements PLUS³ ou PLS⁴, mais restant néanmoins confrontés aux niveaux élevés des loyers du parc privé.

Les situations familiales

La demande de logement social est très majoritairement portée par des personnes seules, qui représentent 80% des demandeurs, principalement des célibataires sans enfant. Cette forte proportion reflète à la fois la jeunesse des publics concernés et les difficultés d'accès à un logement autonome, en particulier dans le parc privé. Elle génère une demande prioritaire de petits logements (T1 et T2) à loyers très maîtrisés.

Les familles monoparentales (5%) et les couples avec enfants (4%) constituent une part plus marginale de la demande, mais regroupent des ménages souvent plus vulnérables face au logement. Leurs contraintes financières, combinées à la nécessité de logements de plus grande taille, renforcent les difficultés d'accès au parc social et allongent les délais d'attribution, malgré des besoins particulièrement sensibles.

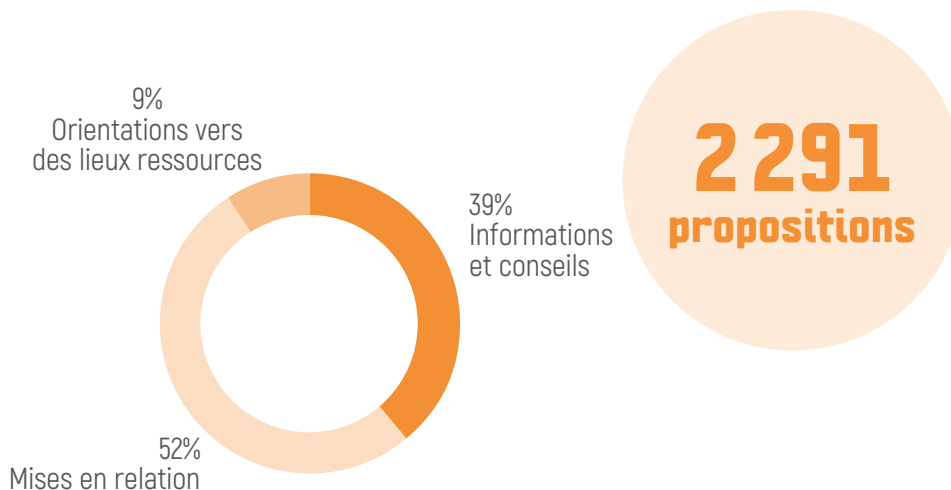
Sur les territoires couverts par le CLLAJ, cette demande excède largement l'offre disponible, traduisant une forte tension sur les petits logements. Les T1 et T2 représentaient 53% des demandes à Vitry-sur-Seine et 50% à Ivry-sur-Seine, alors que les attributions ne concernaient respectivement que 34% et 39% de ces typologies⁶. Cet écart souligne un déséquilibre structurel entre les besoins exprimés et les possibilités d'attribution.



1/ Ressources : les ressources sont indiquées en revenus nets - 2/ PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration - 3/ PLUS : Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré) - 4/ PLS : Prêt Locatif Social, ils sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé - 5/ Seuil de pauvreté : il est de 1 288 € par mois pour une personne seul en 2025, INSEE - 6/ Données actualisées en 2024 sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

En 2025, nous avons eu au total **730 demandes de jeunes concernant le parc social** (anciens jeunes suivis et nouveaux jeunes accueillis en 2025). Les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **2291 propositions**.



De nombreux jeunes accueillis au CLLAJ se présentent principalement pour obtenir des informations. Leur projet de logement n'est pas immédiat et ils cherchent à comprendre quelles démarches engager en amont.

Cette anticipation est pertinente, car les délais d'attente pour accéder au logement social sont particulièrement longs. Beaucoup de jeunes pensent, à tort, qu'en l'absence de revenus, il est inutile de déposer une demande de logement social. Or, il est recommandé d'initier cette démarche le plus tôt possible, notamment lorsqu'il n'y a pas de situation d'urgence. Cela leur permet de poursuivre leur parcours d'insertion professionnelle et administrative et, une fois les conditions réunies (emploi, documents à jour, etc.), de faire valoir leur Droit Au Logement Opposable (DALO¹), facilitant ainsi l'accès à un logement.

Dans ce cadre, les travailleuses sociales du CLLAJ jouent un rôle essentiel. Elles informent largement les jeunes sur le dispositif DALO, qui représente 25% des propositions d'informations et de conseils, et les accompagnent dans leurs démarches. Grâce à leur expertise technique, elles sont en mesure de mobiliser le critère le plus adapté afin de justifier une demande de reconnaissance de priorité, en tenant compte de la situation individuelle de chaque jeune.



En 2025, le CLLAJ a accompagné 97 jeunes dans la reconnaissance de leur priorité d'accès au logement. À cette fin, les conseillères ont constitué, avec les jeunes, différents dossiers de demandes de priorité, notamment dans le cadre du SYPLO¹, du PDALHPD² et du DALO³.

Grâce à leur expertise juridique, les professionnelles du CLLAJ accompagnent également les jeunes dont les demandes de reconnaissance de priorité ont été rejetées par la commission de médiation DALO³, dans le cadre d'un recours amiable. Elles soutiennent aussi ceux qui, bien que reconnus prioritaires et urgents, n'ont reçu aucune proposition de logement de la part de l'État, en les aidant à engager un recours administratif. Dans ces situations, les conseillères guident les jeunes dans la constitution de requêtes auprès du tribunal administratif et assurent le suivi des dossiers après leur transmission. Les jeunes bénéficient ainsi d'un **accompagnement progressif et sécurisé dans la reconnaissance et l'exercice de leurs droits.**

Par ailleurs, **20% des conseils délivrés lors des entretiens individuels concernent la gestion budgétaire.** Le CLLAJ reçoit en effet des jeunes qui ne mesurent pas toujours l'impact de l'absence de revenus, de l'existence de dettes, d'amendes ou de crédits sur l'accès et le maintien dans le logement. Face à ces situations, un travail approfondi sur la gestion budgétaire s'avère indispensable. Il permet d'établir un budget prévisionnel, de hiérarchiser les dépenses dès l'apparition de revenus et d'anticiper les charges liées au logement.

Dans certains cas, cet accompagnement va jusqu'à la constitution d'un dossier de surendettement, afin d'offrir au jeune un répit financier et de rétablir une situation plus stable. Le travail du CLLAJ consiste ainsi à identifier et à proposer des solutions de logement adaptées à la composition familiale et aux capacités financières des jeunes. **L'accompagnement vise des projets réalistes, durables et soutenables, avec pour objectif non seulement l'accès au logement, mais également son maintien dans de bonnes conditions.**



177 informations ont été données sur les aides au logement.

L'accompagnement proposé par le CLLAJ porte également sur l'accès aux aides financières et sur l'orientation vers les dispositifs et partenaires adaptés. Il peut s'agir, par exemple, d'explications sur le mode de calcul des aides au logement de la CAF, des aides destinées au financement du dépôt de garantie ou encore des aides à l'installation dans un logement.

Les jeunes sont également orientés vers le centre des impôts afin d'y déposer leur première déclaration de revenus, démarche réalisée conjointement lors des entretiens. Les orientations vers Action Logement représentent 39% des orientations vers les lieux ressources. À cette occasion, le compte Al'in¹ est créé avec le jeune, afin de lui permettre d'accéder aux offres de logement et aux services associés.

Le CLLAJ oriente par ailleurs les jeunes vers les services habitat des villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine, ainsi que vers la plateforme du Système National d'Enregistrement (SNE), notamment lorsque des anomalies ou des difficultés sont repérées dans les demandes de logement social. La dématérialisation croissante des démarches et la gestion en flux du parc social rendent indispensable une mise à jour régulière des demandes de logement. Ce suivi permet de garantir que les jeunes reçoivent des propositions adaptées à leur situation et d'éviter qu'ils ne passent à côté d'opportunités correspondant à leur profil.

Enfin, les mises en relation concernent les 1 187 dossiers constitués avec les jeunes afin de répondre à leurs demandes, parmi lesquels :

- 53 dossiers de demande de logement social initiés, avec attribution d'un Numéro Unique Régional (NUR).
- 233 mises à jour de demandes de logement social.
- 12 renouvellements de demandes de logement social.
- 46 dossiers de demandes de DALO² instruits.
- 9 recours administratifs DALO instruits.
- 2 recours gracieux déposés auprès du président de la COMED DALO³.
- 4 dossiers de demandes de PDALHPD⁴ instruits.
- 46 dossiers SYPLO⁵ instruits ;
- 37 espaces Al'in créés ;
- 133 dossiers de candidature sur des logements du parc social.
- Enfin, 1 jeune relogé a bénéficié d'une aide financière du FSH⁶ lors de son entrée dans son nouveau logement.



69 jeunes
ont été relogés
dans le parc social
en 2025.

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT ?

CLLAJ
CLLAJ
CLLAJ



Le **CLLAJ** vous accompagne !



Comité Local pour le Logement
Autonome des Jeunes

IVRY-VITRY

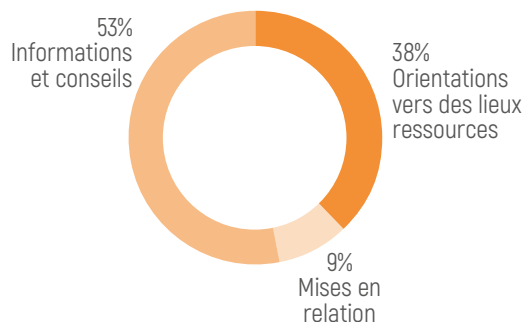
Focus Vitry-sur-Seine

64 % des demandes des jeunes Vitriots concernent l'accès au parc social, soit 468 demandes.

Afin de répondre à ces besoins, les travailleuses sociales du CLLAJ ont formulé 1 493 propositions, illustrant l'ampleur de l'accompagnement nécessaire pour favoriser l'accès au logement social.

Les mises en relation réalisées s'appuient sur **799 dossiers constitués** avec les jeunes, dans le cadre des démarches suivantes :

- 42 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR).
- 141 mises à jour de la demande de logement social.
- 7 renouvellements de demande de logement social.
- 33 dossiers de demande de DALO¹ instruits.
- 3 recours administratifs DALO¹ instruits.
- 3 dossiers de demande de PDALHPD³ instruits.
- 33 dossiers de SYPLO⁴ instruits.
- 22 espaces Al'in⁵ créés.
- 95 dossiers de candidature sur des logements du parc social.



41 jeunes Vitriots ont été relogés dans le parc social.

41 jeunes Vitriots ont été relogés dans le parc social, soit une hausse de 41 % par rapport à 2024, correspondant à 12 relogements supplémentaires.



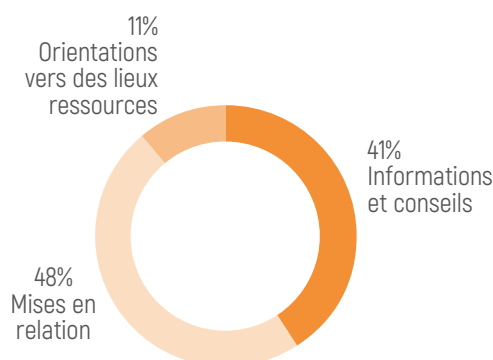
○ Focus Ivry-sur-Seine

73 % des demandes des jeunes Ivryens concernent l'accès au parc social, soit 262 demandes. Parmi celles-ci, **184 jeunes** ont sollicité un **accompagnement spécifique pour le parc social**.

Afin de répondre à ces demandes, les travailleuses sociales du CLLAJ ont formulé **721 propositions**, témoignant d'un accompagnement intensif et soutenu.

Les mises en relation réalisées s'appuient sur **342 dossiers constitués** avec les jeunes, correspondant aux démarches suivantes :

- 11 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR).
- 92 mises à jour de la demande de logement social.
- 5 renouvellements de demande de logement social.
- 10 dossiers de demande de DALO¹ instruits.
- 6 recours administratifs DALO instruits.
- 2 recours gracieux auprès du Président de la COMED² DALO.
- 1 dossier de demande de PDALHPD³ instruits.
- 13 dossiers de SYPLO⁴ instruits.
- 15 espaces Al'in⁵ créés.
- 38 dossiers de candidature sur des logements du parc social.
- Enfin, 1 jeune relogé a bénéficié d'une aide financière du FSH⁶ lors de son entrée dans leur nouveau logement.



**28 jeunes Ivryens
ont été relogés dans le parc social.**

Le nombre de jeunes Ivryens relogés dans le parc social s'élève à 28 en 2025, représentant une progression de 7 relogements par rapport à 2024. Cela représente une augmentation de 33 % du nombre de relogements par rapport à l'année précédente.

L'accès au logement temporaire et CHRS

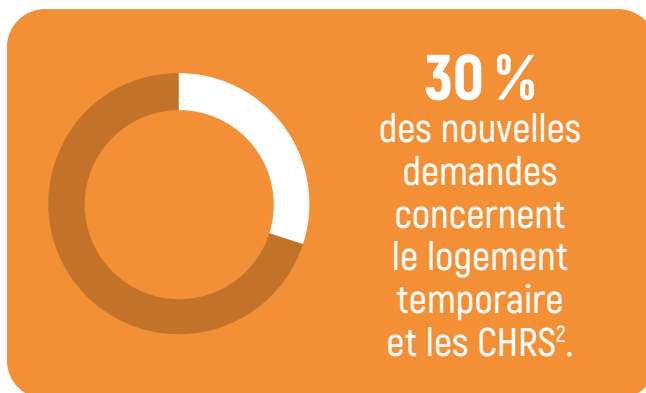


L'accès au logement temporaire¹ et CHRS²

Analyse 2025

30 % des nouvelles demandes concernent le logement temporaire et les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), soit un recul de 12 % par rapport à l'année précédente, au profit des demandes de logement social, en augmentation.

Les jeunes s'orientent prioritairement vers le logement temporaire en raison des difficultés d'accès au parc privé, liées à leurs ressources, et des délais importants d'accès au logement social sur le territoire. Le logement temporaire constitue ainsi une réponse rapide et accessible, favorisant l'autonomie et l'indépendance dans l'attente d'une solution pérenne.



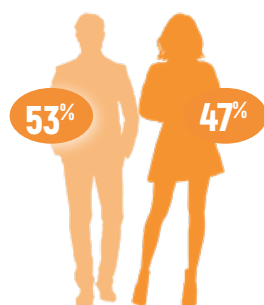
En 2025, 18 jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ont été accueillis ; ces situations nécessitent une solution immédiate et transitoire afin d'éviter les ruptures de parcours.

Les CHRS² restent peu connus des jeunes et sont majoritairement mobilisés dans le cadre de l'accompagnement social. Ils permettent non seulement de répondre à un besoin d'hébergement, mais également de travailler sur des difficultés sociales et financières (endettement, impayés, crédits).

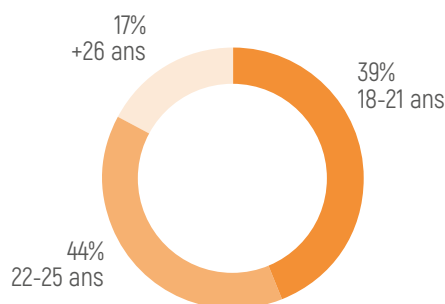
En 2025, 178 nouvelles demandes d'informations et d'accès au logement temporaire ont été recensées, confirmant le rôle central de ce dispositif.

○ Profil des jeunes que nous recevons

Répartition hommes/femmes



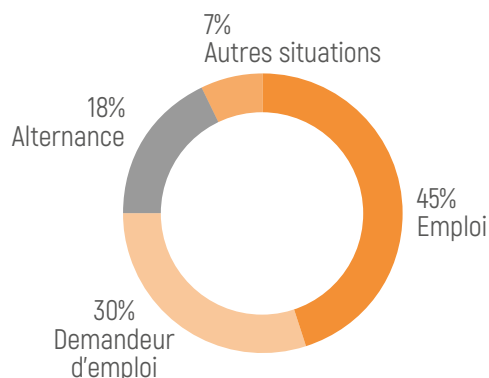
Âge en début d'accompagnement



Les situations professionnelles en début d'accompagnement

En début d'accompagnement vers un logement temporaire ou un CHRS, 45 % des jeunes sont en emploi et 18 % sont en alternance.

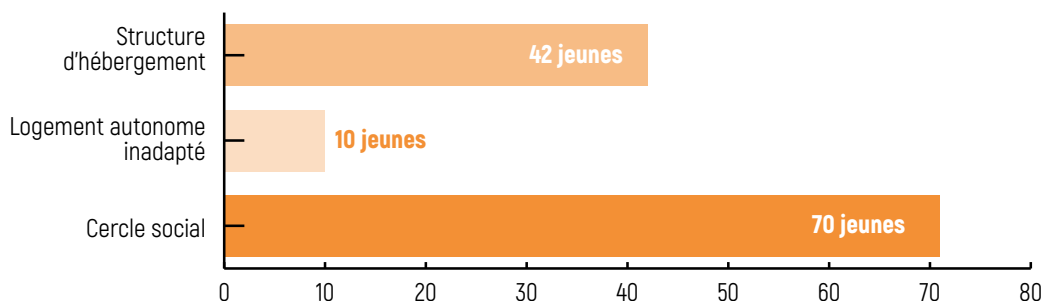
Les jeunes en alternance disposent de meilleures opportunités d'accès à un logement transitoire. Leur double statut, à la fois salarié et étudiant, leur permet en effet d'être éligibles à plusieurs dispositifs de logement, notamment les résidences pour jeunes actifs ou les foyers de jeunes travailleurs (FJT), ainsi que les résidences étudiantes.



Par ailleurs, ils bénéficient de la garantie VISALE¹, qui sécurise les bailleurs face aux risques d'impayés et constitue un levier supplémentaire facilitant l'accès au logement.

Les situations de logement

71 jeunes vivent dans leur cercle social dont 47 % sont hébergés par des tiers sans aucune garantie d'un maintien à court ou moyen terme.



Parmi les jeunes comptabilisés comme étant « en structure d'hébergement », figurent à la fois des jeunes déjà logés en résidence sociale et des jeunes sans logement, domiciliés auprès des structures de domiciliation présentes sur nos communes (Croix-Rouge, Solidarité Internationale, Emmaüs Solidarité, CCAS²).

Nous accompagnons également des jeunes déjà hébergés en résidence sociale qui sollicitent à nouveau une place. Ces demandes s'expliquent notamment par la précarité de leur situation, la durée limitée des hébergements, ou encore par des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ne leur permettant pas, à ce stade, d'accéder à un logement autonome.

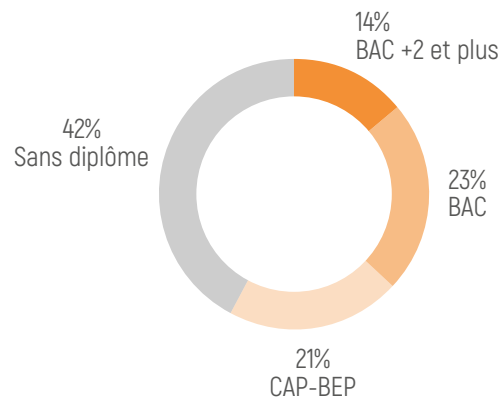


¹/VISALE : Garantie locative d'Action logement - ²/CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Le niveau de formation

86 % d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au BAC.

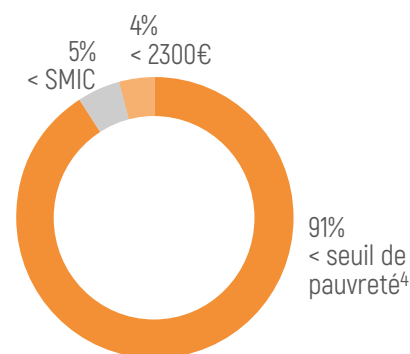
Ce faible niveau de qualification constitue un frein à l'accès à un emploi stable et, par conséquent, à un logement autonome et durable. Cette situation implique un accompagnement renforcé et global qui s'appuie sur la mobilisation de dispositifs de sécurisation locative, tels que la garantie VISALE¹, les aides financières et un accompagnement budgétaire adapté. Il est complété par un accompagnement social renforcé, visant à développer l'autonomie des jeunes, notamment à travers le travail sur la gestion administrative et budgétaire.



Les ressources² des jeunes

Dans l'objectif de réduire les charges des jeunes et d'augmenter leurs ressources, afin de maximiser et de pérenniser leurs chances d'accéder à ces structures de logement, les travailleuses sociales du CLLAJ interviennent de manière régulière dans l'ouverture et le renouvellement des droits sociaux.

Les conseillères du CLLAJ accompagnent les jeunes dans la constitution et le suivi des démarches administratives liées notamment à la prime d'activité, à la complémentaire santé solidaire, au RSA³ et aux autres prestations mobilisables.



Ce travail de sécurisation financière constitue un levier essentiel de l'accompagnement, contribuant à renforcer l'autonomie des jeunes et la stabilité de leur parcours résidentiel.

Les situations familiales

Les jeunes accompagnés sont très majoritairement célibataires et sans enfant (85%), ce qui correspond pleinement au public cible des résidences. Les couples sans enfant représentent 3% des demandes, tandis que les parents isolés constituent 5% des demandeurs confirmant la place limitée mais nécessaire de ce dispositif pour les familles monoparentales.

Ces résidences s'adressent donc principalement à des jeunes célibataires, et de manière plus marginale à des couples sans enfant ainsi qu'à des personnes isolées avec enfant, âgé de moins de 3 ans ou de 6 ans selon le projet social de la structure.



¹/VISALE : Garantie locative d'Action Logement - ²/ Ressources : les ressources sont indiquées en revenus nets - ³/ RSA : Revenu de Solidarité Active - ⁴/ Seuil de pauvreté : il est de 1288 € par mois pour une personne seul en 2025, INSEE

Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

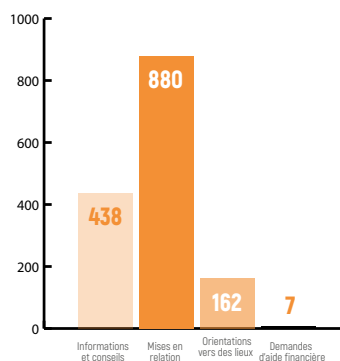
En 2025, nous avons eu au total **538 demandes de jeunes** concernant le logement temporaire et le CHRS¹ (anciens jeunes suivis et nouveaux jeunes accueillis en 2025). Les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **1 487 propositions** :



Les travailleuses sociales du CLLAJ informent systématiquement les jeunes sur le dispositif VISALE², devenu une garantie incontournable contre les impayés de loyer pour accéder à ces résidences. Elles les accompagnent également dans la mobilisation des aides financières liées au logement, telles que le dispositif Mobil-Jeunes pour les jeunes en apprentissage et les aides personnelles au logement versées par la CAF. Bien que ces dispositifs constituent des leviers essentiels facilitant l'accès au logement, ils s'inscrivent néanmoins dans une temporalité limitée. Afin de sécuriser et de pérenniser le parcours résidentiel des jeunes, un travail est donc mené en parallèle sur ces différentes solutions.

Dans cette perspective, et afin d'optimiser leurs chances d'intégrer un foyer de jeunes travailleurs et d'accéder, à terme, à une solution de logement durable, les travailleuses sociales veillent en premier lieu à la bonne ouverture et à l'actualisation de l'ensemble des droits sociaux des jeunes (prime d'activité notamment). Elles s'assurent également de l'existence d'une demande de logement social et procèdent à sa création lorsque celle-ci n'a pas encore été effectuée.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la détention d'un avis d'imposition, document indispensable à la présentation des dossiers en commission d'attribution, mais dont l'absence est fréquente et peut retarder l'accès au logement. Une fois l'ensemble des pièces réunies, les travailleuses sociales accompagnent les jeunes dans la demande de garantie VISALE².



Dès l'obtention de celle-ci, les dossiers de candidature sont constitués et transmis aux différents réservataires de logements, à savoir les mairies, Action Logement, le Conseil départemental, l'État via le SIAO³ en cas de rupture d'hébergement avérée ou à venir, ainsi qu'aux associations gestionnaires, sollicitées directement via leurs plateformes dédiées.

Dans le cadre des mises en relation effectuées pour répondre aux besoins en logement temporaire et à l'accès aux CHRS, 880 dossiers ont été constitués au total. Ces démarches se déclinent de la manière suivante :

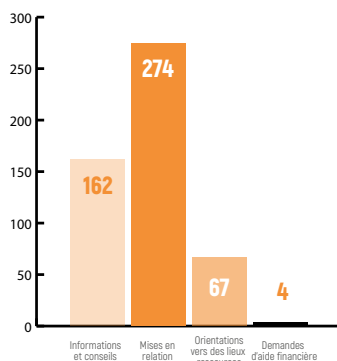
- 61 demandes de garantie VISALE.
- 37 nouvelles demandes de place auprès du SIAO 94.
- 16 renouvellements de demande de place auprès du SIAO 94.
- 156 dossiers de candidature en résidences sociales pour jeunes actifs et en résidences étudiantes.
- 38 dossiers de demande de logement social initiés, ayant conduit à l'attribution d'un Numéro Unique Régional (NUR).
- 24 dossiers de demande DALO⁴ instruits.
- 3 recours administratifs DALO déposés.
- 4 dossiers de demande DAHO⁵ instruits.
- 1 dossier relevant du PDALHPD⁶ instruit.
- 17 dossiers SYPLO⁷ instruits.
- 40 espaces créés sur la plateforme « Logement temporaire » d'Action Logement.

Au total, **73 jeunes** ont accédé à un logement temporaire ou à un CHRS, soit une **augmentation de 22% par rapport à 2024**, traduisant une dynamique positive des actions menées.

○ Focus Ivry-sur-Seine

31% des demandes émanant des Ivryens concernent les structures d'hébergement, soit 147 demandes de logement temporaire et d'accès au CHRS¹.

Afin de répondre aux besoins des 106 jeunes concernés, les travailleuses sociales du CLLAJ ont formulé **496 propositions de logement**.



Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes en résidences sociales et CHRS¹, nous avons constitué :

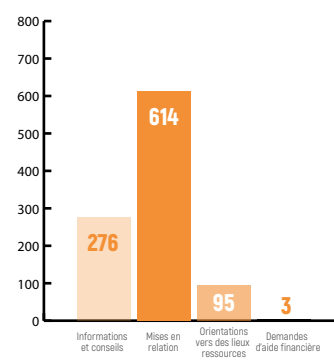
- 27 demandes de VISALE².
- 10 nouvelles demandes de place auprès du SIAO 94³.
- 5 renouvellements de demandes de place auprès du SIAO 94³.
- 36 dossiers de candidature en résidences sociales jeunes actifs et résidences étudiantes.
- 7 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR).
- 7 dossiers de demande de DALO⁴ instruits.
- 3 recours administratifs DALO⁴.
- 1 dossier de demande de PDALHPD⁵ instruits.
- 5 dossiers de SYPLO⁶ instruits.
- 14 espaces créés sur la plateforme Logement temporaire Action Logement.

26 jeunes Ivryens
ont été relogés dans un logement
temporaire ou un CHRS¹.

○ Focus Vitry-sur-Seine

31% des demandes émanant des Vitriots concernent les structures d'hébergement, soit 391 demandes de logement temporaire et d'accès au CHRS¹.

Afin de répondre à ces 391 demandes de jeunes, les travailleuses sociales du CLLAJ ont formulé **988 propositions de logement**.



Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes en résidences sociales et CHRS, nous avons constitué :

- 34 demandes de VISALE².
- 27 nouvelles demandes de place auprès du SIAO 94³.
- 11 renouvellements de demandes de place auprès du SIAO 94³.
- 120 dossiers de candidature en résidences sociales jeunes actifs et résidences étudiantes.
- 31 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR).
- 17 dossiers de demande de DALO⁴ instruits.
- 2 recours administratifs DALO⁴.
- 4 dossiers de demande DAHO⁷ instruits.
- 1 dossier de demande de PDALHPD⁵ instruits.
- 12 dossiers de SYPLO⁶ instruits.
- 13 espaces créés sur la plateforme Logement temporaire Action Logement.

47 jeunes Vitriots
ont été relogés dans un logement
temporaire ou un CHRS¹.

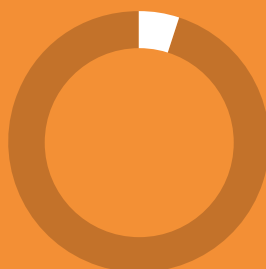
L'accès au parc privé



L'accès au parc privé

Analyse 2025

Le parc locatif privé constitue une solution permettant aux jeunes d'accéder plus rapidement à un logement. Les jeunes qui formulent une demande dans ce parc sont majoritairement en situation d'emploi stable et disposent de ressources financières suffisantes pour y prétendre, ainsi que d'un garant physique, condition souvent déterminante pour l'accès à ce type de logement. Dans ce cadre, le CLLAJ joue un rôle d'accompagnement essentiel en informant les jeunes sur les opportunités du parc privé, notamment à travers la présentation des sites de recherche de logement, des démarches à effectuer et des précautions à prendre lors de la signature d'un bail. Nous les sensibilisons également au dispositif In'li (Intermédiation locative), relevant de l'intermédiation locative, et les accompagnons dans la création et la gestion de leur compte.



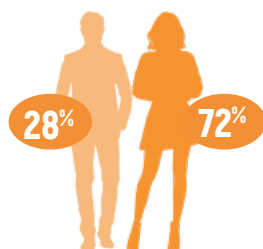
5%
des nouvelles
demandes
concernent
le parc privé.

Toutefois, nous observons que la demande dans le parc privé concerne principalement des jeunes plus âgés, dont 61 % ont plus de 26 ans, avec une prédominance de femmes s'orientant vers cette solution. Cette tendance s'explique notamment par des parcours d'insertion professionnelle plus avancés et une capacité accrue à répondre aux exigences du parc locatif privé. Avec 39 nouvelles demandes exprimées en 2025, il apparaît clairement que ce type de logement reste peu envisagé par les jeunes accueillis. Même lorsque leur situation financière leur permettrait d'y accéder, ces derniers privilégient majoritairement le parc social, perçu comme plus sécurisant et plus abordable sur le long terme.

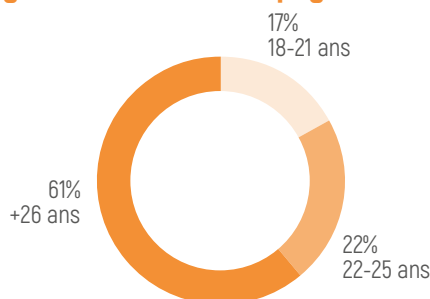
Cette réticence s'explique en grande partie par la perception des loyers du parc privé, jugés élevés par les jeunes, bien qu'ils correspondent aux prix du marché. Ces représentations constituent un frein important à la mobilisation de ce parc comme solution d'accès rapide au logement. Le travail du CLLAJ consiste alors à déconstruire ces idées reçues, en apportant une information objective sur les coûts réels, les aides mobilisables et les avantages en termes de délais d'accès.

○ Profil des jeunes que nous recevons

Répartition hommes/femmes



Âge en début d'accompagnement

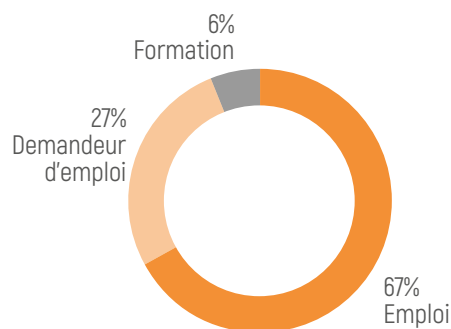


Dans cette optique, nous présentons également le parc privé intermédiaire, qui représente une alternative intéressante. Bien que les loyers y soient supérieurs à ceux du parc social, ils restent plafonnés et plus accessibles que ceux du parc privé classique. Par ailleurs, l'absence de frais d'agence et l'acceptation de la garantie VISALE¹ constituent des leviers importants pour faciliter l'accès des jeunes à ce type de logement.

Les situations professionnelles en début d'accompagnement

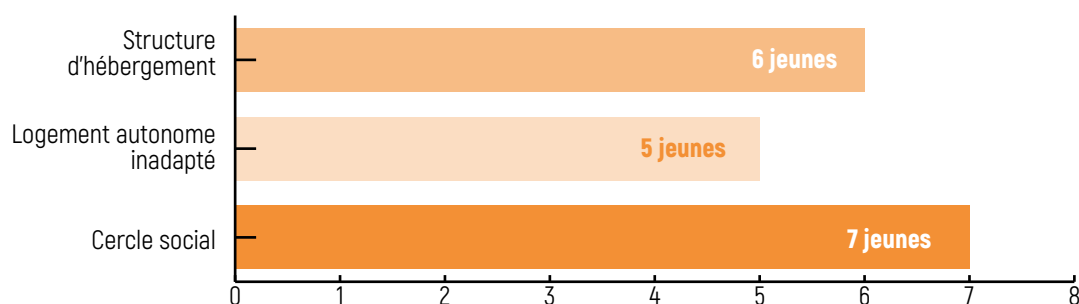
67% des jeunes sollicitant le parc privé sont en emploi, dont 90 % en CDI à temps plein.

Néanmoins, certains jeunes demandeurs d'emploi ou en formation formulent également ce type de demande, principalement en raison d'une situation d'urgence nécessitant un accès rapide au logement. L'accompagnement proposé vise à sécuriser leur parcours résidentiel en évaluant la soutenabilité financière du projet, en informant sur les aides mobilisables et en orientant vers des solutions adaptées, afin d'éviter une mise en difficulté durable.



Les situations de logement en début d'accompagnement

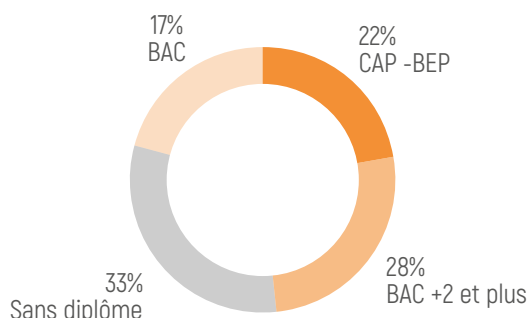
Nous observons que les jeunes formulant ce type de demande disposent globalement d'une situation de logement moins précaire que les autres publics accompagnés. En effet, un tiers d'entre eux occupe déjà un logement autonome, bien que souvent inadapté, ou est hébergé au sein de son cercle social. Par ailleurs, 29% vivent encore au domicile parental, ce qui traduit une situation relativement stabilisée, tout en révélant un besoin d'autonomisation résidentielle.



Le niveau de formation

Parmi les jeunes demandant un logement dans le parc privé, 67% disposent d'un diplôme.

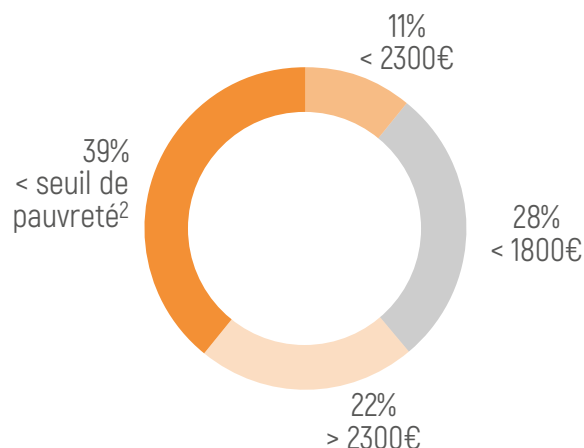
Cette majorité diplômée traduit un profil souvent mieux inséré professionnellement, disposant de ressources et garanties plus solides, ce qui facilite leur accès au parc privé. Ces données montrent que le diplôme constitue un levier important dans la mobilisation de cette solution de logement, en raison de l'amélioration des conditions d'emploi et de revenus qu'il favorise.



Les ressources¹ des jeunes

39% des jeunes demandeurs disposent de ressources inférieures ou proches du seuil de pauvreté, ce qui limite leur accès au parc privé traditionnel. En revanche, 33 % d'entre eux ont des revenus supérieurs à 1800 €, leur offrant également une réelle possibilité d'accéder à ce parc. Parmi ces derniers, 22 % disposent de ressources supérieures à 2300 €, ce qui facilite encore davantage leur accès.

Cette répartition souligne l'importance d'un accompagnement adapté pour soutenir les jeunes aux ressources plus modestes dans leur parcours résidentiel.



Les situations familiales

Les jeunes demandeurs du parc privé sont majoritairement célibataires (61 %), ce qui reflète des ménages principalement composés d'une seule personne et une recherche de solutions rapides et flexibles. Toutefois, une part significative (22 %) a des enfants, dont plusieurs familles monoparentales, révélant

des situations familiales plus vulnérables. Le recours au parc privé apparaît ainsi comme une réponse à l'urgence d'accès au logement, parfois faute d'alternatives adaptées dans le parc social.

1/ Ressources : les ressources sont indiquées en revenus nets - 2/ Seuil de pauvreté : 1 216 euros par mois pour une personne vivant seule en 2024, INSEE.

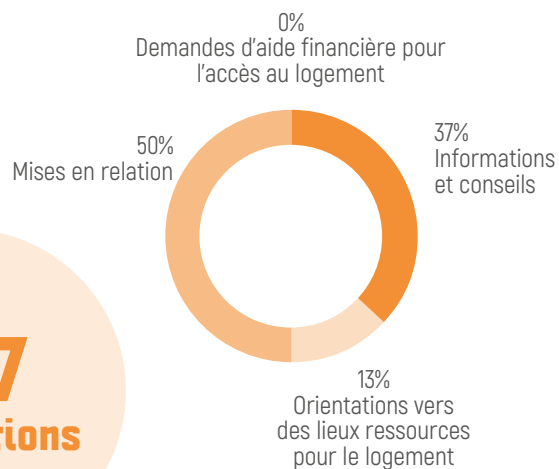


Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

En 2025, nous avons eu au total 76 demandes de jeunes concernant le parc privé (anciens jeunes suivis et nouveaux jeunes accueillis en 2025). Les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **197 propositions** :



197 propositions



La plupart des jeunes que nous accompagnons ne disposent pas spontanément des informations et outils nécessaires pour accéder au parc privé. L'accès repose sur des critères précis : CDI, revenus supérieurs à trois fois le loyer, ou garant physique en cas de ressources insuffisantes. Le CLLAJ les prépare à ces exigences en les informant sur les frais d'agence, les cautions et les risques de fraudes (fausses annonces, vendeurs de listes).

Nous les aidons à constituer un dossier logement solide, à créer leur compte In'li² et à postuler sur les plateformes de bailleurs intermédiaires comme CDC Habitat. Cet accompagnement global réduit les freins financiers, administratifs et procéduraux, maximisant leurs chances d'accéder rapidement à un logement adapté. Pour ces jeunes, l'accompagnement personnalisé est aussi déterminant que les ressources financières dans la réussite de leur projet résidentiel.

Pour le parc privé intermédiaire, nous mettons en avant des avantages concrets : loyers plus accessibles, absence de frais d'agence, et possibilité d'utiliser la garantie VISALE¹. Nous accompagnons souvent les jeunes dans cette démarche et les guidons pour obtenir les aides financières nécessaires ou compléter leur déclaration de revenus si besoin.

Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes de parc privé, les travailleuses sociales du CLLAJ ont constitué :

- 6 demandes de VISALE¹.
- 10 créations de compte A'In³.



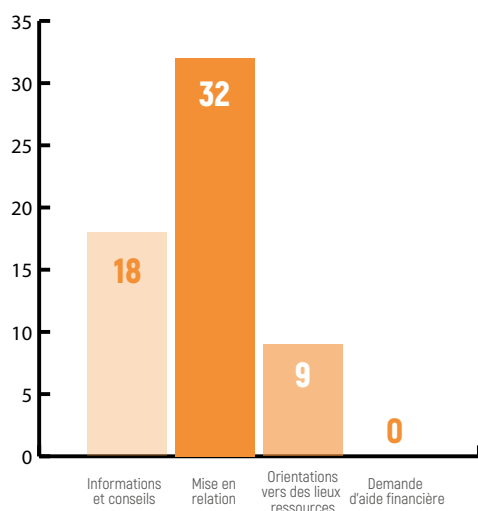
11 jeunes ont été relogés dans un logement du parc privé

1/ VISALE : Garantie locative d'Action logement - 2/ In'li : Filiale du groupe Action logement spécialisée dans le logement temporaire - 3/ A'In : Plateforme d'offres de logement d'action logement

○ Focus Ivry-sur-Seine

6% des demandes des jeunes Ivryens concernent le parc privé (28 demandes).

Pour répondre aux demandes, le CLLAJ a fait 59 propositions :



59
propositions
pour
28 demandes

Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes de parc privé, les travailleuses sociales du CLLAJ ont constitué :

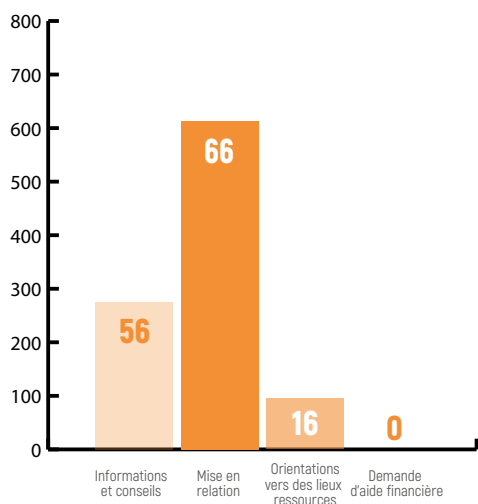
- 3 demandes de VISALE¹.
- 7 créations de compte Al'In².

7 jeunes Ivryens
ont été relogés
dans un logement du parc privé.

○ Focus Vitry-sur-Seine

6% des demandes des jeunes Vitriots concernent le parc privé (48 demandes).

Pour répondre aux demandes, le CLLAJ a fait 138 propositions :



138
propositions
pour
48 demandes

Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes de parc privé, les travailleuses sociales du CLLAJ ont constitué :

- 3 demandes de VISALE¹.
- 3 créations de compte Al'In².

4 jeunes Vitriots
ont été relogés
dans un logement du parc privé.

Les propositions d'accompagnement du CLLAJ

Coopérative Local pour le Logement
Autonome des Jeunes

IVRY-VITRY

Les propositions d'accompagnement du CLLAJ

○ Le LRJ¹, un service du CLLAJ pour les jeunes

Le LRJ¹, véritable tremplin vers l'autonomie pour les jeunes suivis par le CLLAJ, propose un hébergement temporaire avec un accompagnement social lié au logement (ASLL). Ce dispositif permet aux jeunes de 18 à 30 ans engagés dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle de se loger dans un cadre sécurisé tout en développant leur autonomie et leur employabilité.

Au total, **30 logements meublés** de type T1 et T1 bis sont proposés : **25 à la résidence Jeunes Actifs ADEF Lazare Ponticelli à Ivry-sur-Seine** et **5 à la résidence Espacil Henri Laborit à Vitry-sur-Seine**. Ces logements accueillent des jeunes célibataires, des couples ou des parents isolés avec un enfant de moins de 3 ans.

Les jeunes accueillis au dispositif LRJ répondent aux critères suivants :

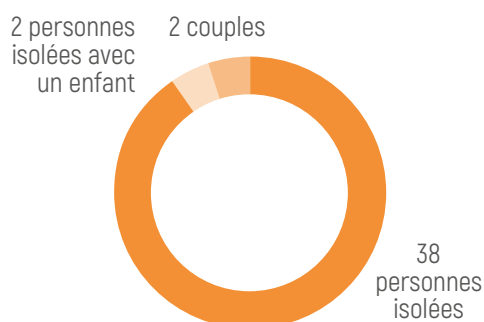
- Être en situation de rupture d'hébergement ou de logement précaire.
- Disposer d'un revenu minimum (ASP², allocation CEJ³, indemnités France Travail, salaire...).
- Être engagés dans un parcours d'insertion professionnelle.
- Être en situation de rupture d'hébergement ou de logement précaire. Ne présenter aucune pathologie invalidante et accepter l'accompagnement social lié au logement.

Pendant leur séjour, les résidents développent progressivement leur autonomie et leur capacité à gérer leur logement et leurs finances. Le LRJ constitue ainsi une étape clé vers un logement stable et pérenne, en lien avec le projet professionnel et personnel de chaque jeune. Le partenariat avec les résidences ADEF et Espacil constitue un atout majeur du dispositif : il permet d'offrir aux jeunes un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins, tout en favorisant un accompagnement social de qualité. Cette collaboration renforce l'efficacité du dispositif, facilite l'insertion durable et témoigne de l'engagement des partenaires pour soutenir l'autonomie des jeunes.

Ainsi, en 2025, 42 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du Logement Relais Jeunes : 15 femmes et 27 hommes, parmi lesquels il y a, en date du 31 décembre, 2 familles monoparentales et 2 couples.

Composition familiale

Au 31 décembre 2025



En quoi consiste l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) ?

Le dispositif Logement Relais Jeunes prévoit l'hébergement de jeunes, suivis par le CLLAJ, en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) ou résidence étudiante et l'accompagnement social lié à cet hébergement (ASLL).

Dans le cadre de cet ASLL, le jeune s'engage à effectuer des démarches en lien avec

la travailleuse sociale du CLLAJ et avec la Conseillère en Insertion Socio-Professionnelle (CISP) détachée sur le LRJ ou le conseiller généraliste de la Mission locale, en vue de se stabiliser professionnellement et d'accéder à un logement pérenne. Cet accompagnement porte sur plusieurs champs :

1 Hébergements et suivis

Les jeunes sont accueillis en résidence sociale ou en résidence étudiante, avec un suivi régulier par la référente sociale du CLLAJ. Le suivi comprend :

- Visites au logement pour vérifier l'état des lieux, le respect des règles d'hygiène et la vie en communauté.
- Accompagnement dans la gestion quotidienne et le maintien du logement.

2 Accompagnement administratif et ouverture des droits

Dès leur intégration, les jeunes bénéficient d'un appui pour :

- Ouvrir ou transférer leurs droits sociaux (CAF, CPAM, France Travail, Mutuelle...).
- Souscrire aux assurances obligatoires et solliciter les aides au logement (APL¹, LocaPass², VISALE³).
- Déclarer leurs revenus et bénéficier d'une complémentaire santé si nécessaire.



ActionLogement 

3 Accompagnement professionnel et insertion

L'ASLL inclut un suivi du projet professionnel, avec :

- Entretiens réguliers pour faire le point sur la situation et l'avancement des démarches.
- Soutien dans la recherche d'emploi ou de formation.



4 Accès au logement durable

Le dispositif prépare le jeune à accéder à un logement autonome :

- Ouvrir ou transférer leurs droits sociaux (CAF, CPAM, France Travail, Mutuelle...).
- Inscription au service habitat et obtention d'un numéro unique régional.
- Prospection active auprès d'Action Logement, des bailleurs sociaux et des réservataires.
- Recours éventuel au DALO après 18 mois d'hébergement sans relogement.
- Inscription au SYPLO¹ (gérée par le SIAO²).
- Orientation vers le parc locatif privé une fois l'autonomie professionnelle acquise.

5 Accompagnement budgétaire

Le suivi budgétaire vise à :

- Distinguer charges fixes et variables et établir une épargne.
- Activer les droits comme la prime d'activité.
- Préparer le jeune à meubler et gérer son futur logement autonome.



En résumé, le LRJ combiné à l'ASLL permet aux jeunes d'acquérir progressivement autonomie, stabilité professionnelle et logement durable, tout en sécurisant leur parcours social et résidentiel.

5 La prospection de logements

L'une des premières étapes de l'accompagnement consiste en l'inscription auprès du service habitat afin d'obtenir un numéro unique régional. La recherche active de logement débute véritablement lorsque la situation professionnelle du jeune se stabilise. Grâce à ce numéro unique, des demandes de logement sont déposées directement auprès d'Action Logement. Parallèlement, des démarches sont menées auprès de réservataires et de bailleurs sociaux, sollicités de manière directe.

Après 18 mois d'hébergement sans proposition de relogement, un recours au Droit Au Logement Opposable (DALO) peut être engagé, permettant la reconnaissance du caractère « prioritaire et urgent » de la demande de logement du jeune. En complément, une inscription au SYPLO¹, gérée par le SIAO² 94, a été systématisée afin d'optimiser les possibilités d'accès à un logement autonome.

Enfin, lorsque la situation professionnelle du jeune est durablement stabilisée et que son autonomie est confirmée, des solutions dans le parc locatif privé peuvent également être envisagées.

Les sorties du dispositif

Au cours de la période, 12 jeunes sont sortis du dispositif, sur un total de 30 places ASLL. Parmi eux, 10 ont accédé à un logement social, 1 au logement intermédiaire tandis qu'une jeune a bénéficié d'un hébergement chez sa famille, solution en adéquation avec son projet personnel.

Ainsi, grâce à l'accompagnement social global mis en œuvre par le CLLAJ, **11 jeunes ont pu être relogés de manière pérenne, contribuant à leur stabilisation résidentielle et au développement de leur autonomie.** L'hébergement chez un tiers, et l'accès au logement intermédiaire, illustrent par ailleurs la prise en compte individualisée des projets et des besoins de chacun.

Ce résultat est en nette progression par rapport à l'année précédente, qui comptabilisait 7 sorties, dont 2 vers un hébergement chez un tiers et une vers un hébergement temporaire. Cette évolution positive met en évidence **une amélioration de la fluidité du dispositif ainsi qu'un renforcement de l'efficacité de l'accompagnement proposé**, favorisant davantage l'accès à des solutions de logement stables et durables.

L'atelier logement

L'atelier logement constitue une offre de services spécifique développée par le CLLAJ à destination des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Ce public, souvent éloigné des dispositifs de droit commun et peu enclin à solliciter spontanément les institutions, nécessite une approche adaptée. C'est dans cette optique que le CLLAJ a fait le choix de renforcer le principe du « aller vers », afin de réduire les freins à l'accès à l'information et aux droits liés au logement.

L'atelier logement propose un accompagnement individualisé et personnalisé, visant à soutenir les jeunes dans leurs démarches d'accès ou de maintien dans le logement. Cet accompagnement a pour objectif principal de leur transmettre les connaissances et les outils indispensables à la compréhension du fonctionnement du secteur du logement, et de sécuriser leur parcours résidentiel.

55
jeunes
issus des QPV¹
rencontrés
en 2025

Dans un premier temps, les jeunes bénéficient d'informations générales leur permettant de mieux appréhender les réalités du marché du logement en Île-de-France, notamment les tensions existantes, les coûts, les délais d'attente et les conditions d'accès.



¹/QPV : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

Ces informations sont délivrées lors de réunions collectives ou de permanences organisées directement au sein des quartiers, dans une logique de proximité : maisons de quartier, centres sociaux ou encore forums logement mis en place avec les partenaires. En 2025, 55 jeunes issus des QPV ont ainsi été rencontrés. Ces temps d'échange permettent d'aborder les enjeux clés liés à la recherche de logement ou d'hébergement, et de donner aux jeunes les premiers repères nécessaires pour structurer leur projet résidentiel.

L'ensemble des solutions existantes est présenté de manière exhaustive : parc privé, parc social (via Action Logement, les services habitat ou les plateformes dédiées), résidences jeunes actifs et étudiantes, ainsi que, le cas échéant, les possibilités d'accès à la propriété.

Une attention particulière est portée à l'information sur les aides financières mobilisables, telles que la garantie VISALE¹, les aides de la CAF (APL², AL³, le Loca-Pass⁴, le Mobili-Jeune⁵, le Fonds de Solidarité Habitat (FSH) ou encore le chèque énergie. Cette étape vise à permettre aux jeunes d'anticiper les contraintes financières et administratives liées à l'entrée dans un logement.

À l'issue de cette première phase d'information, un accompagnement renforcé peut être mis en place afin de sécuriser l'accès et le maintien dans le logement. Celui-ci consiste notamment à accompagner les jeunes dans l'ouverture et la mise à jour de leurs droits sociaux (Complémentaire Santé Solidaire, Prime d'Activité, etc.), ainsi que dans leurs démarches d'inscription sur les plateformes dédiées : Système National d'Enregistrement (SNE), Action Logement via Al'in⁶, demandes DALO⁷, inscriptions sur le fichier SIAO⁸. Le CLLAJ soutient également les jeunes dans la constitution de dossiers de candidature pour des places en résidences jeunes actifs, en mobilisant les différents contingents existants.

Les rendez-vous réguliers permettent par ailleurs de renforcer la compréhension des droits et obligations des jeunes en tant que locataires. Sont abordées de manière détaillée les questions relatives à l'assurance habitation, aux états des lieux, aux charges locatives, ainsi qu'aux droits et devoirs des propriétaires. Les jeunes sont également sensibilisés aux procédures liées aux expulsions, aux situations d'insalubrité et aux recours existants. Une information spécifique est apportée sur les dispositifs de reconnaissance de priorité d'accès au logement social, tels que le DALO, le SYPLO⁹ et le PDALHPD¹⁰.



Dans le cadre du maintien dans le logement, le travail mené repose largement sur une coordination étroite avec les partenaires : bailleurs sociaux, CAF, services d'hygiène, ADIL, associations spécialisées, Espaces Départementaux des Solidarités, etc. Cette approche partenariale permet d'anticiper les situations de fragilisation et d'apporter des réponses concertées et adaptées.

1/ VISALE : Garantie locative d'Action Logement 2/ APL : Aide Personnalisée au Logement 3/ AL : Allocations Logement 4/ Loca-pass : Financement par Action Logement, sous forme de prêt à taux 0% du versement de dépôt de garantie 5/ Mobili-jeune : Aide financière d'Action Logement pour les apprentis 6/ Al'in : Plateforme d'offres de logement d'Action Logement 7/ DALO : Droit Au Logement Opposable 8/ SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 9/ SYPLO : Système Priorité Logement 10/ PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Le financement et le budget

CLLAJ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

BUDGET



Le financement et le budget

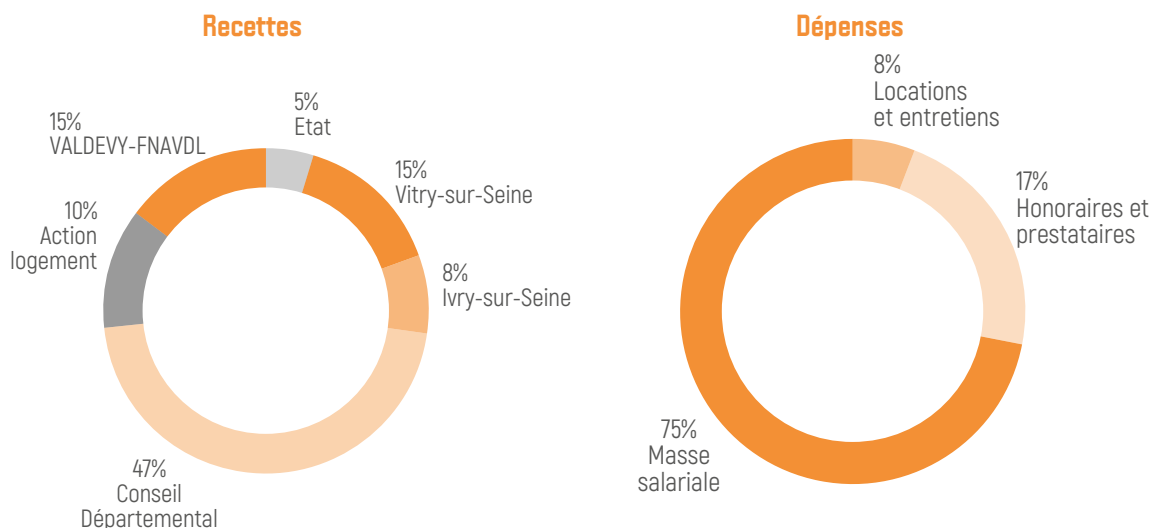
Financement



Budget

Les produits d'exploitation s'élèvent à 204 000€ en 2025 et sont en baisse de 6%. Ils sont constitués à 5% de la contribution de l'État qui se matérialise par le versement de la subvention de la CAF (Caisse d'allocations familiales). La subvention de la ville de Vitry-sur-Seine représentant 15% des produits, et de la subvention de la ville d'Ivry-sur-Seine représentant 8% des produits, soutiennent le CLLAJ dans son fonctionnement et la mise en œuvre du dispositif d'animation et d'accueil des demandeurs de logement. La contribution du Conseil départemental qui représente 47% de produits se matérialise par le versement de la subvention LRJ (Logement Relais Jeunes) et par une subvention destinée au financement du fonctionnement du CLLAJ. Par ailleurs, la subvention du collecteur Action Logement qui représente 10% des produits en 2025 contribue à la mise en place d'une collaboration particulière destinée aux jeunes salariés des entreprises privées non agricoles. Enfin, en 2025 le CLLAJ a bénéficié de deux nouveaux financements issus d'un projet avec le bailleur Valdevy et le FNAVDL (Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement). Ces deux financements représentent 15% des produits du CLLAJ.

En contrepartie, les charges d'exploitation sont majoritairement constituées de la masse salariale (75%) car le modèle économique repose sur le financement de postes de travailleurs sociaux qui assurent l'accueil et l'accompagnement personnalisé des demandeurs de logement.



Les perspectives 2026



Les perspectives 2026

Les perspectives du CLLAJ pour l'année 2026 s'inscrivent dans une volonté affirmée de répondre de manière concrète et territorialisée aux besoins des jeunes en matière de logement, en lien étroit avec les politiques publiques locales et les réalités sociales du territoire.

○ Renforcement de la présence du CLLAJ au cœur des quartiers, en partenariat avec les services habitat des villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine

Huit quartiers relevant de la politique de la ville sont concernés sur le territoire d'intervention du CLLAJ, rappelant l'importance d'actions d'« aller vers » à destination des jeunes. L'organisation d'informations collectives dans les centres sociaux, les maisons de quartier et les structures de proximité vise à rendre plus accessibles les enjeux liés au logement, à favoriser l'appropriation des parcours logement et à accompagner les jeunes dans leur démarche d'émancipation résidentielle. Cette approche traduit la volonté du CLLAJ de s'inscrire pleinement dans une logique d'égalité d'accès aux droits.

○ Consolidation de son travail engagé à Vitry-sur-Seine en faveur de la recherche de solutions de logements adaptées aux jeunes disposant de ressources modestes

Les logements tremplins constituent à cet égard une réponse opérationnelle à une situation largement partagée par les jeunes accompagnés : la nécessité de se loger sans disposer encore de l'ensemble des conditions permettant un accès immédiat au parc social. En soutenant ces solutions intermédiaires, le CLLAJ affirme son rôle d'outil au service des collectivités, en favorisant des parcours résidentiels progressifs et sécurisés.

○ Articulation renforcée entre le CLLAJ et le Conseil Consultatif des Jeunes de la Mission locale

La participation de jeunes accompagnés par le CLLAJ à cet espace de dialogue permettra d'inscrire les problématiques liées au logement au cœur des réflexions portées par les jeunes eux-mêmes. Cette démarche vise à mieux partager les réalités des parcours logement, à nourrir une lecture collective des difficultés rencontrées. Elle traduit une ambition politique forte : reconnaître le logement comme un pilier structurant des parcours d'insertion et comme un enjeu central des politiques jeunesse sur le territoire.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

GIP D'IVRY-VITRY

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 - GIP d'Ivry-Vitry - © Photos: GIP Ivry-Vitry & ses partenaires / ChatGPT - Conception: Jordan DE DEUS - chargé de communication du GIP d'Ivry-Vitry - Imprimeur: Imprimerie Moderne (100 ex)



Mission Locale • PLIE • SERCI • CLLAJ